



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GIRONDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°33-2019-118

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2019

# Sommaire

## DDPP

- 33-2019-07-30-001 - Arrêté préfectoral attribuant l'habilitation sanitaire au docteur vétérinaire Émilie RIBAULT (2 pages) Page 3

## DDTM DE LA GIRONDE

- 33-2019-07-26-010 - Arrêté préfectoral du 26/07/19 réglementant temporairement l'écoulement, les prélèvements et les usages de l'eau dans le département de la Gironde (4 pages) Page 6

## DDTM33

- 33-2019-07-23-005 - Arrêté du 23 juillet 2019 fixant la liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels miniers et technologiques majeurs (132 pages) Page 11
- 33-2019-07-23-004 - Arrêté du 23 juillet 2019 modifiant la liste des communes concernées par l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs (4 pages) Page 144
- 33-2019-07-30-002 - Arrêté portant approbation de cahier des charges de cession de terrain (CCCT) du lot 9.12 de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier (30 pages) Page 149
- 33-2019-07-18-007 - Arrêté préfectoral modificatif portant approbation de l'avenant n°1 au cahier des charges de cession de terrain (CCCT) du lot 9.11 de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier (5 pages) Page 180

## DIRA BORDEAUX

- 33-2019-07-26-009 - Arrêté portant interdiction d'accès sur la route express RN89 PR 50+050 au PR 33+705 (2 pages) Page 186
- 33-2019-07-26-008 - Arrêté portant interdiction de dépasser pour les véhicules affectés au transport de marchandises de plus de 3.5T sur la RN89 sens Libourne Bordeaux au PR36+000 à 40+000 (2 pages) Page 189
- 33-2019-07-26-005 - Arrêté préfectoral portant modification des arrêtés préfectoraux portant réglementation de police sur l'A63 concernant la limitation de vitesse maximale autorisée entre le PR 2 et le PR 13 dans le sens Nord Sud (2 pages) Page 192

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

- 33-2019-07-26-007 - Autorisation du permis d'exploitation du doublets géothermiques basse température des lycées Alfred Kastler et Victor Louis à Talence et Pessac. (18 pages) Page 195

## PREFECTURE DE LA GIRONDE

- 33-2019-08-01-002 - arrêté agrément VTC FORMATION (2 pages) Page 214
- 33-2019-07-31-002 - Arrêté agrément VTC UNIVERSITY (2 pages) Page 217
- 33-2019-07-31-001 - arrêté autorisant l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de la commune de MARTIGNAS SUR JALLE (2 pages) Page 220
- 33-2019-08-01-001 - Arrêté portant interdiction de manifester le samedi 3 août 2019 sur certaines voies et espaces publics de la ville de Bordeaux (3 pages) Page 223

DDPP

33-2019-07-30-001

Arrêté préfectoral attribuant l'habilitation sanitaire au  
docteur vétérinaire Émilie RIBAUT

*Attribution de l'habilitation sanitaire au docteur vétérinaire Émilie RIBAUT*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction départementale de  
la protection des populations

### Arrêté préfectoral n° DDPP/SPA/2019-408 attribuant l'habilitation sanitaire au docteur vétérinaire Émilie RIBAUT

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine  
Préfète de la Gironde

- Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.203-1 à L.203-7, L.223-6, R.203-1 à R.203-15 et R.242-33 ;
- Vu le décret n° 80-516 du 04 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1<sup>er</sup> août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
- Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;
- Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Jean-Charles QUINTARD, directeur départemental de la protection des populations de la Gironde ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2018 portant subdélégation de signature de M. Jean-Charles QUINTARD, directeur départemental de la protection des populations de la Gironde ;
- Vu la demande présentée par Madame Émilie RIBAUT, née le 21 juin 1990, et domiciliée professionnellement : DOLCE VETO, 9 place Maucaillou, 33450 SAINT SULPICE ET CAMEYRAC ;
- Considérant que Madame Émilie RIBAUT remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;
- Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations de la Gironde :

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L.203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame Émilie RIBAUT, administrativement domiciliée : 9 rue Albert Pitres 33000 BORDEAUX  
N° d'inscription à l'ordre des vétérinaires : 28272.

### Article 2 :

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par périodes de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Gironde, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R.203-12.

### Article 3 :

Madame Émilie RIBAUT s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L.203-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Article 4 :

Madame Émilie RIBAUT pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L.203-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Article 5 :

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R.203-15, R.228-6 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Bordeaux, 2 rue Tastet, CS 21490, 33063 Bordeaux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 7 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le directeur départemental de la protection des populations de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Gironde.

Fait à Bruges, le 30 juillet 2019

Pour la Préfète et par délégation  
le directeur départemental  
Par empêchement du directeur  
l'adjointe au chef de service

  
Carine GARCIA

# DDTM DE LA GIRONDE

33-2019-07-26-010

Arrêté préfectoral du 26/07/19 réglementant temporairement l'écoulement, les prélèvements et les usages de l'eau dans le département de la Gironde

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Arrêté du 26 JUIL. 2019

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE EAU ET NATURE

UNITE POLICE DE L'EAU ET  
MILIEUX AQUATIQUES

**ARRETE REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT  
L'ÉCOULEMENT, LES PRELEVEMENTS ET LES  
USAGES DE L'EAU DANS  
LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

---

LA PRÉFÈTE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE,  
LA PREFETE DE LA GIRONDE,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Civil et notamment les articles 640 et 645,

VU le Code Rural,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Environnement, et en particulier,

- les articles L.211-1 et L.211-3 relatifs à la gestion de la ressource en eau, aux règles générales de préservation de la qualité et de la répartition des eaux, notamment superficielles et souterraines,
- l'article L.214-1 relatif aux dispositions visant à assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau,
- les articles L.215-7 et L.215-10 relatifs à la police des cours d'eau non domaniaux, ainsi qu'au régime d'autorisation d'ouvrages ou d'usines sur ces cours d'eau,
- l'article L.430-1 relatif à la protection du patrimoine piscicole,
- l'article L.432-5 visant à garantir, dans les cours d'eau dotés d'ouvrages, un débit minimal, ainsi que la circulation et la reproduction des espèces,
- les articles R.211-66 à R.211-74 relatifs à la gestion de la ressource dans les zones soumises à des contraintes environnementales,

VU le Code du Domaine Public Fluvial et de la Navigation Intérieure, en particulier les dispositions relatives à la conservation et à la gestion du Domaine Public Fluvial,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs généraux des Maires en matière de police et l'article L.2215-1 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat dans le département en matière de police,

VU la loi n° 84-512 du 29 juin 1984 relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles,

VU la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 et notamment l'article 45, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,

VU le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne 2016-2021, approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2015 par le préfet coordonnateur de bassin ;

VU le décret n°94-354 du 29 avril 1994 relatif aux zones de répartition des eaux, modifié par le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003,

VU l'arrêté préfectoral n°E2005/14 du 28 février 2005 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux,

VU l'arrêté cadre interdépartemental du 24 mai 2002 de définition de seuils d'alerte et des mesures à prendre en cas de sécheresse sur le bassin versant du Dropt,

VU l'arrêté cadre interdépartemental du 8 juillet 2004 de gestion de crise « sécheresse » du bassin versant aval de la Dordogne,

VU l'arrêté cadre interdépartemental du 8 juillet 2004 de gestion de crise « sécheresse » du bassin versant de l'Isle,

VU l'arrêté cadre interdépartemental du 6 août 2008 de gestion de crise « sécheresse » du bassin versant de la Dronne,

VU l'arrêté cadre interdépartemental du 4 juillet 2017 portant définition d'un plan d'actions sécheresse pour le bassin de la Garonne,

CONSIDERANT que la surveillance permanente exercée sur les cours d'eau de Gironde a permis de constater une insuffisance de leur débit, une diminution de leur lit mineur, une augmentation de leur température et des conditions de vie précaire pour les espèces qui en dépendent,

CONSIDERANT la nécessité d'une prise de mesures provisoires visant l'écoulement, les prélèvements et les usages de l'eau dans un souci de préservation de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable de la population, des usages prioritaires de l'eau dans un cadre de gestion globale de la ressource ainsi que de la préservation des espèces et du milieu,

CONSIDERANT que le caractère d'urgence pour la protection de l'environnement exempte la présente décision de la procédure de participation du public,

APRES consultation de la cellule de gestion et de préservation de la ressource en eau de la Gironde du 25 juillet 2019,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de Gironde,

## ARRÊTE

### ARTICLE PREMIER - Application des arrêtés cadres des plans de gestion des étiages

Les usages de l'eau dans la Dordogne, la Dronne, l'Isle, la Garonne et le Dropt pourront être réglementés par arrêté préfectoral en application des arrêtés cadres interdépartementaux sans consultation préalable de la cellule de gestion et de préservation des ressources en eau, dès que les valeurs de déclenchement des mesures de restriction seront atteintes.

### ARTICLE 2 – Prélèvements d'eau dans les cours d'eau ne bénéficiant pas d'arrêtés cadres interdépartementaux

#### Article 2.1 Interdictions totales

Tous les prélèvements d'eau, déclarés, autorisés, ainsi qu'à usage domestique ou assimilé, prévus par le Code de l'Environnement, effectués pas des personnes physiques ou des personnes morales **sont interdits**, dans tous les cours d'eau des bassins versants suivants : l'Andouille, la Barbanne, la Bassanne en amont de la commune de Savignac, le Chalaure, le Chenal du Gua, le Chenal de Talais, la Gamage, la Gravouse, le Grand Estey (Gaillardon), le Lary, la Laurence, la Laurina (le Moulinat), le Lavié, la Lidoire, le Lisos, le Meudon, le Moron, le Palais (le Ratut), le ruisseau de la Grave, le ruisseau de la Virvée à l'amont du Pont des Planquettes, le Seignal et le Tursan.

Concernant les bassins versants de la Leyre, de la Saye et du ruisseau du Brion, les **prélèvements à usage domestique ou assimilé**, prévus par le Code de l'Environnement sont interdits.

Sont soumis aux dispositions du présent article les prélèvements temporaires ou permanents opérés dans les cours d'eau précités ainsi que :

- dans les canaux ou plans d'eau qu'ils alimentent,
- dans les trous d'eau, réserves ou puits en communication hydraulique directe avec ces cours d'eau,
- dans les trous d'eau, eaux closes et puits, situés à moins de 100 m du lit mineur,
- dans les sources ou réserves alimentées en permanence par une source, situées dans leur bassin versant respectif.

#### Article 2.2 Interdictions partielles

Les **prélèvements d'eau à usage agricole**, autorisés ou déclarés dans les cours d'eau des bassins versants de :

- la Saye ,



- du ruisseau du Brion,

sont interdits **3,5 jours par semaine soit le samedi, le dimanche, le lundi et le mardi matin.**

Sont soumis aux dispositions du présent article les prélèvements temporaires ou permanents opérés dans les cours d'eau précités ainsi que :

- dans les canaux ou plans d'eau qu'ils alimentent,
- dans les trous d'eau, réserves ou puits en communication hydraulique directe avec ces cours d'eau,
- dans les trous d'eau, eaux closes et puits, situés à moins de 100 m du lit mineur,
- dans les sources ou réserves alimentées en permanence par une source, situées dans leur bassin versant respectif.

### **ARTICLE 3 – Prélèvements non concernés**

Sont exclus de l'application du présent arrêté, les prélèvements opérés :

- dans une réserve d'irrigation à remplissage hivernal, dans une réserve d'irrigation sur cours d'eau à condition de respecter le débit réservé,
- pour l'adduction d'eau potable, l'abreuvement des animaux, dans la limite du respect du débit réservé nécessaire à la préservation des milieux aquatiques et au maintien du débit de salubrité,
- pour les besoins de sécurité civile, de santé publique, de défense contre les incendies,
- pour les piscicultures, dans la limite du respect du débit réservé prévu par leur arrêté d'autorisation,
- pour les activités professionnelles de maraîchage, d'horticulture, d'arboriculture, de culture du tabac, des pépiniéristes et des cultures spécialisées pratiquées sur des surfaces réduites, au regard de la nature spécifique de ces cultures et des besoins en eau qu'elles nécessitent impérativement, dans la limite du respect du débit réservé nécessaire à la préservation des milieux aquatiques et au maintien du débit de salubrité.
- dans les zones soumises à l'influence de la marée et pour lesquelles l'influence de la marée permet de garantir un niveau d'eau suffisant pour la vie aquatique.
- dans les zones bénéficiant d'une réalimentation de la Dordogne, le Dropt, la Dronne, la Garonne et la Gironde,
- par le Département de la Gironde dans le cours d'eau l'Isle sur la commune de Galgon, lieu dit Girard,
- par les installations relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dont l'activité est déjà encadrée par des arrêtés préfectoraux d'autorisation.

### **ARTICLE 4 – Mesures de sauvegarde du milieu**

Les travaux dans les lits des cours d'eau relevant de la nomenclature définie à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement (CE) et soumis à une procédure au titre des articles L.181-1 (régime autorisation environnementale) ou L.214-3 (régime déclaration) de ce même code, sont suspendus sur l'ensemble des cours d'eau cités aux articles 2.1 et 2.2, excepté dans les zones de cours d'eau soumises à l'influence de la marée. Cet article ne concerne pas les opérations d'entretien courant visées à l'article L.215-14 (CE).

Des dérogations pourront être accordées par le service en charge de la police de l'eau et des Milieux Aquatiques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), après avis de l'Agence Française pour la Biodiversité, dans les situations suivantes :

- cas de force majeure, pour cause de salubrité publique,
- cas de travaux urgents non susceptibles d'être reportés.

Les demandes devront être formulées par écrit auprès de la DDTM.

Les ouvrages existants devront laisser passer dans le lit des cours d'eau du département de la Gironde, en tout temps et pendant toute la durée d'application du présent arrêté, le débit réservé, en vue de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui les peuplent.

### **ARTICLE 5 – Dispositions visant l'écoulement des eaux**

Les manœuvres de vannes et empellements des ouvrages de retenue sont interdits sur l'ensemble des cours d'eau cités aux articles 2.1 et 2.2, excepté dans les zones de cours d'eau soumises à l'influence de la marée.

Sont exclues de cette interdiction les manœuvres de vannes et empellements visant :

- à assurer l'écoulement du débit réservé ou, à défaut, du débit entrant,
- à éviter les inondations en cas de crues susceptibles de provoquer des dommages aux personnes et aux biens.

Des dérogations pourront être accordées par le service en charge de la police de l'eau et des Milieux Aquatiques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), après avis de l'Agence Française pour la Biodiversité, dans les situations suivantes :

- cas de force majeure, pour cause de salubrité publique,
- cas de travaux urgents non susceptibles d'être reportés.

Les demandes devront être formulées par écrit auprès de la DDTM.

#### **ARTICLE 6 – Sanctions**

Tout contrevenant aux présentes dispositions est passible de la peine prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe, décrites à l'article R.216-9 du Code de l'Environnement.

#### **ARTICLE 7 - Application du présent arrêté**

Le présent arrêté entre en vigueur dès notification et **jusqu'au mercredi 31 octobre 2019 minuit** sauf suspension, abrogation anticipée ou prorogation, justifiées par une évolution de la situation.

#### **ARTICLE 8 – Mesures de publicité et de notification**

Le présent arrêté fera l'objet d'une notification auprès des mairies des communes concernées qui procéderont à son affichage et prendront toutes les mesures appropriées pour en informer leur population.

Une notification sera également assurée auprès des services ci-après énumérés, chacun de ceux-ci étant chargé, pour ce qui le concerne, de son exécution : le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets d'Arcachon, de Blaye, de Langon, de Lesparre et de Libourne, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, le Groupement de Gendarmerie de la Gironde, la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Gironde, l'Agence Française pour la Biodiversité.

Mention de cette décision sera en outre insérée dans le recueil des actes administratifs de l'État dans le département et portée à la connaissance du public par communiqué dans la presse locale.

#### **ARTICLE 9 - Délais et voies de recours**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours préalable, exercé auprès de la Préfète et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans les deux mois à compter de la mise en œuvre effective des mesures de notification précitées.

Fait à Bordeaux, le 26 JUIL. 2019

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

Thierry SUQUET

DDTM33

33-2019-07-23-005

Arrêté du 23 juillet 2019 fixant la liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels miniers et technologiques majeurs



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Gironde  
Service Risques et Gestions de Crise  
Unité Plans de Prévention des Risques  
Naturels Terrestres et Technologique

Bordeaux, le 23 JUIL. 2019

ARRÊTÉ DU 23 juillet 2019

**FIXANT LA LISTE DES RISQUES ET DES DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE POUR  
L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS  
SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-2 à L.125-7, articles R.125-23 à R.125-27 et R.563-1 à R.563-8 ;
- VU le décret n° 201 0-1 254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;
- VU l'arrêté ministériel du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public ;
- VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 février 2019 portant sur la localisation de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur les communautés de communes de Bordeaux Métropole, du Bazadais, de Blaye, Convergence Garonne, du Créonnais, Médoc Atlantique, Médoc Estuaire, du Sud Gironde, Castillon Pujols, des Coteaux Bordelais, de l'Estuaire, du Fronsadais, du Grand Cubzaguais, du Grand Saint Emilionnais, Jalle Eau Bourde, Lattitude Nord Gironde, Medoc Coeur presqu'Ile, Médullienne, de Montesquieu, du Pays Foyen, des Portes entre Deux Mers, du Réolais en Sud Gironde, Rurales de l'Entre Deux Mers, du Secteur Saint Loubès, du Val de l'Eyre, ainsi que sur les communautés d'agglomération du Libournais, du Bassin d'Arcachon Nord et du Bassin d'Arcachon Sud ;

VU l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2012, et son annexe, fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral du \_\_\_\_\_ fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Gironde ;

**Considérant** que l'évolution des champs de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs nécessite de mettre à jour la liste des documents par commune ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde.

## ARRÊTE

### Article 1 :

Le présent arrêté abroge les 364 arrêtés (un par commune) fixant la liste des risques naturels, miniers et technologiques majeurs sur les communes concernées par l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers des 20 novembre 2012 et 19 décembre 2013 .

La liste des arrêtés abrogés se trouve en annexe 1 du présent arrêté.

### Article 2 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Abzac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

### Article 3 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Ambarès et Lagrave** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 4 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Ambès** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 5 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Andernos les Bains** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 6 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Anglade** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 7 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Arbanats** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 8 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Arcachon** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 9 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Arcins** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 10 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Arès** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 11 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Arsac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 12 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Artigues près Bordeaux** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 13 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Les Artigues de Lussac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 14 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Arveyres** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 15 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Asques** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 16 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Audenge** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 17 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Avensan** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 18:

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Ayguemortes les Graves** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 19 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bagas** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 20 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Barie** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 21 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Baron** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 22 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Barsac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 23 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bassanne** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 24 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bassens** est fixée dans la fiche synthétique

d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 25 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Baurech** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 26 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bayas** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 27 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bayon sur Gironde** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 28 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Beautiran** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 29 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Begadan** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 30 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bègles** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 31 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Béguéy** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 32 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Belin-Beliet** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 33 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Berson** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 34 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Beychac et Caillau** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.



#### Article 35 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Biganos** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

#### Article 36 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Les Billaux** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

#### Article 37 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Blaignac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

#### Article 38 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Blaigna-Prignac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

#### Article 39 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Blanquefort** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

#### Article 40 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Blaye** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

#### Article 41 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Blésignac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

#### Article 42 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bonnetan** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

#### Article 43 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bonzac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

#### Article 44 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bordeaux** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

#### Article 45 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bouliac** est fixée dans la fiche synthétique

d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 46 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bourdelles** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 47 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bourg** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 48 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Le bouscat** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 49 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Branne** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 50 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Braud et Saint louis** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 51 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **La Brède** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 52 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bruges** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 53 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cabanac et Villagrains** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 54 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cabara** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 55 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cadarsac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 56 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cadaujac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 57 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cadillac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 58 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cadillac en fronsadais** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 59 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Camarsac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 60 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cambes** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 61 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Camblanes et Meynac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 62 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Camiac et Saint Denis** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 63 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Camiran** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 64 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Camps sur l'Isle** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 65 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Campugnan** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 66 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Canéjan** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 67 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Capian** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 68 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Captieux** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 69 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Carbon Blanc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 70 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Carcans** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 71 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Carignan de Bordeaux** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 72 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cars** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 73 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cartelègue** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 74 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Casseuil** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 75 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Castelnau de Médoc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 76 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des

locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Castets et Castillon** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 77 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Castillon la Bataille** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 78 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Castres-Gironde** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 79 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Caudrot** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 80 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cavignac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 81 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cenac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 82 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cenon** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 83 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cérons** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 84 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cestas** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 85 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cezac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 86 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Chamadelle** est fixée dans la fiche synthétique

d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 87 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cissac-Médoc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 88 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Civrac de Blaye** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 89 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Civrac sur Dordogne** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 90 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Civrac en Médoc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 91 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Comps** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 92 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Couquequès** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 93 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cours de Monsegur** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 94 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Coutras** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 95 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Coutures** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 96 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Créon** est fixée dans la fiche synthétique

d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 97 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Croignon** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 98 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cubnezais** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 99 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cubzac les ponts** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 100 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cursan** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 101 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Cussac Fort Médoc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 102 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Daignac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 103 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Dardenac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 104 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Dieulivol** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 105 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Donnezac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 106 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Les Eglisottes et Chalaures** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 107 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Espiet** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 108 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Les Esseintes** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 109 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Etauliers** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 110 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Eynesse** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 111 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Eyrans** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 112 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Eysines** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 113 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Faleyras** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 114 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Fargues Saint Hilaire** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 115 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Le Fieu** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 116 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Flaujagues** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 117 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Floirac** est fixée dans la fiche synthétique



d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 118 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Floudès** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 119 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Fontet** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 120 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Fours** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 121 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Fronsac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 122 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Gaillan en Médoc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 123 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Galgon** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 124 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Gauriac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 125 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Gauriaguet** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 126 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Generac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 127 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Génissac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 128 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Gironde sur Dropt** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 129 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Gours** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 130 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Gradignan** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 131 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Grayan et l'Hopital** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 132 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Grézillac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 133 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Guillac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 134 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Guillos** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 135 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Guîtres** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 136 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Gujan-Mestras** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 137 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Le Haillan** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 138 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Haux** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 139 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Hostens** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 140 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Hourtin** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 141 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Hure** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 142 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Isle Saint Georges** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 143 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Izon** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 144 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Jau-Dignac et Loirac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 145 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Juillac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 146 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Labarde** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 147 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lacanau** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 148 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des

locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lagorce** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 149 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lalande de Pomerol** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 150 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lamarque** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 151 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lamothe Landerron** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 152 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **La Lande de Fronsac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 153 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Landerrouet sur segur** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 154 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Langoiran** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 155 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Langon** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 156 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lansac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 157 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lanton** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 158 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lapouyade** est fixée dans la fiche synthétique

d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 159 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Laruscade** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 160 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Latresne** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 161 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lège Cap Ferret** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 162 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Léogats** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 163 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Léognan** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 164 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lesparre Médoc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 165 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lestiac sur Garonne** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 166 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Libourne** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 167 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lignan de Bordeaux** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 168 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lormont** est fixée dans la fiche synthétique

d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 169 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Loubens** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 170 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Loupes** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 171 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Loupiac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 172 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Loupiac de la Réole** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 173 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Ludon-Médoc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 174 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lugaignac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 175 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lugon et l'Île du Carney** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 176 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Lussac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 177 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Macau** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 178 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Madirac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 179 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Maransin** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 180 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Marcenais** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 181 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Margaux-Cantenac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 182 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Marions** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 183 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Marsas** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 184 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Martignas sur Jalles** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 185 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Martillac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 186 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Mazion** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 187 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Mérignac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 188 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Mesterrieux** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 189 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Mios** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 190 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Mombrier** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 191 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Mongauzy** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 192 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Monsegur** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 193 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Montagne** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 194 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Montagoudin** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 195 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Montussan** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 196 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Morizes** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 197 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Mouillac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 198 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Mouliets et Villemartin** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 199 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Moulis en Médoc** est fixée dans la fiche



synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 200 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Moulon** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 201 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Naujac sur Mer** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 202 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Néac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 203 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Nérigean** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 204 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Neuffons** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 205 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Ordonnac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 206 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Paillet** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 207 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Parempuyre** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 208 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Pauillac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 209 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Les Peintures** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 210 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Pellegrue** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 211 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Perissac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 212 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Pessac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 213 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Pessac sur Dordogne** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 214 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Petit Palais et Cornemps** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 215 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Peujard** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 216 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Le Pian Médoc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 217 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Le Pian sur Garonne** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 218 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Pineuilh** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 219 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Plassac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 220 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Pleine Selve** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 221 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Podensac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 222 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Pomerol** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 223 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Pompignac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 224 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Pondaurat** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 225 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Porchères** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 226 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Le Porge** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 227 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Portets** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 228 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Le Pout** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 229 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Preignac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 230 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Prignac et Marcamps** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent

arrêté.

Article 231 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Pugnac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 232 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Pujols sur Ciron** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 233 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Le Puy** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 234 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Puybarban** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 235 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Queyrac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 236 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Quinsac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 237 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Rauzan** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 238 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Reignac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 239 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **La Réole** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 240 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Rimons** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 241 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Rions** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 242 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **La Rivière** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 243 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Roquebrune** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 244 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Sablons** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 245 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Sadirac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 246 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saillans** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 247 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Aignan** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 248 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint André de Cubzac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 249 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint André et Appelles** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 250 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Androny** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 251 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Antoine sur l'Isle** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 252 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Aubin de Blaye** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 253 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Aubin de Branne** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 254 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Aubin de Médoc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 255 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Avit de Soulège** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 256 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Avit Saint Nazaire** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 257 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Caprais de Bordeaux** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 258 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Christoly de Blaye** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 259 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Christoly de Médoc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 260 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Christophe de Double** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 261 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Christophe des Bardes** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 262 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Ciers d'Abzac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 263 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Ciers de Canesse** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 264 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Ciers sur Gironde** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 265 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Denis de Pile** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 266 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Emilion** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 267 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Estèphe** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 268 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Genès de Blaye** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 269 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des

locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Genès de Fronsac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 270 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Genès de Lombaud** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 271 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Germain d'Esteuil** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 272 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Germain du Puch** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 273 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Germain de la Rivière** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 274 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Gervais** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 275 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Girons d'Aiguevives** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 276 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Hippolyte** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 277 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Jean d'Illac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 278 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Jean de Blaignac** est fixée dans la fiche



synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 279 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Julien Beychevelle** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 280 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Laurent d'Arce** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 281 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Laurent des Combes** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 282 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Laurent Médoc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 283 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Léon** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 284 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Loubert** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 285 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Loubès** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 286 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Louis de Montferrand** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 287 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Macaire** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 288 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Magne de Castillon** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 289 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Maixant** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 290 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Mariens** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 291 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Martin de Laye** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 292 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Martin de Lerm** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 293 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Martin de Sescas** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 294 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Martin du Bois** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 295 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Martin Lacaussade** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 296 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Médard d'Eyrans** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 297 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Médard de Guizières** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 298 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Médard en Jalles** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 299 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Michel de Fronsac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 300 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Palais** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 301 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Pardon de Conques** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 302 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Paul** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 303 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Pey d'Armens** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 304 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Pey de Castets** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 305 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Pierre d'Aurillac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 306 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des

locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Pierre de Mons** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 307 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Quentin de Baron** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 308 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Romain la Virvée** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 309 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Sauveur** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 310 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Sauveur de Puynormand** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 311 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Savin** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 312 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Seurin de Bourg** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 313 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Seurin de Cadourne** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 314 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Seurin de Cursac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 315 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Seurin sur l'Isle** est fixée dans la fiche

synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 316 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Sulpice de Faleyrens** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 317 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Sulpice de Guilleragues** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 318 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Sulpice et Cameyrac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 319 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Trojan** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 320 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Vincent de Paul** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 321 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Vincent de Pertignas** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 322 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Vivien de Blaye** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 323 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Vivien de Médoc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 324 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Yzan de Soudiac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent

arrêté.

Article 325 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saint Yzans de Médoc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 326 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Sainte Croix du Mont** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 327 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Sainte Eulalie** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 328 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Sainte Florence** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 329 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Sainte Foy la Grande** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 330 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Sainte Hélène** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 331 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Sainte Terre** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 332 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Salleboeuf** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 333 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Samonac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 334 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saugon** est fixée dans la fiche synthétique

d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 335 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Saumos** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 336 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **La Sauve** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 337 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Savignac de l'Isle** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 338 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Soulac sur Mer** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 339 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Soussans** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 340 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Tabanac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 341 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Le Taillan Médoc** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 342 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Tallescavat** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 343 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Talais** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 344 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Talence** est fixée dans la fiche synthétique

d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 345 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Targon** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 346 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Tarnes** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 347 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Tauriac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 348 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Le Teich** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 349 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Le Temple** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 350 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **La Teste de Buch** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 351 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Teuillac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 352 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Tizac de Curton** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 353 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Tizac de Lapouyade** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 354 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Toulenne** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.



Article 355 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Le Tourne** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 356 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Tresses** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 357 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Valeyrac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 358 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Val-de-Livenne** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 359 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Val de Virvée** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 360 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Vayres** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 361 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Vendays Montalivet** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 362 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Vensac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 363 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Verac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 364 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Verdelais** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 365 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Le Verdon sur Mer** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 366 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Vertheuil** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 367 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Vignonet** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 368 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Villandraut** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 369 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Villegouge** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 370 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Villenave d'Ornon** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 371 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Villeneuve** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 372 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Virelade** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 373 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Virsac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 374 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Yvrac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

**Article 375 :**

Un tableau récapitulatif des arrêtés de catastrophes naturelles en Gironde jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est fourni en annexe 2 du présent arrêté.

**Article 376 :**

Les fiches communales d'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs visée aux articles 2 à 375 du présent arrêté seront mises à jour chaque fois que la liste des risques et des documents à prendre en compte sera modifiée.

**Article 377 :**

Une copie du présent arrêté sera adressée à l'ensemble des maires du département de la Gironde et à la chambre départementale des notaires. Il sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département, mentionné dans un journal local et accessible sur le site internet des services de la préfecture (<http://www.gironde.gouv.fr>).

**Article 378 :**

En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 379 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Gironde, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) et Mesdames et Messieurs les maires du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

La Préfète



Fabienne BUCCIO

















**Annexe à l'arrêté préfectoral du  
fixant la liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des  
locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs**

**État au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris depuis 1982**

Code INSEE	COMMUNES	PERILS	Début d'évènement	Fin d'évènement	arrêté du	Parution au JO du
33001	Abzac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33001	Abzac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33001	Abzac	Glissement de terrain	1993-12-28	1994-01-12	1994-06-06	1994-06-25
33001	Abzac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-12	1994-09-06	1994-09-25
33001	Abzac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33001	Abzac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33002	Aillas	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33002	Aillas	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33002	Aillas	Inondations et coulées de boue	1994-06-08	1994-06-08	1994-10-28	1994-11-20
33002	Aillas	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33002	Aillas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33002	Aillas	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33002	Aillas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-11-06	2012-11-09
33002	Aillas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33002	Aillas	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33003	Ambarès-et-Lagrave	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33003	Ambarès-et-Lagrave	Inondations et coulées de boue	1984-01-23	1984-01-23	1984-05-11	1984-05-24
33003	Ambarès-et-Lagrave	Inondations et coulées de boue	1984-10-04	1984-10-05	1984-12-05	1984-12-20
33003	Ambarès-et-Lagrave	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33003	Ambarès-et-Lagrave	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33003	Ambarès-et-Lagrave	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33003	Ambarès-et-Lagrave	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-06-11	2008-06-14
33003	Ambarès-et-Lagrave	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33003	Ambarès-et-Lagrave	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-10-31	2010-12-13	2011-01-13
33003	Ambarès-et-Lagrave	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33003	Ambarès-et-Lagrave	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-10-22	2013-10-26
33003	Ambarès-et-Lagrave	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-04-01	2015-06-30	2016-09-16	2016-10-21
33004	Ambès	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33004	Ambès	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-03-18	1996-04-17
33004	Ambès	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33004	Ambès	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33004	Ambès	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33004	Ambès	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33004	Ambès	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33005	Andernos-les-Bains	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2018-03-02	2018-03-02	2018-05-23	2018-06-22
33005	Andernos-les-Bains	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33005	Andernos-les-Bains	Inondations et coulées de boue	1986-09-14	1986-09-15	1986-12-11	1987-01-09
33005	Andernos-les-Bains	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33005	Andernos-les-Bains	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2006-12-08	2006-12-08	2007-10-18	2007-10-25
33005	Andernos-les-Bains	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33005	Andernos-les-Bains	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2008-11-29	2008-11-30	2009-06-25	2009-07-01
33005	Andernos-les-Bains	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33005	Andernos-les-Bains	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-10-22	2013-10-26
33005	Andernos-les-Bains	Inondations par remontées de nappe naturelle	2014-01-27	2014-01-30	2015-03-03	2015-03-04
33005	Andernos-les-Bains	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33005	Andernos-les-Bains	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33006	Anglade	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33006	Anglade	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14

33006	Anglade	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33006	Anglade	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33006	Anglade	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-04-03	1996-04-17
33006	Anglade	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33006	Anglade	Inondations et coulées de boue	2003-07-15	2003-07-15	2003-12-03	2003-12-20
33006	Anglade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33006	Anglade	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33006	Anglade	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-03-01	2010-03-11	2010-03-13
33006	Anglade	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33006	Anglade	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33007	Arbanats	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33007	Arbanats	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33007	Arbanats	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33007	Arbanats	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33007	Arbanats	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33007	Arbanats	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33007	Arbanats	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-11-30	2012-12-06
33007	Arbanats	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33008	Arbis	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33008	Arbis	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33008	Arbis	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33008	Arbis	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33008	Arbis	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33009	Arcachon	Inondations et coulées de boue	2018-07-01	2018-07-01	2018-09-17	2018-10-20
33009	Arcachon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33009	Arcachon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33009	Arcachon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33009	Arcachon	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33009	Arcachon	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33009	Arcachon	Mouvements de terrain	2013-07-26	2013-07-27	2014-02-27	2014-03-01
33010	Arcins	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33010	Arcins	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33010	Arcins	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33010	Arcins	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33010	Arcins	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33011	Arès	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33011	Arès	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1995-12-22	1995-12-24	1996-04-03	1996-04-17
33011	Arès	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33011	Arès	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-06-16	2006-07-14
33011	Arès	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33011	Arès	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33011	Arès	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33012	Arsac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33012	Arsac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33012	Arsac	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33012	Arsac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33012	Arsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-01-09	2006-01-22
33012	Arsac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33012	Arsac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33013	Artigues-près-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33013	Artigues-près-Bordeaux	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33013	Artigues-près-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1986-09-14	1986-09-15	1986-12-11	1987-01-09
33013	Artigues-près-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33013	Artigues-près-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1987-07-06	1987-07-06	1987-09-27	1987-10-09
33013	Artigues-près-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33013	Artigues-près-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33013	Artigues-près-Bordeaux	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33013	Artigues-près-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-06-06	1994-06-25
33013	Artigues-près-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1997-05-31	1998-03-12	1998-03-28

33013	Artigues-près-Bordeaux	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33013	Artigues-près-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2004-08-25	2004-08-26
33013	Artigues-près-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33013	Artigues-près-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33013	Artigues-près-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-12-05	2008-12-10
33013	Artigues-près-Bordeaux	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33013	Artigues-près-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33013	Artigues-près-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2010-07-01	2010-09-30	2011-08-18	2011-08-21
33013	Artigues-près-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33013	Artigues-près-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33013	Artigues-près-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33013	Artigues-près-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33013	Artigues-près-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-06-30	2016-09-16	2016-10-21
33013	Artigues-près-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1988-05-07	1988-05-07	1988-08-02	1988-08-13
33014	LesArtigues-de-Lussac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33014	LesArtigues-de-Lussac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33014	LesArtigues-de-Lussac	Inondations et coulées de boue	1996-08-21	1996-08-21	1997-09-19	1997-10-11
33014	LesArtigues-de-Lussac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33014	LesArtigues-de-Lussac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33014	LesArtigues-de-Lussac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33014	LesArtigues-de-Lussac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33014	LesArtigues-de-Lussac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33015	Arveyres	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33015	Arveyres	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33015	Arveyres	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33015	Arveyres	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31
33015	Arveyres	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33015	Arveyres	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33015	Arveyres	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33015	Arveyres	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33015	Arveyres	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33015	Arveyres	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33016	Asques	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33016	Asques	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1995-12-22	1995-12-24	1996-04-03	1996-04-17
33016	Asques	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-06-17	1996-07-09
33016	Asques	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33016	Asques	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33016	Asques	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33016	Asques	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33016	Asques	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33016	Asques	Inondations et coulées de boue	2014-01-31	2014-02-02	2014-12-04	2014-12-07
33016	Asques	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33016	Asques	Inondations et coulées de boue	2016-02-11	2016-02-13	2016-06-28	2016-07-20
33016	Asques	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-06-30	2016-09-16	2016-10-21
33016	Asques	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33017	Aubiac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33017	Aubiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-11-27	2018-12-07
33017	Aubiac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33017	Aubiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2001-08-29	2001-09-26
33017	Aubiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33017	Aubiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22

33017	Aubiac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33017	Aubiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-05-31	2012-07-11	2012-07-17
33017	Aubiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-05-31	2012-07-11	2012-07-17
33017	Aubiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33018	Aubie-et-Espessas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33018	Aubie-et-Espessas	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33018	Aubie-et-Espessas	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33018	Aubie-et-Espessas	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33018	Aubie-et-Espessas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1996-05-31	1998-03-12	1998-03-28
33018	Aubie-et-Espessas	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33018	Aubie-et-Espessas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-10-03	2003-10-19
33018	Aubie-et-Espessas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33018	Aubie-et-Espessas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33018	Aubie-et-Espessas	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33018	Aubie-et-Espessas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-10-18	2012-10-21
33018	Aubie-et-Espessas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-04-01	2015-06-30	2016-09-16	2016-10-21
33019	Audenge	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2018-03-02	2018-03-02	2018-05-23	2018-06-22
33019	Audenge	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33019	Audenge	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33019	Audenge	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33019	Audenge	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33019	Audenge	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33019	Audenge	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33020	Auriolles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-12-31	2018-01-24	2019-02-14
33020	Auriolles	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33020	Auriolles	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33020	Auriolles	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33021	Auros	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33021	Auros	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33021	Auros	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33021	Auros	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-03-31	2008-04-04
33021	Auros	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-03-31	2008-04-04
33021	Auros	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33021	Auros	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33021	Auros	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33021	Auros	Inondations et coulées de boue	2014-05-31	2014-05-31	2014-08-07	2014-08-10
33021	Auros	Mouvements de terrain	2014-02-14	2014-02-14	2015-12-23	2016-01-22
33021	Auros	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33021	Auros	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33022	Avensan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33022	Avensan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-06-01	1997-12-31	1998-06-12	1998-07-01
33022	Avensan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33022	Avensan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33022	Avensan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33022	Avensan	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33022	Avensan	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33023	Ayguemorte-les-Graves	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33023	Ayguemorte-les-Graves	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33023	Ayguemorte-les-Graves	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33023	Ayguemorte-les-Graves	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33023	Ayguemorte-les-Graves	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17

33023	Ayguemorte-les-Graves	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33023	Ayguemorte-les-Graves	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33023	Ayguemorte-les-Graves	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33024	Bagas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33024	Bagas	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33024	Bagas	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33024	Bagas	Inondations et coulées de boue	1988-06-13	1988-06-13	1988-10-19	1988-11-03
33024	Bagas	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33024	Bagas	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33024	Bagas	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33025	Baigneaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-07-01	2017-09-30	2018-09-18	2018-10-20
33025	Baigneaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-07-01	2017-09-30	2018-11-27	2018-12-07
33025	Baigneaux	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33025	Baigneaux	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33025	Baigneaux	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33025	Baigneaux	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2000-12-19	2000-12-29
33025	Baigneaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33025	Baigneaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-04-18	2008-04-23
33025	Baigneaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2008-03-31	2008-04-04
33025	Baigneaux	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33026	Balizac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33026	Balizac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33026	Balizac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33027	Barie	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33027	Barie	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33027	Barie	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33027	Barie	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33028	Baron	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33028	Baron	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33028	Baron	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33028	Baron	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33028	Baron	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-15	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33028	Baron	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-15	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33028	Baron	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33029	LeBarp	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33029	LeBarp	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33029	LeBarp	Inondations et coulées de boue	1990-09-15	1990-09-15	1992-01-14	1992-02-05
33029	LeBarp	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33029	LeBarp	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33029	LeBarp	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33029	LeBarp	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33030	Barsac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33030	Barsac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33030	Barsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33030	Barsac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33030	Barsac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33031	Bassanne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33031	Bassanne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33031	Bassanne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33031	Bassanne	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33032	Bassens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33032	Bassens	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33032	Bassens	Inondations et coulées de boue	1984-10-04	1984-10-05	1984-12-05	1984-12-20
33032	Bassens	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33032	Bassens	Inondations et coulées de boue	1987-07-06	1987-07-06	1987-09-27	1987-10-09
33032	Bassens	Inondations et coulées de boue	1989-07-23	1989-07-24	1989-12-05	1989-12-13

33032	Bassens	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33032	Bassens	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-04-03	1996-04-17
33032	Bassens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1997-12-31	1998-07-15	1998-07-29
33032	Bassens	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33032	Bassens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33032	Bassens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33032	Bassens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33032	Bassens	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33032	Bassens	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-03-01	2010-03-30	2010-04-02
33032	Bassens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33032	Bassens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2010-07-01	2010-09-30	2011-10-19	2011-10-23
33032	Bassens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33032	Bassens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33032	Bassens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-05-21	2013-05-25
33032	Bassens	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33033	Baurech	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33033	Baurech	Glissement de terrain	1985-05-31	1985-05-31	1985-10-02	1985-10-18
33033	Baurech	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1998-12-31	1999-03-19	1999-04-03
33033	Baurech	Effondrements / éboulements	1997-11-29	1997-11-29	1999-04-16	1999-05-02
33033	Baurech	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33033	Baurech	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33033	Baurech	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33033	Baurech	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33033	Baurech	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33033	Baurech	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33033	Baurech	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-05-14	1990-05-24
33033	Baurech	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33034	Bayas	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33034	Bayas	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33034	Bayas	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33034	Bayas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33034	Bayas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-04-18	2008-04-23
33034	Bayas	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33035	Bayon-sur-Gironde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33035	Bayon-sur-Gironde	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33035	Bayon-sur-Gironde	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33035	Bayon-sur-Gironde	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33035	Bayon-sur-Gironde	Eboulement de falaise	1995-02-24	1995-02-25	1995-10-24	1995-10-31
33035	Bayon-sur-Gironde	Eboulement de falaise	1995-03-06	1995-03-07	1995-10-24	1995-10-31
33035	Bayon-sur-Gironde	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-04-03	1996-04-17
33035	Bayon-sur-Gironde	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33035	Bayon-sur-Gironde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-06-16	2006-07-14
33035	Bayon-sur-Gironde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33035	Bayon-sur-Gironde	Inondations et coulées de boue	2008-05-28	2008-05-28	2008-09-11	2008-09-16
33035	Bayon-sur-Gironde	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33035	Bayon-sur-Gironde	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33035	Bayon-sur-Gironde	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33035	Bayon-sur-Gironde	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33036	Bazas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33036	Bazas	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33036	Bazas	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33036	Bazas	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33036	Bazas	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1991-01-01	1992-06-30	1993-12-06	1993-12-28
33036	Bazas	Eboulements rocheux	1993-12-18	1993-12-19	1994-05-27	1994-06-10
33036	Bazas	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-05-27	1994-06-10
33036	Bazas	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1995-06-01	1995-09-30	1996-04-03	1996-04-17



33036	Bazas	Eboulements rocheux	1997-12-01	1997-12-31	1998-07-15	1998-07-29
33036	Bazas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1998-12-31	1999-03-19	1999-04-03
33036	Bazas	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33036	Bazas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-04-30	2003-04-30	2003-05-22
33036	Bazas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31
33036	Bazas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33036	Bazas	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33036	Bazas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33036	Bazas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33036	Bazas	Mouvements de terrain	2012-05-04	2012-05-04	2012-10-18	2012-10-21
33036	Bazas	Inondations et coulées de boue	2013-06-18	2013-06-18	2014-01-21	2014-01-24
33036	Bazas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33037	Beautiran	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33037	Beautiran	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1991-12-31	1993-08-16	1993-09-03
33037	Beautiran	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33037	Beautiran	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-02-06	2006-02-14
33037	Beautiran	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33037	Beautiran	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-02-27	2010-03-30	2010-04-02
33037	Beautiran	Mouvements de terrain	2014-07-25	2014-07-25	2016-02-01	2016-03-02
33037	Beautiran	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33037	Beautiran	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33037	Beautiran	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33038	Bégadan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33038	Bégadan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33038	Bégadan	Inondations et coulées de boue	1983-08-28	1983-08-29	1983-11-15	1983-11-18
33038	Bégadan	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-12-04	1990-12-15
33038	Bégadan	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33038	Bégadan	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1995-06-01	1995-09-30	1996-04-03	1996-04-17
33038	Bégadan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1996-11-30	1997-05-28	1997-06-01
33038	Bégadan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1996-12-01	1997-12-31	1998-07-15	1998-07-29
33038	Bégadan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33038	Bégadan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33038	Bégadan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33038	Bégadan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33038	Bégadan	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33038	Bégadan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33038	Bégadan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33038	Bégadan	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33039	Bègles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33039	Bègles	Inondations et coulées de boue	2018-05-26	2018-05-26	2018-07-23	2018-08-15
33039	Bègles	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33039	Bègles	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33039	Bègles	Inondations et coulées de boue	1983-08-09	1983-08-09	1983-10-05	1983-10-08
33039	Bègles	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33039	Bègles	Inondations et coulées de boue	1987-09-01	1987-09-01	1987-11-03	1987-11-11
33039	Bègles	Inondations et coulées de boue	1988-01-22	1988-01-22	1988-04-07	1988-04-21
33039	Bègles	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33039	Bègles	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33039	Bègles	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-12-04	1990-12-15
33039	Bègles	Inondations et coulées de boue	1990-09-15	1990-09-15	1991-01-25	1991-02-07
33039	Bègles	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33039	Bègles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1995-09-30	1996-10-01	1996-10-17
33039	Bègles	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33039	Bègles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33039	Bègles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33039	Bègles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22

33039	Bègles	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33039	Bègles	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-02-28	2010-06-25	2010-06-26
33039	Bègles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-06-22	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33039	Bègles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33039	Bègles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33039	Bègles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33039	Bègles	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33039	Bègles	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33040	Béguey	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33040	Béguey	Inondations et coulées de boue	1988-06-29	1988-06-30	1988-10-19	1988-11-03
33040	Béguey	Inondations et coulées de boue	1989-07-23	1989-07-24	1989-12-05	1989-12-13
33040	Béguey	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33040	Béguey	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33040	Béguey	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33040	Béguey	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33042	Belin-Béliet	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33042	Belin-Béliet	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33042	Belin-Béliet	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33043	Bellebat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-12-31	2018-11-27	2018-12-07
33043	Bellebat	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33043	Bellebat	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33043	Bellebat	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33043	Bellebat	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2000-12-19	2000-12-29
33043	Bellebat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33043	Bellebat	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33044	Bellefond	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33044	Bellefond	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33044	Bellefond	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33044	Bellefond	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33045	Belvès-de-Castillon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33045	Belvès-de-Castillon	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33045	Belvès-de-Castillon	Inondations et coulées de boue	1991-06-01	1991-06-02	1992-04-01	1992-04-03
33045	Belvès-de-Castillon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33045	Belvès-de-Castillon	Inondations et coulées de boue	2005-04-24	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33045	Belvès-de-Castillon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33045	Belvès-de-Castillon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33045	Belvès-de-Castillon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33045	Belvès-de-Castillon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33045	Belvès-de-Castillon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33045	Belvès-de-Castillon	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33046	Bernos-Beaulac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33046	Bernos-Beaulac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33046	Bernos-Beaulac	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33046	Bernos-Beaulac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33046	Bernos-Beaulac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-06-01	2003-12-31	2005-05-27	2005-05-31
33046	Bernos-Beaulac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33046	Bernos-Beaulac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33046	Bernos-Beaulac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33046	Bernos-Beaulac	Inondations et coulées de boue	2013-06-17	2013-06-18	2013-11-21	2013-11-23
33047	Berson	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33047	Berson	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33047	Berson	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33047	Berson	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33047	Berson	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33047	Berson	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22

33047	Berson	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33047	Berson	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33047	Berson	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33047	Berson	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33047	Berson	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33047	Berson	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33048	Berthez	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33048	Berthez	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33048	Berthez	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33048	Berthez	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33048	Berthez	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33048	Berthez	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-04-18	2008-04-23
33048	Berthez	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33048	Berthez	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33048	Berthez	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33049	Beychac-et-Caillau	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-07-01	2017-12-31	2019-02-27	2019-03-23
33049	Beychac-et-Caillau	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33049	Beychac-et-Caillau	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33049	Beychac-et-Caillau	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1991-12-31	1993-08-16	1993-09-03
33049	Beychac-et-Caillau	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33049	Beychac-et-Caillau	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1995-09-30	1996-10-01	1996-10-17
33049	Beychac-et-Caillau	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33049	Beychac-et-Caillau	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33049	Beychac-et-Caillau	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33049	Beychac-et-Caillau	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33049	Beychac-et-Caillau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33049	Beychac-et-Caillau	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33050	Bieujac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33050	Bieujac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33050	Bieujac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33050	Bieujac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33050	Bieujac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2013-01-10	2013-01-13
33050	Bieujac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33051	Biganos	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33051	Biganos	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33051	Biganos	Inondations et coulées de boue	2000-05-09	2000-05-09	2001-05-29	2001-06-14
33051	Biganos	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33051	Biganos	Inondations et coulées de boue	2013-06-07	2013-06-09	2013-11-21	2013-11-23
33051	Biganos	Inondations par remontées de nappe phréatique	2013-06-07	2013-06-24	2014-02-27	2014-03-01
33051	Biganos	Inondations et coulées de boue	2014-01-29	2014-01-31	2014-07-07	2014-07-09
33051	Biganos	Inondations par remontées de nappe naturelle	2014-01-25	2014-02-02	2015-03-03	2015-03-04
33051	Biganos	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33052	LesBillaux	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33052	LesBillaux	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33052	LesBillaux	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33052	LesBillaux	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33052	LesBillaux	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33052	LesBillaux	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33053	Birac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33053	Birac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33053	Birac	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33053	Birac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33053	Birac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33053	Birac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33054	Blaignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33054	Blaignac	Inondations et coulées de boue	1988-06-13	1988-06-13	1988-10-19	1988-11-03

33054	Blaignac	Inondations et coulées de boue	1993-06-22	1993-06-22	1993-10-26	1993-12-03
33054	Blaignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33054	Blaignac	Inondations et coulées de boue	2007-05-26	2007-05-26	2007-10-18	2007-10-25
33054	Blaignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33054	Blaignac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33055	Blaignan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33055	Blaignan	Inondations et coulées de boue	1983-08-28	1983-08-29	1983-11-15	1983-11-18
33055	Blaignan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33055	Blaignan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33055	Blaignan	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33056	Blanquefort	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33056	Blanquefort	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33056	Blanquefort	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33056	Blanquefort	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1991-01-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33056	Blanquefort	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1992-01-01	1993-09-30	1995-05-03	1995-05-07
33056	Blanquefort	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33056	Blanquefort	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33056	Blanquefort	Inondations et coulées de boue	2002-09-20	2002-09-20	2003-11-17	2003-11-30
33056	Blanquefort	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33056	Blanquefort	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33056	Blanquefort	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33056	Blanquefort	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33056	Blanquefort	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33056	Blanquefort	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33056	Blanquefort	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33056	Blanquefort	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33056	Blanquefort	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-06-01	1989-12-31	1990-05-14	1990-05-24
33056	Blanquefort	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33057	Blasimon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33057	Blasimon	Inondations et coulées de boue	1991-06-01	1991-06-02	1992-04-01	1992-04-03
33057	Blasimon	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1991-12-31	1993-01-25	1993-02-07
33057	Blasimon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33057	Blasimon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33057	Blasimon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33057	Blasimon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33057	Blasimon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33057	Blasimon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-06-01	1989-12-31	1990-05-14	1990-05-24
33058	Blaye	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33058	Blaye	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33058	Blaye	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-12-04	1991-12-27
33058	Blaye	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33058	Blaye	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-03-18	1996-04-17
33058	Blaye	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1995-12-22	1995-12-24	1996-04-03	1996-04-17
33058	Blaye	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33058	Blaye	Inondations et coulées de boue	2003-07-15	2003-07-15	2004-03-05	2004-03-20
33058	Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33058	Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33058	Blaye	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33058	Blaye	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33058	Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33058	Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33058	Blaye	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33058	Blaye	Inondations et coulées de boue	1988-01-22	1988-01-22	1988-08-02	1988-08-13
33059	Blésignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33059	Blésignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30

33059	Blésignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33059	Blésignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33059	Blésignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33059	Blésignac	Inondations et coulées de boue	2013-08-02	2013-08-02	2013-11-21	2013-11-23
33059	Blésignac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33060	Bommes	Inondations et coulées de boue	2018-06-05	2018-06-05	2018-07-09	2018-07-27
33060	Bommes	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33060	Bommes	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33060	Bommes	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33060	Bommes	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33061	Bonnetan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33061	Bonnetan	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-12-04	1991-12-27
33061	Bonnetan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33061	Bonnetan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33061	Bonnetan	Inondations et coulées de boue	2008-05-12	2008-05-12	2008-09-11	2008-09-16
33061	Bonnetan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33061	Bonnetan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33061	Bonnetan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33061	Bonnetan	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33061	Bonnetan	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33062	Bonzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33062	Bonzac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33062	Bonzac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33062	Bonzac	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33062	Bonzac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-06-06	1994-06-25
33062	Bonzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-01-01	1996-09-30	1997-05-28	1997-06-01
33062	Bonzac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33062	Bonzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33062	Bonzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33062	Bonzac	Inondations et coulées de boue	2008-05-12	2008-05-12	2008-09-11	2008-09-16
33062	Bonzac	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33062	Bonzac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33062	Bonzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33062	Bonzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33062	Bonzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-11-21	2013-11-23
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	2018-05-26	2018-05-26	2018-10-04	2018-11-03
33063	Bordeaux	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1983-06-24	1983-06-24	1983-10-05	1983-10-08
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1983-08-09	1983-08-09	1983-10-05	1983-10-08
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1983-05-31	1983-05-31	1983-11-15	1983-11-18
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1986-09-14	1986-09-15	1986-12-11	1987-01-09
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1987-09-01	1987-09-01	1987-11-03	1987-11-11
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-12-04	1990-12-15
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-12-04	1991-12-27
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1995-06-01	1995-09-30	1996-04-03	1996-04-17
33063	Bordeaux	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-04-03	1996-04-17
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1995-09-30	1996-10-01	1996-10-17
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1995-09-30	1996-12-09	1996-12-20
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1996-12-31	1997-07-08	1997-07-19
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1996-12-31	1998-02-02	1998-02-18
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1997-05-31	1998-03-12	1998-03-28

33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1998-04-29	1998-04-29	1998-10-22	1998-11-13
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1997-01-01	1998-06-30	1999-01-21	1999-02-05
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1997-01-01	1998-12-31	1999-03-19	1999-04-03
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1997-01-01	1998-12-31	1999-06-22	1999-07-14
33063	Bordeaux	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	2000-05-07	2000-05-08	2001-04-03	2001-04-22
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33063	Bordeaux	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-02-28	2010-05-10	2010-05-13
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2010-07-01	2010-09-30	2011-12-12	2012-01-03
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33063	Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-05-21	2013-05-25
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33063	Bordeaux	Inondations et coulées de boue	2011-08-02	2011-08-02	2011-11-28	2011-12-01
33064	Bossugan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33064	Bossugan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33064	Bossugan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33064	Bossugan	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33064	Bossugan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33064	Bossugan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33064	Bossugan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33065	Bouliac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33065	Bouliac	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33065	Bouliac	Inondations et coulées de boue	1987-09-01	1987-09-01	1987-11-03	1987-11-11
33065	Bouliac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33065	Bouliac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1991-01-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33065	Bouliac	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33065	Bouliac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-05-27	1994-06-10
33065	Bouliac	Glissement de terrain	1993-12-24	1994-01-10	1994-05-27	1994-06-10
33065	Bouliac	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1994-06-06	1994-06-25
33065	Bouliac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1997-12-31	1998-04-09	1998-04-23
33065	Bouliac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1998-01-01	1998-12-31	1999-06-22	1999-07-14
33065	Bouliac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33065	Bouliac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33065	Bouliac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33065	Bouliac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33065	Bouliac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-15	2009-09-15	2010-12-13	2011-01-13
33065	Bouliac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33065	Bouliac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33065	Bouliac	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33065	Bouliac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-06-01	1989-12-31	1990-05-14	1990-05-24
33066	Bourdelles	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33066	Bourdelles	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33066	Bourdelles	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33066	Bourdelles	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33066	Bourdelles	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33066	Bourdelles	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33067	Bourg	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33067	Bourg	Effondrement de terrain	1994-02-26	1994-02-26	1994-06-06	1994-06-25

33067	Bourg	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33067	Bourg	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33067	Bourg	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33067	Bourg	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1993-01-25	1993-02-07
33067	Bourg	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33067	Bourg	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-03-18	1996-04-17
33067	Bourg	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33067	Bourg	Mouvements de terrain	2001-03-02	2001-03-02	2001-11-15	2001-12-01
33067	Bourg	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33067	Bourg	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33067	Bourg	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33067	Bourg	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33067	Bourg	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-11-21	2013-11-23
33067	Bourg	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33068	Bourideys	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33068	Bourideys	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33068	Bourideys	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33069	LeBouscat	Inondations et coulées de boue	2018-05-26	2018-05-26	2018-07-09	2018-07-27
33069	LeBouscat	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33069	LeBouscat	Inondations et coulées de boue	1983-05-31	1983-05-31	1983-10-05	1983-10-08
33069	LeBouscat	Inondations et coulées de boue	1983-06-24	1983-06-24	1983-10-05	1983-10-08
33069	LeBouscat	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33069	LeBouscat	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33069	LeBouscat	Inondations et coulées de boue	1983-08-09	1983-08-09	1983-10-05	1983-10-08
33069	LeBouscat	Inondations et coulées de boue	1986-09-14	1986-09-15	1986-12-11	1987-01-09
33069	LeBouscat	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33069	LeBouscat	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-12-04	1990-12-15
33069	LeBouscat	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33069	LeBouscat	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33069	LeBouscat	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33069	LeBouscat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1996-12-31	1997-05-28	1997-06-01
33069	LeBouscat	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33069	LeBouscat	Inondations et coulées de boue	1999-07-27	1999-07-27	2000-02-07	2000-02-26
33069	LeBouscat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33069	LeBouscat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33069	LeBouscat	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33069	LeBouscat	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33069	LeBouscat	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33070	Brach	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33070	Brach	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33070	Brach	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33070	Brach	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33071	Branne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33071	Branne	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33071	Branne	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33071	Branne	Glissement de terrain	1993-12-01	1994-01-31	1995-05-03	1995-05-07
33071	Branne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33071	Branne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33071	Branne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33071	Branne	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33072	Brannens	Inondations et coulées de boue	2018-07-15	2018-07-15	2018-10-04	2018-11-03
33072	Brannens	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33072	Brannens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33072	Brannens	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33072	Brannens	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33072	Brannens	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33073	Braud-et-Saint-Louis	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33073	Braud-et-Saint-Louis	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33073	Braud-et-Saint-Louis	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33073	Braud-et-Saint-Louis	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1995-12-22	1995-12-24	1996-06-17	1996-07-09
33073	Braud-et-Saint-Louis	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30

33073	Braud-et-Saint-Louis	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33073	Braud-et-Saint-Louis	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33073	Braud-et-Saint-Louis	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33073	Braud-et-Saint-Louis	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33073	Braud-et-Saint-Louis	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33074	Brouqueyran	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33074	Brouqueyran	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33074	Brouqueyran	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33074	Brouqueyran	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33074	Brouqueyran	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33074	Brouqueyran	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33074	Brouqueyran	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33074	Brouqueyran	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33075	Bruges	Inondations et coulées de boue	2018-05-26	2018-05-26	2018-09-17	2018-10-20
33075	Bruges	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33075	Bruges	Inondations et coulées de boue	1983-08-09	1983-08-09	1983-10-05	1983-10-08
33075	Bruges	Inondations et coulées de boue	1983-08-28	1983-08-29	1983-11-15	1983-11-18
33075	Bruges	Inondations et coulées de boue	1984-10-04	1984-10-05	1984-12-05	1984-12-20
33075	Bruges	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33075	Bruges	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33075	Bruges	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33075	Bruges	Inondations et coulées de boue	1999-07-27	1999-07-27	2000-02-07	2000-02-26
33075	Bruges	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33075	Bruges	Inondations et coulées de boue	2003-07-15	2003-07-15	2003-12-03	2003-12-20
33075	Bruges	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33075	Bruges	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33075	Bruges	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33075	Bruges	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33075	Bruges	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33075	Bruges	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33075	Bruges	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33075	Bruges	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-05-21	2013-05-25
33075	Bruges	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33075	Bruges	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33076	Budos	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33076	Budos	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1996-01-01	1998-12-31	1999-04-16	1999-05-02
33076	Budos	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33076	Budos	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33076	Budos	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33076	Budos	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33076	Budos	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-11-06	2012-11-09
33076	Budos	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33077	Cabanac-et-Villagrains	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33077	Cabanac-et-Villagrains	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33077	Cabanac-et-Villagrains	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-01-09	2006-01-22
33077	Cabanac-et-Villagrains	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33077	Cabanac-et-Villagrains	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33077	Cabanac-et-Villagrains	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-11-06	2012-11-09
33077	Cabanac-et-Villagrains	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33077	Cabanac-et-Villagrains	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33078	Cabara	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33078	Cabara	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33078	Cabara	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30



33078	Cabara	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33078	Cabara	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33078	Cabara	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33078	Cabara	Inondations et coulées de boue	2013-08-02	2013-08-02	2013-11-21	2013-11-23
33078	Cabara	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-06-30	2016-09-16	2016-10-21
33078	Cabara	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33078	Cabara	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33079	Cadarsac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33079	Cadarsac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33079	Cadarsac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33079	Cadarsac	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2000-12-19	2000-12-29
33079	Cadarsac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33079	Cadarsac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33080	Cadaujac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33080	Cadaujac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33080	Cadaujac	Inondations et coulées de boue	1988-06-29	1988-06-30	1988-10-19	1988-11-03
33080	Cadaujac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-08-31	1990-09-16
33080	Cadaujac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33080	Cadaujac	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33080	Cadaujac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1992-01-01	1993-09-30	1995-05-03	1995-05-07
33080	Cadaujac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1998-12-31	1999-04-16	1999-05-02
33080	Cadaujac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33080	Cadaujac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33080	Cadaujac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33080	Cadaujac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33080	Cadaujac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33080	Cadaujac	Inondations et coulées de boue	2008-05-18	2008-05-18	2008-09-11	2008-09-16
33080	Cadaujac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33080	Cadaujac	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33080	Cadaujac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33080	Cadaujac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33080	Cadaujac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33080	Cadaujac	Inondations et coulées de boue	2013-06-08	2013-06-09	2013-09-10	2013-09-13
33080	Cadaujac	Inondations par remontées de nappe phréatique	2013-06-07	2013-06-21	2014-02-27	2014-03-01
33080	Cadaujac	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-05-14	1990-05-24
33080	Cadaujac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33081	Cadillac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33081	Cadillac	Inondations et coulées de boue	1985-05-26	1985-05-26	1985-10-02	1985-10-18
33081	Cadillac	Inondations et coulées de boue	1988-06-29	1988-06-30	1988-10-19	1988-11-03
33081	Cadillac	Inondations et coulées de boue	1989-07-23	1989-07-24	1989-12-05	1989-12-13
33081	Cadillac	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33081	Cadillac	Inondations et coulées de boue	1995-09-17	1995-09-17	1996-06-17	1996-07-09
33081	Cadillac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33081	Cadillac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33081	Cadillac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33082	Cadillac-en-Fronsadais	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33082	Cadillac-en-Fronsadais	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33082	Cadillac-en-Fronsadais	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33082	Cadillac-en-Fronsadais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-06-16	2006-07-14
33082	Cadillac-en-Fronsadais	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33082	Cadillac-en-Fronsadais	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33082	Cadillac-en-Fronsadais	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33083	Camarsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-12-31	2018-10-23	2018-11-03
33083	Camarsac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33083	Camarsac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33083	Camarsac	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33083	Camarsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1997-05-31	1998-03-12	1998-03-28
33083	Camarsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1997-06-01	1998-12-31	1999-03-19	1999-04-03
33083	Camarsac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30

33083	Camarsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33083	Camarsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33083	Camarsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33083	Camarsac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33083	Camarsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33083	Camarsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33083	Camarsac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33084	Cambes	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33084	Cambes	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33084	Cambes	Inondations et coulées de boue	1985-05-13	1985-05-13	1985-07-15	1985-07-27
33084	Cambes	Inondations et coulées de boue	1985-05-26	1985-05-26	1985-10-02	1985-10-18
33084	Cambes	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33084	Cambes	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33084	Cambes	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-04-03	1996-04-17
33084	Cambes	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33084	Cambes	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33084	Cambes	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31
33084	Cambes	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33084	Cambes	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33084	Cambes	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33084	Cambes	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33084	Cambes	Inondations et coulées de boue	2013-06-08	2013-06-09	2013-10-22	2013-10-26
33084	Cambes	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33084	Cambes	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33085	Camblanes-et-Meynac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33085	Camblanes-et-Meynac	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33085	Camblanes-et-Meynac	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33085	Camblanes-et-Meynac	Inondations et coulées de boue	1988-06-29	1988-06-30	1988-10-19	1988-11-03
33085	Camblanes-et-Meynac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33085	Camblanes-et-Meynac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1997-12-31	1998-06-12	1998-07-01
33085	Camblanes-et-Meynac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33085	Camblanes-et-Meynac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33085	Camblanes-et-Meynac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31
33085	Camblanes-et-Meynac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33085	Camblanes-et-Meynac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33085	Camblanes-et-Meynac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33085	Camblanes-et-Meynac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33085	Camblanes-et-Meynac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33085	Camblanes-et-Meynac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33086	Camiac-et-Saint-Denis	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33086	Camiac-et-Saint-Denis	Inondations et coulées de boue	1989-07-23	1989-07-24	1989-12-05	1989-12-13
33086	Camiac-et-Saint-Denis	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33086	Camiac-et-Saint-Denis	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2007-10-18	2007-10-25
33086	Camiac-et-Saint-Denis	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33086	Camiac-et-Saint-Denis	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33086	Camiac-et-Saint-Denis	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-03-30	2016-09-16	2016-10-21
33086	Camiac-et-Saint-Denis	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33087	Camiran	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33087	Camiran	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33087	Camiran	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33087	Camiran	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33087	Camiran	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33087	Camiran	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33088	Camps-sur-l'Isle	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33088	Camps-sur-l'Isle	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06

33088	Camps-sur-l'Isle	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33088	Camps-sur-l'Isle	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33088	Camps-sur-l'Isle	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33089	Campugnan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33089	Campugnan	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33089	Campugnan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-01-01	1997-12-31	1998-07-15	1998-07-29
33089	Campugnan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33089	Campugnan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33089	Campugnan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33089	Campugnan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33089	Campugnan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33089	Campugnan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33089	Campugnan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33089	Campugnan	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33090	Canéjan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33090	Canéjan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33090	Canéjan	Inondations et coulées de boue	1990-09-15	1990-09-15	1991-01-25	1991-02-07
33090	Canéjan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1995-09-30	1996-10-01	1996-10-17
33090	Canéjan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1998-12-31	1999-04-16	1999-05-02
33090	Canéjan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33090	Canéjan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33090	Canéjan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31
33090	Canéjan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33090	Canéjan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33090	Canéjan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33090	Canéjan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33090	Canéjan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33090	Canéjan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33090	Canéjan	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33090	Canéjan	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33091	Cantenac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33091	Cantenac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33091	Cantenac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33091	Cantenac	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33091	Cantenac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33092	Cantois	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33092	Cantois	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1991-12-31	1993-08-16	1993-09-03
33092	Cantois	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33092	Cantois	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2000-12-19	2000-12-29
33092	Cantois	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33092	Cantois	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33092	Cantois	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33093	Capian	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33093	Capian	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33093	Capian	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33093	Capian	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33093	Capian	Mouvements de terrain	2014-07-25	2014-07-25	2015-03-27	2015-03-31
33093	Capian	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33094	Caplong	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33094	Caplong	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33094	Caplong	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33095	Captieux	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33095	Captieux	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33095	Captieux	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30

33095	Captieux	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33096	Carbon-Blanc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33096	Carbon-Blanc	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33096	Carbon-Blanc	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33096	Carbon-Blanc	Inondations et coulées de boue	1987-07-06	1987-07-06	1987-09-27	1987-10-09
33096	Carbon-Blanc	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33096	Carbon-Blanc	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1991-01-01	1992-06-30	1993-12-06	1993-12-28
33096	Carbon-Blanc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-07-01	1996-12-31	1997-05-28	1997-06-01
33096	Carbon-Blanc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1997-01-01	1998-06-30	1998-11-19	1998-12-11
33096	Carbon-Blanc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33096	Carbon-Blanc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33096	Carbon-Blanc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33096	Carbon-Blanc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33096	Carbon-Blanc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33096	Carbon-Blanc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-15	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33096	Carbon-Blanc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-15	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33096	Carbon-Blanc	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33096	Carbon-Blanc	Inondations et coulées de boue	1988-05-07	1988-05-07	1988-08-02	1988-08-13
33097	Carcans	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33097	Carcans	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33097	Carcans	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33097	Carcans	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33097	Carcans	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33098	Cardan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33098	Cardan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33098	Cardan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33098	Cardan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33098	Cardan	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33098	Cardan	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33099	Carignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33099	Carignan-de-Bordeaux	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33099	Carignan-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33099	Carignan-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33099	Carignan-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33099	Carignan-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1987-09-01	1987-09-01	1987-11-03	1987-11-11
33099	Carignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33099	Carignan-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33099	Carignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1995-06-01	1995-09-30	1996-04-03	1996-04-17
33099	Carignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1997-11-30	1998-04-09	1998-04-23
33099	Carignan-de-Bordeaux	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33099	Carignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-06-30	2003-04-30	2003-05-22
33099	Carignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33099	Carignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33099	Carignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33099	Carignan-de-Bordeaux	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33099	Carignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33099	Carignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33099	Carignan-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-10-22	2013-10-26
33099	Carignan-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33100	Cars	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33100	Cars	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33100	Cars	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33100	Cars	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33100	Cars	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1998-06-30	1998-10-22	1998-11-13
33100	Cars	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33100	Cars	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01

33100	Cars	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33100	Cars	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33100	Cars	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33100	Cars	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-06-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33100	Cars	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33100	Cars	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33101	Cartelègue	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33101	Cartelègue	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33101	Cartelègue	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1992-03-31	1993-12-06	1993-12-28
33101	Cartelègue	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33101	Cartelègue	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33101	Cartelègue	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33101	Cartelègue	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33101	Cartelègue	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33101	Cartelègue	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2010-07-01	2010-09-30	2011-12-12	2012-01-03
33101	Cartelègue	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33101	Cartelègue	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33102	Casseuil	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-11-27	2018-12-07
33102	Casseuil	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33102	Casseuil	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33102	Casseuil	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33102	Casseuil	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33102	Casseuil	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33102	Casseuil	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33103	Castelmoron-d'Albret	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33103	Castelmoron-d'Albret	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33103	Castelmoron-d'Albret	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33104	Castelnaud-de-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33104	Castelnaud-de-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33104	Castelnaud-de-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1989-12-31	2000-12-27	2000-12-29
33104	Castelnaud-de-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33104	Castelnaud-de-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33104	Castelnaud-de-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33104	Castelnaud-de-Médoc	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33104	Castelnaud-de-Médoc	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33105	Castelviel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33105	Castelviel	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33105	Castelviel	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33105	Castelviel	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33105	Castelviel	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1991-01-01	1991-12-31	1993-01-25	1993-02-07
33105	Castelviel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33105	Castelviel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1997-10-31	1998-04-09	1998-04-23
33105	Castelviel	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33105	Castelviel	Inondations et coulées de boue	2001-05-10	2001-05-10	2001-10-09	2001-10-27
33105	Castelviel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-10-03	2003-10-19
33105	Castelviel	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33105	Castelviel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33106	Castets-en-Dorthe	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33106	Castets-en-Dorthe	Inondations et coulées de boue	1986-08-11	1986-08-11	1986-12-11	1987-01-09
33106	Castets-en-Dorthe	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33106	Castets-en-Dorthe	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33106	Castets-en-Dorthe	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33106	Castets-en-Dorthe	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-11-06	2012-11-09
33106	Castets-en-Dorthe	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13

33107	Castillon-de-Castets	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33107	Castillon-de-Castets	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33107	Castillon-de-Castets	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33107	Castillon-de-Castets	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33108	Castillon-la-Bataille	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33108	Castillon-la-Bataille	Inondations et coulées de boue	1991-06-02	1991-06-02	1992-04-01	1992-04-03
33108	Castillon-la-Bataille	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33108	Castillon-la-Bataille	Inondations et coulées de boue	1992-06-30	1992-07-01	1993-10-26	1993-12-03
33108	Castillon-la-Bataille	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1997-02-28	1998-03-12	1998-03-28
33108	Castillon-la-Bataille	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33108	Castillon-la-Bataille	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33108	Castillon-la-Bataille	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33108	Castillon-la-Bataille	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33108	Castillon-la-Bataille	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33108	Castillon-la-Bataille	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33109	Castres-Gironde	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33109	Castres-Gironde	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33109	Castres-Gironde	Inondations et coulées de boue	1998-06-05	1998-06-06	1998-11-19	1998-12-11
33109	Castres-Gironde	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33109	Castres-Gironde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-02-06	2006-02-14
33109	Castres-Gironde	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33109	Castres-Gironde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33109	Castres-Gironde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33109	Castres-Gironde	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33109	Castres-Gironde	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33111	Caudrot	Inondations et coulées de boue	2018-06-11	2018-06-11	2018-07-09	2018-07-27
33111	Caudrot	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33111	Caudrot	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33111	Caudrot	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2000-12-19	2000-12-29
33111	Caudrot	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-02-06	2006-02-14
33111	Caudrot	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33111	Caudrot	Inondations et coulées de boue	2013-06-18	2013-06-18	2014-01-21	2014-01-24
33112	Caumont	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33112	Caumont	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33112	Caumont	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33113	Cauvignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33113	Cauvignac	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33113	Cauvignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33113	Cauvignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33114	Cavignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33114	Cavignac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33114	Cavignac	Inondations et coulées de boue	1999-07-29	1999-07-29	1999-11-29	1999-12-04
33114	Cavignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33114	Cavignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33114	Cavignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33114	Cavignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33114	Cavignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33114	Cavignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33115	Cazalis	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33115	Cazalis	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33115	Cazalis	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33116	Cazats	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33116	Cazats	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33116	Cazats	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33117	Cazaugitat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-12-31	2018-11-27	2018-12-07
33117	Cazaugitat	Inondations et coulées de boue	2018-06-04	2018-06-04	2018-07-09	2018-07-27

33117	Cazaugitat	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33117	Cazaugitat	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33117	Cazaugitat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-06-16	2006-07-14
33117	Cazaugitat	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33117	Cazaugitat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-10-18	2012-10-21
33118	Cénac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33118	Cénac	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33118	Cénac	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33118	Cénac	Inondations et coulées de boue	1988-06-29	1988-06-30	1988-10-19	1988-11-03
33118	Cénac	Inondations et coulées de boue	1989-07-23	1989-07-24	1989-12-05	1989-12-13
33118	Cénac	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33118	Cénac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33118	Cénac	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33118	Cénac	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33118	Cénac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1991-01-01	1993-09-30	1995-05-03	1995-05-07
33118	Cénac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-12-31	1997-11-03	1997-11-16
33118	Cénac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33118	Cénac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33118	Cénac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33118	Cénac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33118	Cénac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33118	Cénac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33118	Cénac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33118	Cénac	Inondations et coulées de boue	2013-06-17	2013-06-19	2014-01-21	2014-01-24
33118	Cénac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33119	Cenon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33119	Cenon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33119	Cenon	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33119	Cenon	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33119	Cenon	Inondations et coulées de boue	1986-09-14	1986-09-15	1986-12-11	1987-01-09
33119	Cenon	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33119	Cenon	Inondations et coulées de boue	1987-07-06	1987-07-06	1987-09-27	1987-10-09
33119	Cenon	Inondations et coulées de boue	1987-09-01	1987-09-01	1987-11-03	1987-11-11
33119	Cenon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1997-12-31	1998-07-15	1998-07-29
33119	Cenon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33119	Cenon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-02-28	2003-04-30	2003-05-22
33119	Cenon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33119	Cenon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33119	Cenon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33119	Cenon	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33119	Cenon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33119	Cenon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33119	Cenon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-10-18	2012-10-21
33119	Cenon	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33120	Cérons	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33120	Cérons	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33120	Cérons	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33120	Cérons	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33121	Cessac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33121	Cessac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33121	Cessac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33122	Cestas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33122	Cestas	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33122	Cestas	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33122	Cestas	Inondations et coulées de boue	1990-09-15	1990-09-15	1991-01-25	1991-02-07
33122	Cestas	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33122	Cestas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1995-11-30	1997-03-24	1997-04-12

33122	Cestas	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33122	Cestas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33122	Cestas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-06-11	2008-06-14
33122	Cestas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-06-11	2008-06-14
33122	Cestas	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33122	Cestas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-01-01	2009-12-31	2010-12-13	2011-01-13
33122	Cestas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2013-01-10	2013-01-13
33122	Cestas	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-11-21	2013-11-23
33122	Cestas	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33122	Cestas	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33123	Cézac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33123	Cézac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33123	Cézac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33123	Cézac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33123	Cézac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33123	Cézac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33123	Cézac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33123	Cézac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33124	Chamadelle	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33124	Chamadelle	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33124	Chamadelle	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33124	Chamadelle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2007-03-23	2007-04-01
33124	Chamadelle	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33124	Chamadelle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33125	Cissac-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-11-27	2018-12-07
33125	Cissac-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33125	Cissac-Médoc	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33125	Cissac-Médoc	Inondations et coulées de boue	1991-10-14	1991-10-17	1992-09-21	1992-10-15
33125	Cissac-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33125	Cissac-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33125	Cissac-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33125	Cissac-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33125	Cissac-Médoc	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33126	Civrac-de-Blaye	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33126	Civrac-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33126	Civrac-de-Blaye	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-12-04	1990-12-15
33126	Civrac-de-Blaye	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33126	Civrac-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33126	Civrac-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33126	Civrac-de-Blaye	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33126	Civrac-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33126	Civrac-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33126	Civrac-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-02-01	2012-03-31	2013-06-20	2013-06-27
33127	Civrac-sur-Dordogne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33127	Civrac-sur-Dordogne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33127	Civrac-sur-Dordogne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2007-03-23	2007-04-01
33127	Civrac-sur-Dordogne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33127	Civrac-sur-Dordogne	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33128	Civrac-en-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33128	Civrac-en-Médoc	Inondations et coulées de boue	1983-08-28	1983-08-29	1983-11-15	1983-11-18
33128	Civrac-en-Médoc	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1994-01-06	1994-01-11	1995-03-03	1995-03-17
33128	Civrac-en-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33128	Civrac-en-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13



33128	Civrac-en-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33128	Civrac-en-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33128	Civrac-en-Médoc	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33128	Civrac-en-Médoc	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33129	Cleyrac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33129	Cleyrac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33129	Cleyrac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33130	Coimères	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33130	Coimères	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33130	Coimères	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33130	Coimères	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33130	Coimères	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-02-06	2006-02-14
33130	Coimères	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33130	Coimères	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33130	Coimères	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33130	Coimères	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33130	Coimères	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33131	Coirac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33131	Coirac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33131	Coirac	Inondations et coulées de boue	2001-06-07	2001-06-07	2002-01-23	2002-02-09
33131	Coirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33131	Coirac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33131	Coirac	Inondations et coulées de boue	2013-06-18	2013-06-18	2014-01-21	2014-01-24
33132	Comps	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33132	Comps	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33132	Comps	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33132	Comps	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33133	Coubeyrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33133	Coubeyrac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33133	Coubeyrac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33133	Coubeyrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-06-16	2006-07-14
33133	Coubeyrac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33134	Couquègues	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33134	Couquègues	Inondations et coulées de boue	1983-08-28	1983-08-29	1983-11-15	1983-11-18
33134	Couquègues	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33134	Couquègues	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33134	Couquègues	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33135	Courpiac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33135	Courpiac	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33135	Courpiac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33135	Courpiac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33136	Cours-de-Monségur	Inondations et coulées de boue	2018-05-30	2018-05-30	2018-07-09	2018-07-27
33136	Cours-de-Monségur	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33136	Cours-de-Monségur	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33136	Cours-de-Monségur	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33136	Cours-de-Monségur	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33137	Cours-les-Bains	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33137	Cours-les-Bains	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33137	Cours-les-Bains	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33137	Cours-les-Bains	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33138	Coutras	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33138	Coutras	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33138	Coutras	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33138	Coutras	Inondations et coulées de boue	1989-08-16	1989-08-16	1989-12-05	1989-12-13
33138	Coutras	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33138	Coutras	Glissement de terrain	1998-01-18	1998-01-19	1998-07-15	1998-07-29

33138	Coutras	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33138	Coutras	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2007-01-15	2007-01-25
33138	Coutras	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33138	Coutras	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33138	Coutras	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33138	Coutras	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33138	Coutras	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33138	Coutras	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33138	Coutras	Inondations et coulées de boue	2013-10-23	2013-10-23	2014-01-21	2014-01-24
33138	Coutras	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33139	Coutures	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33139	Coutures	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33139	Coutures	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33140	Créon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33140	Créon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33140	Créon	Inondations et coulées de boue	1987-07-06	1987-07-06	1987-09-27	1987-10-09
33140	Créon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33140	Créon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2003-04-30	2003-05-22
33140	Créon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-02-28	2003-04-30	2003-05-22
33140	Créon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33140	Créon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33140	Créon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33140	Créon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33140	Créon	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33141	Croignon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33141	Croignon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33141	Croignon	Inondations et coulées de boue	1988-06-29	1988-06-30	1988-10-19	1988-11-03
33141	Croignon	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33141	Croignon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1998-06-30	1998-10-22	1998-11-13
33141	Croignon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33141	Croignon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33141	Croignon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33141	Croignon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33141	Croignon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33141	Croignon	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33142	Cubnezais	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33142	Cubnezais	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33142	Cubnezais	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33142	Cubnezais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33142	Cubnezais	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33142	Cubnezais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-10-18	2012-10-21
33143	Cubzac-les-Ponts	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33143	Cubzac-les-Ponts	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33143	Cubzac-les-Ponts	Inondations et coulées de boue	1988-01-22	1988-01-22	1988-04-07	1988-04-21
33143	Cubzac-les-Ponts	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33143	Cubzac-les-Ponts	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33143	Cubzac-les-Ponts	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1995-12-22	1995-12-24	1996-04-03	1996-04-17
33143	Cubzac-les-Ponts	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-04-03	1996-04-17
33143	Cubzac-les-Ponts	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33143	Cubzac-les-Ponts	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-10-03	2003-10-19
33143	Cubzac-les-Ponts	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01

33143	Cubzac-les-Ponts	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33143	Cubzac-les-Ponts	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33143	Cubzac-les-Ponts	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33143	Cubzac-les-Ponts	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33143	Cubzac-les-Ponts	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33143	Cubzac-les-Ponts	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-10-22	2013-10-26
33143	Cubzac-les-Ponts	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33143	Cubzac-les-Ponts	Inondations et coulées de boue	2014-01-31	2014-02-02	2014-12-04	2014-12-07
33144	Cudos	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-01-24	2019-02-14
33144	Cudos	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33144	Cudos	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33144	Cudos	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33144	Cudos	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33144	Cudos	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33145	Cursan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33145	Cursan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33145	Cursan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33145	Cursan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33145	Cursan	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33145	Cursan	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33146	Cussac-Fort-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33146	Cussac-Fort-Médoc	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1995-12-22	1995-12-24	1996-06-17	1996-07-09
33146	Cussac-Fort-Médoc	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-06-17	1996-07-09
33146	Cussac-Fort-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33146	Cussac-Fort-Médoc	Inondations et coulées de boue	2003-07-15	2003-07-15	2004-06-15	2004-07-07
33146	Cussac-Fort-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33146	Cussac-Fort-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33146	Cussac-Fort-Médoc	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-03-01	2010-06-25	2010-06-26
33146	Cussac-Fort-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-02-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33146	Cussac-Fort-Médoc	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33147	Daignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33147	Daignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33147	Daignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33147	Daignac	Inondations et coulées de boue	2013-08-02	2013-08-02	2013-11-21	2013-11-23
33147	Daignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-11-21	2013-11-23
33147	Daignac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33148	Dardenac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33148	Dardenac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33148	Dardenac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33148	Dardenac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33149	Daubèze	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33149	Daubèze	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33149	Daubèze	Inondations et coulées de boue	1999-08-26	1999-08-26	2000-02-07	2000-02-26
33149	Daubèze	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33149	Daubèze	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33150	Dieulivol	Inondations et coulées de boue	2018-05-30	2018-05-30	2018-07-09	2018-07-27
33150	Dieulivol	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33150	Dieulivol	Inondations et coulées de boue	1998-08-02	1998-08-02	1998-12-29	1999-01-13
33150	Dieulivol	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33150	Dieulivol	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33150	Dieulivol	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33151	Donnezac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33151	Donnezac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33151	Donnezac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33151	Donnezac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13

33151	Donnezac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33151	Donnezac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33151	Donnezac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33152	Donzac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33152	Donzac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33152	Donzac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33152	Donzac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33153	Doulezon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33153	Doulezon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33153	Doulezon	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33153	Doulezon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33153	Doulezon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33153	Doulezon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33154	LesÉglisottes-et-Chalaires	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33154	LesÉglisottes-et-Chalaires	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33154	LesÉglisottes-et-Chalaires	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33154	LesÉglisottes-et-Chalaires	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33154	LesÉglisottes-et-Chalaires	Inondations et coulées de boue	1989-08-16	1989-08-16	1989-12-05	1989-12-13
33154	LesÉglisottes-et-Chalaires	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1993-08-31	1994-11-15	1994-11-24
33154	LesÉglisottes-et-Chalaires	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33154	LesÉglisottes-et-Chalaires	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33154	LesÉglisottes-et-Chalaires	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33154	LesÉglisottes-et-Chalaires	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-11-30	2012-12-06
33154	LesÉglisottes-et-Chalaires	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33155	Escaudes	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33155	Escaudes	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33155	Escaudes	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33155	Escaudes	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33155	Escaudes	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33156	Escoussans	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33156	Escoussans	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33156	Escoussans	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33156	Escoussans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33156	Escoussans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33156	Escoussans	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33157	Espiet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33157	Espiet	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33157	Espiet	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1993-08-31	1994-09-08	1994-09-25
33157	Espiet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-09-01	1996-12-31	1997-09-19	1997-10-11
33157	Espiet	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33157	Espiet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33157	Espiet	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33157	Espiet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-07-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33157	Espiet	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33158	LesEsseintes	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33158	LesEsseintes	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33158	LesEsseintes	Inondations et coulées de boue	1988-06-13	1988-06-13	1988-10-19	1988-11-03
33158	LesEsseintes	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33158	LesEsseintes	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33158	LesEsseintes	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33159	Étauliers	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33159	Étauliers	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33159	Étauliers	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33159	Étauliers	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14

33159	Étauliers	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33159	Étauliers	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-06-16	2006-07-14
33159	Étauliers	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33159	Étauliers	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33159	Étauliers	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33159	Étauliers	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33159	Étauliers	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33160	Eynesse	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33160	Eynesse	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33160	Eynesse	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33160	Eynesse	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33160	Eynesse	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33160	Eynesse	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33161	Eyrans	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33161	Eyrans	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33161	Eyrans	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33161	Eyrans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1998-06-30	1998-10-22	1998-11-13
33161	Eyrans	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33161	Eyrans	Inondations et coulées de boue	2001-05-22	2001-05-22	2002-01-23	2002-02-09
33161	Eyrans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2008-06-26	2008-07-05
33161	Eyrans	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33161	Eyrans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33161	Eyrans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33161	Eyrans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33161	Eyrans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-05-21	2013-05-25
33161	Eyrans	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33162	Eysines	Inondations et coulées de boue	2018-07-15	2018-07-15	2018-09-17	2018-10-20
33162	Eysines	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33162	Eysines	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33162	Eysines	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33162	Eysines	Inondations et coulées de boue	1983-08-09	1983-08-09	1983-10-05	1983-10-08
33162	Eysines	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33162	Eysines	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33162	Eysines	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1995-06-01	1995-09-30	1996-04-03	1996-04-17
33162	Eysines	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1997-12-31	1998-06-12	1998-07-01
33162	Eysines	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33162	Eysines	Inondations et coulées de boue	1999-07-27	1999-07-27	2000-02-07	2000-02-26
33162	Eysines	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33162	Eysines	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33162	Eysines	Inondations et coulées de boue	2006-07-19	2006-07-19	2007-01-15	2007-01-25
33162	Eysines	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33162	Eysines	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33162	Eysines	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33162	Eysines	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33162	Eysines	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33162	Eysines	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33163	Faleyras	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33163	Faleyras	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33163	Faleyras	Inondations et coulées de boue	1995-12-28	1995-12-29	1996-04-03	1996-04-17
33163	Faleyras	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33163	Faleyras	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2001-04-03	2001-04-22
33163	Faleyras	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33163	Faleyras	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33163	Faleyras	Inondations et coulées de boue	2013-08-02	2013-08-02	2013-11-21	2013-11-23

33164	Fargues	Inondations et coulées de boue	2018-07-15	2018-07-15	2018-09-17	2018-10-20
33164	Fargues	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33164	Fargues	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33164	Fargues	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1991-12-31	1993-08-16	1993-09-03
33164	Fargues	Inondations et coulées de boue	1995-08-10	1995-08-10	1995-12-26	1996-01-07
33164	Fargues	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33164	Fargues	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1998-12-31	1999-03-19	1999-04-03
33164	Fargues	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33164	Fargues	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33164	Fargues	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33164	Fargues	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33165	Fargues-Saint-Hilaire	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33165	Fargues-Saint-Hilaire	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33165	Fargues-Saint-Hilaire	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33165	Fargues-Saint-Hilaire	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1997-12-31	1998-04-09	1998-04-23
33165	Fargues-Saint-Hilaire	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33165	Fargues-Saint-Hilaire	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-10-03	2003-10-19
33165	Fargues-Saint-Hilaire	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31
33165	Fargues-Saint-Hilaire	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33165	Fargues-Saint-Hilaire	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33165	Fargues-Saint-Hilaire	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33165	Fargues-Saint-Hilaire	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33165	Fargues-Saint-Hilaire	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33166	LeFieu	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33166	LeFieu	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33166	LeFieu	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33166	LeFieu	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33166	LeFieu	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1998-06-30	1998-11-19	1998-12-11
33166	LeFieu	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33166	LeFieu	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33166	LeFieu	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33166	LeFieu	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33166	LeFieu	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33167	Floirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-11-27	2018-12-07
33167	Floirac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33167	Floirac	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33167	Floirac	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33167	Floirac	Inondations et coulées de boue	1987-09-01	1987-09-01	1987-11-03	1987-11-11
33167	Floirac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-12-04	1991-12-27
33167	Floirac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33167	Floirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2004-08-25	2004-08-26
33167	Floirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33167	Floirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33167	Floirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-04-18	2008-04-23
33167	Floirac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33167	Floirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-10-18	2012-10-21
33167	Floirac	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33167	Floirac	Mouvements de terrain	2013-07-26	2013-07-27	2014-02-27	2014-03-01
33168	Flaujacgues	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33168	Flaujacgues	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33168	Flaujacgues	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33168	Flaujacgues	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33169	Floudès	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33169	Floudès	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30

33169	Floudès	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33169	Floudès	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33170	Fontet	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33170	Fontet	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33170	Fontet	Inondations et coulées de boue	1992-07-31	1992-07-31	1993-02-04	1993-02-27
33170	Fontet	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33170	Fontet	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33170	Fontet	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33171	Fossès-et-Baleyssac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33171	Fossès-et-Baleyssac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33171	Fossès-et-Baleyssac	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33171	Fossès-et-Baleyssac	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33171	Fossès-et-Baleyssac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33171	Fossès-et-Baleyssac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33171	Fossès-et-Baleyssac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33172	Fours	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33172	Fours	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33172	Fours	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33172	Fours	Inondations et coulées de boue	2001-05-22	2001-05-22	2002-01-23	2002-02-09
33172	Fours	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33172	Fours	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33172	Fours	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33173	Francs	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33173	Francs	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33173	Francs	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33173	Francs	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33174	Fronsac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33174	Fronsac	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33174	Fronsac	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33174	Fronsac	Glissement de terrain	1993-12-01	1994-01-31	1995-05-03	1995-05-07
33174	Fronsac	Inondations et coulées de boue	1993-04-23	1993-04-23	1995-07-28	1995-09-09
33174	Fronsac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-15	1996-04-03	1996-04-17
33174	Fronsac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33174	Fronsac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33174	Fronsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33174	Fronsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33174	Fronsac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33175	Frontenac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-12-31	2018-11-27	2018-12-07
33175	Frontenac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33175	Frontenac	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33175	Frontenac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33175	Frontenac	Inondations et coulées de boue	1999-08-26	1999-08-26	2000-02-07	2000-02-26
33175	Frontenac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33175	Frontenac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33175	Frontenac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33176	Gabarnac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33176	Gabarnac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33176	Gabarnac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33176	Gabarnac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33177	Gaillan-en-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33177	Gaillan-en-Médoc	Inondations et coulées de boue	1983-07-26	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33177	Gaillan-en-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33177	Gaillan-en-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33177	Gaillan-en-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2008-01-10	2008-01-13
33177	Gaillan-en-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-03-31	2008-04-04
33177	Gaillan-en-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-03-31	2008-04-04
33177	Gaillan-en-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29

33177	Gaillan-en-Médoc	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33178	Gajac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33178	Gajac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33178	Gajac	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33178	Gajac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-01-01	1997-05-31	1998-03-12	1998-03-28
33178	Gajac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33178	Gajac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33178	Gajac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33178	Gajac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33178	Gajac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-11-06	2012-11-09
33178	Gajac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-04-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33179	Galgon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-01-24	2019-02-14
33179	Galgon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33179	Galgon	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33179	Galgon	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33179	Galgon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1997-11-30	1998-07-15	1998-07-29
33179	Galgon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33179	Galgon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33179	Galgon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33179	Galgon	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33179	Galgon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33179	Galgon	Inondations et coulées de boue	2013-10-04	2013-10-04	2014-01-21	2014-01-24
33179	Galgon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33179	Galgon	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33179	Galgon	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33180	Gans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33180	Gans	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33180	Gans	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33180	Gans	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33180	Gans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33180	Gans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33180	Gans	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33180	Gans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33181	Gardegan-et-Tourtirac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33181	Gardegan-et-Tourtirac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33181	Gardegan-et-Tourtirac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33182	Gauriac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33182	Gauriac	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33182	Gauriac	Eboulements rocheux	1992-12-07	1992-12-07	1993-08-20	1993-09-03
33182	Gauriac	Effondrement de terrain	1992-12-19	1992-12-19	1993-08-20	1993-09-03
33182	Gauriac	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-03-18	1996-04-17
33182	Gauriac	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1995-12-22	1995-12-24	1996-04-03	1996-04-17
33182	Gauriac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33182	Gauriac	Mouvements de terrain	2001-02-17	2001-02-17	2002-01-23	2002-02-09
33182	Gauriac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33182	Gauriac	Inondations et coulées de boue	2008-05-28	2008-05-28	2008-09-11	2008-09-16
33182	Gauriac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33182	Gauriac	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33182	Gauriac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33182	Gauriac	Mouvements de terrain	1993-09-01	1993-09-30	1994-04-12	1994-04-29
33182	Gauriac	Glissement de terrain	1993-10-01	1993-10-31	1994-04-12	1994-04-29
33183	Gauriaguet	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33183	Gauriaguet	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33183	Gauriaguet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33183	Gauriaguet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22



33183	Gauriaguet	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33183	Gauriaguet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-11-30	2012-12-06
33184	Générac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33184	Générac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33184	Générac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33184	Générac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33184	Générac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33184	Générac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33184	Générac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33185	Géniissac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33185	Géniissac	Inondations et coulées de boue	1984-10-04	1984-10-05	1984-12-05	1984-12-20
33185	Géniissac	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33185	Géniissac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33185	Géniissac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33185	Géniissac	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2000-12-19	2000-12-29
33185	Géniissac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33185	Géniissac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33185	Géniissac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33185	Géniissac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33186	Gensac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-12-31	2018-11-27	2018-12-07
33186	Gensac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33186	Gensac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33186	Gensac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33187	Gironde-sur-Dropt	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33187	Gironde-sur-Dropt	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33187	Gironde-sur-Dropt	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33187	Gironde-sur-Dropt	Inondations et coulées de boue	2002-09-20	2002-09-20	2003-02-24	2003-03-09
33187	Gironde-sur-Dropt	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-05-01	2002-06-30	2003-04-30	2003-05-22
33187	Gironde-sur-Dropt	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-07-01	2002-12-31	2004-08-25	2004-08-26
33187	Gironde-sur-Dropt	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33187	Gironde-sur-Dropt	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33187	Gironde-sur-Dropt	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33188	Giscos	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33188	Giscos	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33188	Giscos	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2002-10-29	2002-11-09
33188	Giscos	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33188	Giscos	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33189	Gornac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33189	Gornac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33189	Gornac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-06-01	1998-06-30	1998-11-19	1998-12-11
33189	Gornac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33189	Gornac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31
33189	Gornac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33189	Gornac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33189	Gornac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33189	Gornac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33190	Goualade	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33190	Goualade	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33190	Goualade	Inondations et coulées de boue	2008-06-10	2008-06-10	2008-10-07	2008-10-10
33190	Goualade	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33191	Gours	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33191	Gours	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33191	Gours	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1997-01-01	1997-12-31	1998-04-09	1998-04-23

33191	Gours	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1998-01-01	1998-12-31	1999-03-19	1999-04-03
33191	Gours	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33191	Gours	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33191	Gours	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33191	Gours	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33191	Gours	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-11-30	2012-12-06
33191	Gours	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-02-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33192	Gradignan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33192	Gradignan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33192	Gradignan	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33192	Gradignan	Inondations et coulées de boue	1983-08-09	1983-08-09	1983-10-05	1983-10-08
33192	Gradignan	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33192	Gradignan	Inondations et coulées de boue	1990-09-15	1990-09-15	1991-01-25	1991-02-07
33192	Gradignan	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33192	Gradignan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1993-08-31	1997-03-24	1997-04-12
33192	Gradignan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1996-08-31	1997-03-24	1997-04-12
33192	Gradignan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1996-09-01	1997-12-31	1998-04-09	1998-04-23
33192	Gradignan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33192	Gradignan	Inondations et coulées de boue	1999-07-27	1999-07-27	2000-02-07	2000-02-26
33192	Gradignan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-05-31	2003-04-30	2003-05-22
33192	Gradignan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33192	Gradignan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33192	Gradignan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33192	Gradignan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33192	Gradignan	Inondations et coulées de boue	2011-08-02	2011-08-02	2011-12-12	2011-12-15
33192	Gradignan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33192	Gradignan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33192	Gradignan	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33192	Gradignan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-06-01	1989-12-31	1990-05-14	1990-05-24
33192	Gradignan	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33192	Gradignan	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33193	Grayan-et-l'Hôpital	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33193	Grayan-et-l'Hôpital	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33193	Grayan-et-l'Hôpital	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33193	Grayan-et-l'Hôpital	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33193	Grayan-et-l'Hôpital	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33193	Grayan-et-l'Hôpital	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33193	Grayan-et-l'Hôpital	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33193	Grayan-et-l'Hôpital	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33194	Grézillac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33194	Grézillac	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33194	Grézillac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33194	Grézillac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33194	Grézillac	Inondations et coulées de boue	2011-09-01	2011-09-01	2011-12-12	2011-12-15
33194	Grézillac	Inondations et coulées de boue	2013-08-02	2013-08-02	2013-11-21	2013-11-23
33194	Grézillac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33195	Grignols	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33195	Grignols	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33195	Grignols	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33195	Grignols	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33195	Grignols	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33195	Grignols	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33196	Guillac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33196	Guillac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30

33196	Guillac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33196	Guillac	Inondations et coulées de boue	2013-08-02	2013-08-02	2013-11-21	2013-11-23
33196	Guillac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33197	Guillos	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33197	Guillos	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33197	Guillos	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33197	Guillos	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33197	Guillos	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33198	Guîtres	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-10-23	2018-11-03
33198	Guîtres	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33198	Guîtres	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33198	Guîtres	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33198	Guîtres	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-05-27	1994-06-10
33198	Guîtres	Glissement de terrain	1994-01-02	1994-01-10	1994-05-27	1994-06-10
33198	Guîtres	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33198	Guîtres	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2000-12-19	2000-12-29
33198	Guîtres	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33198	Guîtres	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33198	Guîtres	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33198	Guîtres	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2014-01-21	2014-01-24
33199	Gujan-Mestras	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33199	Gujan-Mestras	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33199	Gujan-Mestras	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33199	Gujan-Mestras	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-03-01	2010-03-11	2010-03-13
33199	Gujan-Mestras	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33199	Gujan-Mestras	Inondations et coulées de boue	2014-01-29	2014-01-31	2014-07-07	2014-07-09
33199	Gujan-Mestras	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33199	Gujan-Mestras	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33200	LeHaillan	Inondations et coulées de boue	2018-07-15	2018-07-15	2018-09-17	2018-10-20
33200	LeHaillan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33200	LeHaillan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33200	LeHaillan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-06-01	1997-12-31	1998-06-12	1998-07-01
33200	LeHaillan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33200	LeHaillan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33200	LeHaillan	Inondations et coulées de boue	2006-07-19	2006-07-19	2007-01-15	2007-01-25
33200	LeHaillan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33200	LeHaillan	Inondations et coulées de boue	2008-05-12	2008-05-12	2008-12-05	2008-12-10
33200	LeHaillan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33200	LeHaillan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33200	LeHaillan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33200	LeHaillan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33201	Haux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33201	Haux	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33201	Haux	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33201	Haux	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33201	Haux	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33201	Haux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33201	Haux	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33201	Haux	Mouvements de terrain	2014-07-25	2014-07-25	2016-02-01	2016-03-02
33201	Haux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33201	Haux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33201	Haux	Inondations et coulées de boue	2013-08-02	2013-08-02	2013-11-21	2013-11-23
33201	Haux	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33201	Haux	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33202	Hostens	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33202	Hostens	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30

33202	Hostens	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33203	Hourtin	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33203	Hourtin	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33203	Hourtin	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33203	Hourtin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33203	Hourtin	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33203	Hourtin	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33204	Hure	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33204	Hure	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33204	Hure	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33204	Hure	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33204	Hure	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33204	Hure	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33205	Illats	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33205	Illats	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33205	Illats	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33205	Illats	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33205	Illats	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33206	Isle-Saint-Georges	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33206	Isle-Saint-Georges	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33206	Isle-Saint-Georges	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33206	Isle-Saint-Georges	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33206	Isle-Saint-Georges	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33206	Isle-Saint-Georges	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33206	Isle-Saint-Georges	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33207	Izon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33207	Izon	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33207	Izon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33207	Izon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33207	Izon	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33207	Izon	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33208	Jau-Dignac-et-Loirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33208	Jau-Dignac-et-Loirac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33208	Jau-Dignac-et-Loirac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33208	Jau-Dignac-et-Loirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-02-06	2006-02-14
33208	Jau-Dignac-et-Loirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33208	Jau-Dignac-et-Loirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33208	Jau-Dignac-et-Loirac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33208	Jau-Dignac-et-Loirac	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33208	Jau-Dignac-et-Loirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2011-01-27	2011-02-02
33208	Jau-Dignac-et-Loirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-02-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33208	Jau-Dignac-et-Loirac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33209	Jugazan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33209	Jugazan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1994-01-01	1996-12-31	1997-11-03	1997-11-16
33209	Jugazan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33209	Jugazan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33209	Jugazan	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33210	Juillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33210	Juillac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33210	Juillac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33210	Juillac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33210	Juillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33210	Juillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33210	Juillac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29

33211	Labarde	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33211	Labarde	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33211	Labarde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33211	Labarde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33211	Labarde	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33211	Labarde	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33211	Labarde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33211	Labarde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33211	Labarde	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33212	Labescrau	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33212	Labescrau	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33212	Labescrau	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-12-04	1990-12-15
33212	Labescrau	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33212	Labescrau	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33212	Labescrau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33213	LaBrède	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33213	LaBrède	Inondations et coulées de boue	1985-05-26	1985-05-26	1985-10-02	1985-10-18
33213	LaBrède	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33213	LaBrède	Inondations et coulées de boue	1993-06-06	1993-06-06	1993-10-26	1993-12-03
33213	LaBrède	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33213	LaBrède	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33213	LaBrède	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2003-04-30	2003-05-22
33213	LaBrède	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33213	LaBrède	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31
33213	LaBrède	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33213	LaBrède	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-04-18	2008-04-23
33213	LaBrède	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-04-18	2008-04-23
33213	LaBrède	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33213	LaBrède	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33213	LaBrède	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33213	LaBrède	Inondations et coulées de boue	2013-06-08	2013-06-09	2014-01-21	2014-01-24
33213	LaBrède	Inondations et coulées de boue	2014-01-28	2014-01-30	2014-07-07	2014-07-09
33213	LaBrède	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33213	LaBrède	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33214	Lacatau	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33214	Lacatau	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33214	Lacatau	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33214	Lacatau	Inondations et coulées de boue	1997-08-27	1997-08-28	1998-03-12	1998-03-28
33214	Lacatau	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33214	Lacatau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33214	Lacatau	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33214	Lacatau	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33215	Ladaux	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33215	Ladaux	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33215	Ladaux	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33216	Lados	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33216	Lados	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33216	Lados	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33216	Lados	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33216	Lados	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33216	Lados	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33218	Lagorce	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33218	Lagorce	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33218	Lagorce	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33218	Lagorce	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33218	Lagorce	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-12-04	1991-12-27

33218	Lagorce	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1994-03-31	1999-07-21	1999-08-24
33218	Lagorce	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33218	Lagorce	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33218	Lagorce	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33218	Lagorce	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33218	Lagorce	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33218	Lagorce	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33218	Lagorce	Inondations par remontées de nappe naturelle	2014-01-01	2014-03-09	2015-07-23	2015-07-26
33218	Lagorce	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33219	LaLande-de-Fronsac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33219	LaLande-de-Fronsac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33219	LaLande-de-Fronsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33219	LaLande-de-Fronsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33219	LaLande-de-Fronsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33219	LaLande-de-Fronsac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33219	LaLande-de-Fronsac	Inondations et coulées de boue	2008-06-01	2008-06-01	2009-06-25	2009-07-01
33219	LaLande-de-Fronsac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33220	Lamarque	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33220	Lamarque	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1995-12-22	1995-12-24	1996-04-03	1996-04-17
33220	Lamarque	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33220	Lamarque	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33220	Lamarque	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-03-01	2010-03-11	2010-03-13
33220	Lamarque	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33221	Lamothe-Landerron	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33221	Lamothe-Landerron	Inondations et coulées de boue	2018-05-30	2018-05-30	2018-07-09	2018-07-27
33221	Lamothe-Landerron	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33221	Lamothe-Landerron	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33221	Lamothe-Landerron	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33221	Lamothe-Landerron	Inondations et coulées de boue	1993-06-22	1993-06-22	1993-10-26	1993-12-03
33221	Lamothe-Landerron	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33221	Lamothe-Landerron	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33221	Lamothe-Landerron	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33221	Lamothe-Landerron	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33222	Lalande-de-Pomerol	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33222	Lalande-de-Pomerol	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33222	Lalande-de-Pomerol	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33222	Lalande-de-Pomerol	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33223	Landerrouat	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33223	Landerrouat	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33223	Landerrouat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33223	Landerrouat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33223	Landerrouat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-04-18	2008-04-23
33223	Landerrouat	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33223	Landerrouat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33223	Landerrouat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33224	Landerrouet-sur-Ségur	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33224	Landerrouet-sur-Ségur	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33224	Landerrouet-sur-Ségur	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33224	Landerrouet-sur-Ségur	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33224	Landerrouet-sur-Ségur	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-11-06	2012-11-09
33225	Landiras	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33225	Landiras	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33225	Landiras	Inondations et coulées de boue	1995-08-10	1995-08-10	1995-12-26	1996-01-07
33225	Landiras	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30

33225	Landiras	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2001-11-15	2001-12-01
33225	Landiras	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33225	Landiras	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33225	Landiras	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33225	Landiras	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33226	Langoiran	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33226	Langoiran	Inondations et coulées de boue	1983-07-26	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33226	Langoiran	Inondations et coulées de boue	1983-08-09	1983-08-09	1983-10-05	1983-10-08
33226	Langoiran	Inondations et coulées de boue	1983-08-20	1983-08-20	1983-10-05	1983-10-08
33226	Langoiran	Affaissement de falaise	1984-02-07	1984-02-07	1986-04-24	1986-05-10
33226	Langoiran	Affaissement de falaise	1986-02-02	1986-02-02	1986-04-24	1986-05-10
33226	Langoiran	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33226	Langoiran	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33226	Langoiran	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33226	Langoiran	Inondations et coulées de boue	1998-04-28	1998-04-29	1999-02-23	1999-03-10
33226	Langoiran	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33226	Langoiran	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33226	Langoiran	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-10-18	2012-10-21
33226	Langoiran	Inondations et coulées de boue	2013-06-08	2013-06-09	2013-09-10	2013-09-13
33226	Langoiran	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-08-07	2014-08-10
33226	Langoiran	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33227	Langon	Inondations et coulées de boue	2018-07-15	2018-07-15	2018-09-17	2018-10-20
33227	Langon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33227	Langon	Inondations et coulées de boue	1986-08-11	1986-08-11	1986-12-11	1987-01-09
33227	Langon	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33227	Langon	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33227	Langon	Inondations et coulées de boue	1995-08-10	1995-08-10	1995-12-26	1996-01-07
33227	Langon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33227	Langon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33227	Langon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33227	Langon	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-12-16	2005-12-30
33227	Langon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33227	Langon	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33228	Lansac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33228	Lansac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33228	Lansac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33228	Lansac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33228	Lansac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33228	Lansac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33229	Lanton	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33229	Lanton	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33229	Lanton	Inondations et coulées de boue	2003-07-15	2003-07-15	2005-01-11	2005-01-15
33229	Lanton	Inondations et coulées de boue	2003-07-15	2003-07-15	2005-04-15	2005-04-23
33229	Lanton	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33229	Lanton	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33229	Lanton	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-10-22	2013-10-26
33229	Lanton	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33230	Lapouyade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33230	Lapouyade	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33230	Lapouyade	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33230	Lapouyade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1996-01-01	1997-05-31	1998-04-09	1998-04-23
33230	Lapouyade	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33230	Lapouyade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31
33230	Lapouyade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33230	Lapouyade	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33230	Lapouyade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-11-30	2012-12-06
33231	Laroque	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33231	Laroque	Inondations et coulées de boue	1988-06-29	1988-06-30	1988-10-19	1988-11-03
33231	Laroque	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33231	Laroque	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30

33231	Laroque	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33231	Laroque	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33232	Lartigue	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33232	Lartigue	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33232	Lartigue	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33232	Lartigue	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33233	Laruscade	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33233	Laruscade	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1991-12-31	1993-08-16	1993-09-03
33233	Laruscade	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33233	Laruscade	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33233	Laruscade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33233	Laruscade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-11-30	2012-12-06
33234	Latresne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33234	Latresne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33234	Latresne	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33234	Latresne	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33234	Latresne	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33234	Latresne	Inondations et coulées de boue	1988-06-29	1988-06-30	1988-10-19	1988-11-03
33234	Latresne	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33234	Latresne	Inondations et coulées de boue	1998-04-29	1998-04-29	1998-10-22	1998-11-13
33234	Latresne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1998-06-30	1998-12-29	1999-01-13
33234	Latresne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33234	Latresne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33234	Latresne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33234	Latresne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33234	Latresne	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33234	Latresne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33234	Latresne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2010-07-01	2010-09-30	2011-12-12	2012-01-03
33234	Latresne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33234	Latresne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33234	Latresne	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33234	Latresne	Inondations et coulées de boue	2016-02-11	2016-02-12	2016-07-26	2016-08-12
33234	Latresne	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-05-14	1990-05-24
33234	Latresne	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33235	Lavazan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33235	Lavazan	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33235	Lavazan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33235	Lavazan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33236	Lège-Cap-Ferret	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2018-03-02	2018-03-02	2018-05-23	2018-06-22
33236	Lège-Cap-Ferret	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33236	Lège-Cap-Ferret	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33236	Lège-Cap-Ferret	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33236	Lège-Cap-Ferret	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33236	Lège-Cap-Ferret	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33236	Lège-Cap-Ferret	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33236	Lège-Cap-Ferret	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33237	Léogéats	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33237	Léogéats	Inondations et coulées de boue	1995-08-10	1995-08-10	1995-12-26	1996-01-07
33237	Léogéats	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33237	Léogéats	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33237	Léogéats	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33237	Léogéats	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33238	Léognan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33238	Léognan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33238	Léognan	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33238	Léognan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1995-09-30	1996-10-01	1996-10-17
33238	Léognan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1998-06-30	1999-01-21	1999-02-05



33238	Léognan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33238	Léognan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33238	Léognan	Inondations et coulées de boue	2003-07-15	2003-07-15	2003-12-03	2003-12-20
33238	Léognan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33238	Léognan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33238	Léognan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33238	Léognan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33238	Léognan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33238	Léognan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33238	Léognan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33238	Léognan	Inondations et coulées de boue	2012-04-06	2012-04-06	2012-07-11	2012-07-17
33238	Léognan	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33238	Léognan	Inondations et coulées de boue	2014-01-28	2014-01-30	2014-07-07	2014-07-09
33238	Léognan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-04-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33238	Léognan	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33239	Lerm-et-Musset	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33239	Lerm-et-Musset	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33239	Lerm-et-Musset	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33239	Lerm-et-Musset	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33240	Lesparre-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33240	Lesparre-Médoc	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33240	Lesparre-Médoc	Inondations et coulées de boue	1983-08-28	1983-08-29	1983-11-15	1983-11-18
33240	Lesparre-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33240	Lesparre-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33240	Lesparre-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33240	Lesparre-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-02-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33240	Lesparre-Médoc	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33241	Lestiac-sur-Garonne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33241	Lestiac-sur-Garonne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33241	Lestiac-sur-Garonne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33241	Lestiac-sur-Garonne	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-08-07	2014-08-10
33241	Lestiac-sur-Garonne	Mouvements de terrain	2014-07-25	2014-07-25	2015-03-03	2015-03-04
33241	Lestiac-sur-Garonne	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33242	LesLèves-et-Thoumeyragues	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33242	LesLèves-et-Thoumeyragues	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33242	LesLèves-et-Thoumeyragues	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33242	LesLèves-et-Thoumeyragues	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33242	LesLèves-et-Thoumeyragues	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33242	LesLèves-et-Thoumeyragues	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33242	LesLèves-et-Thoumeyragues	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33243	Libourne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33243	Libourne	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33243	Libourne	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33243	Libourne	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33243	Libourne	Inondations et coulées de boue	1995-12-28	1995-12-29	1996-04-03	1996-04-17
33243	Libourne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33243	Libourne	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2000-12-19	2000-12-29
33243	Libourne	Inondations et coulées de boue	2003-04-29	2003-04-30	2003-12-03	2003-12-20
33243	Libourne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33243	Libourne	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33243	Libourne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33243	Libourne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33243	Libourne	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33243	Libourne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-04-01	2015-06-30	2016-09-16	2016-10-21
33243	Libourne	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33243	Libourne	Inondations et coulées de boue	1988-05-07	1988-05-07	1988-08-02	1988-08-13

33243	Libourne	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33244	Lignan-de-Bazas	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33244	Lignan-de-Bazas	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33244	Lignan-de-Bazas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33244	Lignan-de-Bazas	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33245	Lignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33245	Lignan-de-Bordeaux	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33245	Lignan-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1985-05-26	1985-05-26	1985-10-02	1985-10-18
33245	Lignan-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1988-06-29	1988-06-30	1988-10-19	1988-11-03
33245	Lignan-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33245	Lignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33245	Lignan-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33245	Lignan-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33245	Lignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1996-08-31	1997-03-24	1997-04-12
33245	Lignan-de-Bordeaux	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33245	Lignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33245	Lignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33245	Lignan-de-Bordeaux	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33245	Lignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33245	Lignan-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33245	Lignan-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33246	Ligueux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33246	Ligueux	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33246	Ligueux	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33246	Ligueux	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33246	Ligueux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33246	Ligueux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33246	Ligueux	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33246	Ligueux	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33247	Listrac-de-Durèze	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33247	Listrac-de-Durèze	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33247	Listrac-de-Durèze	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33248	Listrac-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33248	Listrac-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33248	Listrac-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1995-09-30	1996-10-01	1996-10-17
33248	Listrac-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33248	Listrac-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33248	Listrac-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33248	Listrac-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33248	Listrac-Médoc	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33249	Lormont	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33249	Lormont	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33249	Lormont	Inondations et coulées de boue	1985-05-13	1985-05-13	1985-07-15	1985-07-27
33249	Lormont	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33249	Lormont	Inondations et coulées de boue	1987-07-06	1987-07-06	1987-09-27	1987-10-09
33249	Lormont	Inondations et coulées de boue	1987-09-01	1987-09-01	1987-11-03	1987-11-11
33249	Lormont	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33249	Lormont	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1991-01-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33249	Lormont	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1995-06-01	1995-09-30	1996-04-03	1996-04-17
33249	Lormont	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1996-12-31	1997-05-28	1997-06-01
33249	Lormont	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1997-01-01	1998-06-30	1998-11-19	1998-12-11
33249	Lormont	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33249	Lormont	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-04-30	2003-04-30	2003-05-22
33249	Lormont	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-05-01	2002-12-31	2004-08-25	2004-08-26
33249	Lormont	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01

33249	Lormont	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33249	Lormont	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33249	Lormont	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33249	Lormont	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33249	Lormont	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33249	Lormont	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33249	Lormont	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-10-22	2013-10-26
33249	Lormont	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-04-01	2015-06-30	2016-09-16	2016-10-21
33249	Lormont	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33249	Lormont	Inondations et coulées de boue	1988-05-07	1988-05-07	1988-08-02	1988-08-13
33250	Loubens	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33250	Loubens	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33250	Loubens	Inondations et coulées de boue	1988-06-13	1988-06-13	1988-10-19	1988-11-03
33250	Loubens	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33250	Loubens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33250	Loubens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33250	Loubens	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33250	Loubens	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33251	Louchats	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33251	Louchats	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33251	Louchats	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33252	Loupes	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33252	Loupes	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33252	Loupes	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33252	Loupes	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1998-12-31	1999-04-16	1999-05-02
33252	Loupes	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33252	Loupes	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33252	Loupes	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33252	Loupes	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33253	Loupiac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33253	Loupiac	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33253	Loupiac	Glissement de terrain	1997-12-19	1997-12-30	1998-07-15	1998-07-29
33253	Loupiac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33253	Loupiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-01-09	2006-01-22
33253	Loupiac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33253	Loupiac	Mouvements de terrain	2014-02-03	2014-02-04	2015-12-23	2016-01-22
33253	Loupiac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33254	Loupiac-de-la-Réole	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33254	Loupiac-de-la-Réole	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33254	Loupiac-de-la-Réole	Inondations et coulées de boue	1992-07-31	1992-07-31	1993-02-04	1993-02-27
33254	Loupiac-de-la-Réole	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33254	Loupiac-de-la-Réole	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33254	Loupiac-de-la-Réole	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33254	Loupiac-de-la-Réole	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33255	Lucmau	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33255	Lucmau	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33255	Lucmau	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33255	Lucmau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33256	Ludon-Médoc	Inondations et coulées de boue	2018-07-15	2018-07-15	2018-09-17	2018-10-20
33256	Ludon-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33256	Ludon-Médoc	Inondations et coulées de boue	2018-05-26	2018-05-26	2018-07-09	2018-07-27
33256	Ludon-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33256	Ludon-Médoc	Inondations et coulées de boue	1994-09-27	1994-09-27	1995-05-03	1995-05-07
33256	Ludon-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33256	Ludon-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33256	Ludon-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29

33256	Ludon-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-05-21	2013-05-25
33257	Lugaignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33257	Lugaignac	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33257	Lugaignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33257	Lugaignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33257	Lugaignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33257	Lugaignac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33258	Lugasson	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33258	Lugasson	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33258	Lugasson	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33258	Lugasson	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33258	Lugasson	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33258	Lugasson	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33258	Lugasson	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33259	Lugon-et-Île-du-Carnay	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33259	Lugon-et-Île-du-Carnay	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33259	Lugon-et-Île-du-Carnay	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-03-18	1996-04-17
33259	Lugon-et-Île-du-Carnay	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33259	Lugon-et-Île-du-Carnay	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33259	Lugon-et-Île-du-Carnay	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33259	Lugon-et-Île-du-Carnay	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33260	Lugos	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33260	Lugos	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33260	Lugos	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33261	Lussac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33261	Lussac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33261	Lussac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33261	Lussac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33261	Lussac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33261	Lussac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33261	Lussac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33261	Lussac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2010-07-01	2010-09-30	2011-10-19	2011-10-23
33262	Macau	Inondations et coulées de boue	2018-05-26	2018-05-26	2018-07-23	2018-08-15
33262	Macau	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33262	Macau	Inondations et coulées de boue	1985-05-26	1985-05-26	1985-10-02	1985-10-18
33262	Macau	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33262	Macau	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-06-17	1996-07-09
33262	Macau	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33262	Macau	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33262	Macau	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33262	Macau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33262	Macau	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-27	2010-03-01	2010-03-11	2010-03-13
33262	Macau	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33262	Macau	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33263	Madirac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33263	Madirac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33263	Madirac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33263	Madirac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33264	Maransin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33264	Maransin	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33264	Maransin	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33264	Maransin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1995-09-30	1996-10-01	1996-10-17
33264	Maransin	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30

33264	Maransin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-10-31	2003-04-30	2003-05-22
33264	Maransin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33264	Maransin	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33264	Maransin	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33264	Maransin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-06-01	2009-10-31	2010-12-13	2011-01-13
33264	Maransin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33264	Maransin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33266	Marcenais	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33266	Marcenais	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33266	Marcenais	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33266	Marcenais	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33266	Marcenais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1997-12-31	1998-07-15	1998-07-29
33266	Marcenais	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33266	Marcenais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33266	Marcenais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33266	Marcenais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33266	Marcenais	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33267	Marcillac	Inondations et coulées de boue	2018-05-26	2018-05-26	2018-09-17	2018-10-20
33267	Marcillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-10-23	2018-11-03
33267	Marcillac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33267	Marcillac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33267	Marcillac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33267	Marcillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1989-12-31	2001-07-06	2001-07-18
33267	Marcillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33267	Marcillac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33267	Marcillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33267	Marcillac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33267	Marcillac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33268	Margaux	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33268	Margaux	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-03-18	1996-04-17
33268	Margaux	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33268	Margaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33268	Margaux	Inondations et coulées de boue	2008-05-28	2008-05-28	2008-09-11	2008-09-16
33268	Margaux	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33268	Margaux	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33268	Margaux	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33269	Margueron	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33269	Margueron	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33269	Margueron	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33269	Margueron	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33269	Margueron	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1991-01-01	1991-12-31	1993-08-16	1993-09-03
33269	Margueron	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1995-06-01	1995-09-30	1996-04-03	1996-04-17
33269	Margueron	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33269	Margueron	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33269	Margueron	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33269	Margueron	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33270	Marimbault	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33270	Marimbault	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33270	Marimbault	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2001-11-15	2001-12-01
33270	Marimbault	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33270	Marimbault	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33270	Marimbault	Inondations et coulées de boue	2013-06-18	2013-06-19	2013-09-10	2013-09-13
33271	Marions	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33271	Marions	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33271	Marions	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30

33271	Marions	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-06-26	2008-07-05
33271	Marions	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33272	Marsas	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33272	Marsas	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33272	Marsas	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-12-04	1990-12-15
33272	Marsas	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1995-06-01	1995-09-30	1996-04-03	1996-04-17
33272	Marsas	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33272	Marsas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33272	Marsas	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33272	Marsas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33272	Marsas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33273	Martignas-sur-Jalle	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33273	Martignas-sur-Jalle	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-12-04	1991-12-27
33273	Martignas-sur-Jalle	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33273	Martignas-sur-Jalle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33273	Martignas-sur-Jalle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33273	Martignas-sur-Jalle	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33273	Martignas-sur-Jalle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2010-07-01	2010-07-30	2012-01-30	2012-02-02
33273	Martignas-sur-Jalle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33273	Martignas-sur-Jalle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33274	Martillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-11-27	2018-12-07
33274	Martillac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33274	Martillac	Inondations et coulées de boue	1985-05-26	1985-05-26	1985-10-02	1985-10-18
33274	Martillac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33274	Martillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2001-08-29	2001-09-26
33274	Martillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31
33274	Martillac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33274	Martillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2010-07-01	2010-09-30	2011-11-28	2011-12-01
33274	Martillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33274	Martillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33274	Martillac	Inondations et coulées de boue	2016-06-07	2016-06-07	2016-07-26	2016-08-12
33274	Martillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33274	Martillac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33275	Martres	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33275	Martres	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33275	Martres	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33275	Martres	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33275	Martres	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33275	Martres	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-04-18	2008-04-23
33275	Martres	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33276	Marseille	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33276	Marseille	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33276	Marseille	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33276	Marseille	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33276	Marseille	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33277	Massugas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33277	Massugas	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33277	Massugas	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33277	Massugas	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33277	Massugas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-11-30	2012-12-06
33278	Mauriac	Inondations et coulées de boue	2018-06-04	2018-06-04	2018-07-09	2018-07-27
33278	Mauriac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02

33278	Mauriac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33278	Mauriac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33278	Mauriac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33279	Mazères	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33279	Mazères	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33279	Mazères	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33279	Mazères	Inondations et coulées de boue	1995-08-10	1995-08-10	1995-12-26	1996-01-07
33279	Mazères	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1998-12-31	1999-06-22	1999-07-14
33279	Mazères	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33279	Mazères	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33279	Mazères	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33279	Mazères	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2013-01-10	2013-01-13
33279	Mazères	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-04-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33279	Mazères	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33280	Mazion	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33280	Mazion	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33280	Mazion	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33280	Mazion	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-06-01	2003-12-31	2005-05-27	2005-05-31
33280	Mazion	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33280	Mazion	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33281	Mérignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33281	Mérignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33281	Mérignac	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33281	Mérignac	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33281	Mérignac	Inondations et coulées de boue	1983-08-09	1983-08-09	1983-10-05	1983-10-08
33281	Mérignac	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33281	Mérignac	Inondations et coulées de boue	1986-09-14	1986-09-15	1986-12-11	1987-01-09
33281	Mérignac	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33281	Mérignac	Inondations et coulées de boue	1987-09-01	1987-09-01	1987-11-03	1987-11-11
33281	Mérignac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-08-31	1990-09-16
33281	Mérignac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33281	Mérignac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1991-01-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33281	Mérignac	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33281	Mérignac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1992-01-01	1992-06-30	1993-08-16	1993-09-03
33281	Mérignac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1995-06-01	1995-09-30	1996-04-03	1996-04-17
33281	Mérignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1996-12-31	1997-11-03	1997-11-16
33281	Mérignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1997-01-01	1998-12-31	1999-03-19	1999-04-03
33281	Mérignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33281	Mérignac	Inondations et coulées de boue	1999-07-27	1999-07-27	2000-02-07	2000-02-26
33281	Mérignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-04-30	2003-04-30	2003-05-22
33281	Mérignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33281	Mérignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33281	Mérignac	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-12-05	2008-12-10
33281	Mérignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33281	Mérignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33281	Mérignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2010-07-01	2010-09-30	2012-01-30	2012-02-02
33281	Mérignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33281	Mérignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33281	Mérignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33281	Mérignac	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33281	Mérignac	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-05-14	1990-05-24
33281	Mérignac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33281	Mérignac	Inondations et coulées de boue	2011-08-02	2011-08-02	2011-11-28	2011-12-01
33282	Mérignas	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33282	Mérignas	Inondations et coulées de boue	1991-06-01	1991-06-02	1992-04-01	1992-04-03
33282	Mérignas	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33282	Mérignas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22

33282	Mérignas	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33283	Mesterrieux	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33283	Mesterrieux	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33283	Mesterrieux	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33283	Mesterrieux	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33283	Mesterrieux	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33284	Mios	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33284	Mios	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33284	Mios	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33284	Mios	Inondations et coulées de boue	2014-01-29	2014-01-31	2014-07-07	2014-07-09
33284	Mios	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33285	Mombrier	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33285	Mombrier	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33285	Mombrier	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33285	Mombrier	Inondations et coulées de boue	1999-10-18	1999-10-18	2000-03-03	2000-03-19
33285	Mombrier	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-06-16	2006-07-14
33285	Mombrier	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33285	Mombrier	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33285	Mombrier	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-04-18	2008-04-23
33285	Mombrier	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33285	Mombrier	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33285	Mombrier	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33285	Mombrier	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-05-21	2013-05-25
33285	Mombrier	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33287	Mongauzy	Inondations et coulées de boue	2018-05-30	2018-05-30	2018-07-09	2018-07-27
33287	Mongauzy	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33287	Mongauzy	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33287	Mongauzy	Inondations et coulées de boue	1988-06-13	1988-06-13	1988-10-19	1988-11-03
33287	Mongauzy	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33287	Mongauzy	Inondations et coulées de boue	1993-06-22	1993-06-22	1993-10-26	1993-12-03
33287	Mongauzy	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33287	Mongauzy	Inondations et coulées de boue	2000-05-05	2000-05-06	2001-04-03	2001-04-22
33287	Mongauzy	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33287	Mongauzy	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33287	Mongauzy	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33287	Mongauzy	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33287	Mongauzy	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33288	Monprimblanc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33288	Monprimblanc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33288	Monprimblanc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33288	Monprimblanc	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33289	Monségur	Inondations et coulées de boue	2018-05-30	2018-05-30	2018-07-09	2018-07-27
33289	Monségur	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33289	Monségur	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33289	Monségur	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33289	Monségur	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33289	Monségur	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33290	Montagne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33290	Montagne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33290	Montagne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33290	Montagne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-06-26	2008-07-05
33290	Montagne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33290	Montagne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-31	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33291	Montagoudin	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33291	Montagoudin	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33291	Montagoudin	Inondations et coulées de boue	1988-06-13	1988-06-13	1988-10-19	1988-11-03



33291	Montagoudin	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33291	Montagoudin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33291	Montagoudin	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33291	Montagoudin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33291	Montagoudin	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33292	Montignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33292	Montignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33292	Montignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33292	Montignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33292	Montignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33293	Montussan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33293	Montussan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33293	Montussan	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33293	Montussan	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33293	Montussan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1996-10-31	1997-03-24	1997-04-12
33293	Montussan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1996-11-01	1998-06-30	1998-10-22	1998-11-13
33293	Montussan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33293	Montussan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33293	Montussan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33293	Montussan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33293	Montussan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33293	Montussan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33293	Montussan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-10-18	2012-10-21
33293	Montussan	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-10-22	2013-10-26
33293	Montussan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-06-30	2016-09-16	2016-10-21
33294	Morizès	Inondations et coulées de boue	2018-06-11	2018-06-11	2018-07-23	2018-08-15
33294	Morizès	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33294	Morizès	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33294	Morizès	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33294	Morizès	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33294	Morizès	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33294	Morizès	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33295	Mouillac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33295	Mouillac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33295	Mouillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33295	Mouillac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33295	Mouillac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33296	Mouliets-et-Villemartin	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33296	Mouliets-et-Villemartin	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33296	Mouliets-et-Villemartin	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33296	Mouliets-et-Villemartin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33296	Mouliets-et-Villemartin	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33296	Mouliets-et-Villemartin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-11-06	2012-11-09
33296	Mouliets-et-Villemartin	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33297	Moulis-en-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-10-23	2018-11-03
33297	Moulis-en-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33297	Moulis-en-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33297	Moulis-en-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33297	Moulis-en-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33297	Moulis-en-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33297	Moulis-en-Médoc	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33298	Moulon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20

33298	Moulon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33298	Moulon	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-12-04	1990-12-15
33298	Moulon	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33298	Moulon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1997-12-31	1998-07-15	1998-07-29
33298	Moulon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33298	Moulon	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2000-12-19	2000-12-29
33298	Moulon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33298	Moulon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33298	Moulon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33298	Moulon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33298	Moulon	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33298	Moulon	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33299	Mourens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-07-01	2017-12-31	2018-11-27	2018-12-07
33299	Mourens	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33299	Mourens	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33299	Mourens	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33299	Mourens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33299	Mourens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33300	Naujac-sur-Mer	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33300	Naujac-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-06-30	1994-07-09
33300	Naujac-sur-Mer	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33300	Naujac-sur-Mer	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33300	Naujac-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33301	Naujan-et-Postiac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33301	Naujan-et-Postiac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33301	Naujan-et-Postiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33301	Naujan-et-Postiac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33301	Naujan-et-Postiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33301	Naujan-et-Postiac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33301	Naujan-et-Postiac	Inondations et coulées de boue	2009-05-09	2009-05-09	2009-10-16	2009-10-21
33302	Néac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33302	Néac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33302	Néac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33302	Néac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33303	Nérigean	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33303	Nérigean	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33303	Nérigean	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33303	Nérigean	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33303	Nérigean	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2000-12-19	2000-12-29
33303	Nérigean	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33303	Nérigean	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33303	Nérigean	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-11-06	2012-11-09
33303	Nérigean	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33304	Neuffons	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33304	Neuffons	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33304	Neuffons	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33305	LeNizan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33305	LeNizan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33305	LeNizan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33305	LeNizan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33305	LeNizan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33305	LeNizan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33305	LeNizan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-05-31	2012-10-18	2012-10-21

33305	LeNizan	Inondations et coulées de boue	2013-06-18	2013-06-18	2014-07-07	2014-07-09
33305	LeNizan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33306	Noaillac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33306	Noaillac	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33306	Noaillac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33306	Noaillac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33306	Noaillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-07-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33306	Noaillac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33307	Noaillan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33307	Noaillan	Inondations et coulées de boue	1986-08-11	1986-08-11	1986-12-11	1987-01-09
33307	Noaillan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33307	Noaillan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33307	Noaillan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33307	Noaillan	Inondations et coulées de boue	2013-06-18	2013-06-18	2013-11-21	2013-11-23
33308	Omet	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33308	Omet	Inondations et coulées de boue	1988-06-29	1988-06-30	1988-10-19	1988-11-03
33308	Omet	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33308	Omet	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33308	Omet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33308	Omet	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-05-14	1990-05-24
33308	Omet	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33309	Ordonnac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33309	Ordonnac	Inondations et coulées de boue	1983-08-28	1983-08-29	1983-11-15	1983-11-18
33309	Ordonnac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33309	Ordonnac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33309	Ordonnac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33309	Ordonnac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33309	Ordonnac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33310	Origne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33310	Origne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33310	Origne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-06-16	2006-07-14
33310	Origne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-06-11	2008-06-14
33310	Origne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33311	Paillet	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33311	Paillet	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33311	Paillet	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33311	Paillet	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33311	Paillet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33311	Paillet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33311	Paillet	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-08-07	2014-08-10
33311	Paillet	Mouvements de terrain	2014-07-25	2014-07-25	2015-03-27	2015-03-31
33311	Paillet	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33311	Paillet	Inondations et coulées de boue	1993-10-05	1993-10-05	1994-04-12	1994-04-29
33312	Parempuyre	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33312	Parempuyre	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33312	Parempuyre	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33312	Parempuyre	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33312	Parempuyre	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33312	Parempuyre	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33314	Pauillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33314	Pauillac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33314	Pauillac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33314	Pauillac	Inondations et coulées de boue	1987-08-24	1987-08-24	1987-11-03	1987-11-11
33314	Pauillac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33314	Pauillac	Inondations et coulées de boue	1991-10-14	1991-10-17	1992-09-21	1992-10-15
33314	Pauillac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33314	Pauillac	Inondations et coulées de boue	1999-10-18	1999-10-18	2000-03-03	2000-03-19

33314	Pauillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33314	Pauillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33314	Pauillac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33314	Pauillac	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33314	Pauillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33315	LesPeintures	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33315	LesPeintures	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33315	LesPeintures	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33315	LesPeintures	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33315	LesPeintures	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33315	LesPeintures	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33315	LesPeintures	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33315	LesPeintures	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33315	LesPeintures	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33315	LesPeintures	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33316	Pellegrue	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33316	Pellegrue	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33316	Pellegrue	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33316	Pellegrue	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33317	Périssac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33317	Périssac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1991-12-31	1993-01-25	1993-02-07
33317	Périssac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33317	Périssac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33317	Périssac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-06-11	2008-06-14
33317	Périssac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33317	Périssac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33317	Périssac	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33317	Périssac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33317	Périssac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33318	Pessac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33318	Pessac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33318	Pessac	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33318	Pessac	Inondations et coulées de boue	1983-08-09	1983-08-09	1983-10-05	1983-10-08
33318	Pessac	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33318	Pessac	Inondations et coulées de boue	1990-09-15	1990-09-15	1991-01-25	1991-02-07
33318	Pessac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33318	Pessac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1995-09-30	1996-10-01	1996-10-17
33318	Pessac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1997-12-31	1998-04-09	1998-04-23
33318	Pessac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1998-01-01	1998-12-31	1999-03-19	1999-04-03
33318	Pessac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33318	Pessac	Inondations et coulées de boue	1999-07-12	1999-07-12	2000-01-28	2000-02-11
33318	Pessac	Inondations et coulées de boue	1999-07-27	1999-07-27	2000-02-07	2000-02-26
33318	Pessac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33318	Pessac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33318	Pessac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33318	Pessac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33318	Pessac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33318	Pessac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33318	Pessac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33318	Pessac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33318	Pessac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33318	Pessac	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33318	Pessac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-06-01	1989-12-31	1990-05-14	1990-05-24

33318	Pessac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33319	Pessac-sur-Dordogne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33319	Pessac-sur-Dordogne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33319	Pessac-sur-Dordogne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33319	Pessac-sur-Dordogne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33319	Pessac-sur-Dordogne	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33320	Petit-Palais-et-Cornemps	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33320	Petit-Palais-et-Cornemps	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1992-12-31	1995-07-18	1995-08-03
33320	Petit-Palais-et-Cornemps	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33320	Petit-Palais-et-Cornemps	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33320	Petit-Palais-et-Cornemps	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33320	Petit-Palais-et-Cornemps	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33320	Petit-Palais-et-Cornemps	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33320	Petit-Palais-et-Cornemps	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33321	Peujard	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33321	Peujard	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33321	Peujard	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33321	Peujard	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31
33321	Peujard	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33322	LePian-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33322	LePian-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33322	LePian-Médoc	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33322	LePian-Médoc	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33322	LePian-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1995-09-30	1996-10-01	1996-10-17
33322	LePian-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33322	LePian-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33322	LePian-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33322	LePian-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33322	LePian-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33322	LePian-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33322	LePian-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33322	LePian-Médoc	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33323	LePian-sur-Garonne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33323	LePian-sur-Garonne	Inondations et coulées de boue	1987-07-05	1987-07-05	1987-09-27	1987-10-09
33323	LePian-sur-Garonne	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33323	LePian-sur-Garonne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33323	LePian-sur-Garonne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33323	LePian-sur-Garonne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33323	LePian-sur-Garonne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33324	Pineuilh	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33324	Pineuilh	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33324	Pineuilh	Glissement de terrain	1993-12-23	1994-01-09	1994-05-27	1994-06-10
33324	Pineuilh	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-05-27	1994-06-10
33324	Pineuilh	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33324	Pineuilh	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33324	Pineuilh	Inondations et coulées de boue	2008-05-12	2008-05-12	2008-09-11	2008-09-16
33324	Pineuilh	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33324	Pineuilh	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33324	Pineuilh	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33324	Pineuilh	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33324	Pineuilh	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33325	Plassac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33325	Plassac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14

33325	Plassac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-12-04	1990-12-15
33325	Plassac	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33325	Plassac	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-03-18	1996-04-17
33325	Plassac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33325	Plassac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33325	Plassac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33325	Plassac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33325	Plassac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-04-18	2008-04-23
33325	Plassac	Inondations et coulées de boue	2008-05-28	2008-05-28	2008-09-11	2008-09-16
33325	Plassac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33325	Plassac	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33325	Plassac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33325	Plassac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33325	Plassac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33326	Pleine-Selve	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33326	Pleine-Selve	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33326	Pleine-Selve	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33326	Pleine-Selve	Inondations et coulées de boue	2008-06-03	2008-06-03	2009-06-25	2009-07-01
33326	Pleine-Selve	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33327	Podensac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33327	Podensac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33327	Podensac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33327	Podensac	Inondations et coulées de boue	2017-08-27	2017-08-27	2017-10-24	2017-11-07
33327	Podensac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33328	Pomerol	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33328	Pomerol	Inondations et coulées de boue	1995-12-28	1995-12-29	1996-04-03	1996-04-17
33328	Pomerol	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33328	Pomerol	Inondations et coulées de boue	2003-04-30	2003-04-30	2004-05-11	2004-05-23
33328	Pomerol	Inondations et coulées de boue	2004-05-21	2004-05-21	2005-01-11	2005-01-15
33328	Pomerol	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33328	Pomerol	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33328	Pomerol	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33328	Pomerol	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33329	Pompéjac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33329	Pompéjac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33329	Pompéjac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33329	Pompéjac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33329	Pompéjac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33330	Pompignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33330	Pompignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33330	Pompignac	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33330	Pompignac	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33330	Pompignac	Inondations et coulées de boue	1989-07-05	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33330	Pompignac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33330	Pompignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1997-04-30	1998-03-12	1998-03-28
33330	Pompignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33330	Pompignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33330	Pompignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31
33330	Pompignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33330	Pompignac	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33330	Pompignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33330	Pompignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33330	Pompignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33330	Pompignac	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33330	Pompignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-06-30	2016-11-22	2016-12-27
33330	Pompignac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33331	Ponducat	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02

33331	Pondaurat	Inondations et coulées de boue	1992-07-31	1992-07-31	1993-02-04	1993-02-27
33331	Pondaurat	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33331	Pondaurat	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33331	Pondaurat	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33332	Porchères	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33332	Porchères	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33332	Porchères	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33332	Porchères	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33332	Porchères	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33333	LePorge	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33333	LePorge	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33333	LePorge	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33333	LePorge	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33334	Portets	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33334	Portets	Inondations et coulées de boue	1985-05-26	1985-05-26	1985-10-02	1985-10-18
33334	Portets	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-05-27	1994-06-10
33334	Portets	Effondrement de terrain	1994-01-09	1994-01-09	1994-05-27	1994-06-10
33334	Portets	Inondations et coulées de boue	1998-06-05	1998-06-06	1998-11-19	1998-12-11
33334	Portets	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33334	Portets	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33334	Portets	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33334	Portets	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33334	Portets	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33335	LePout	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33335	LePout	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33335	LePout	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-01-01	1996-12-31	1998-02-02	1998-02-18
33335	LePout	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33335	LePout	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33335	LePout	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33335	LePout	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33336	Préchac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33336	Préchac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33336	Préchac	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2000-12-19	2000-12-29
33336	Préchac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33336	Préchac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33336	Préchac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33337	Preignac	Inondations et coulées de boue	2018-06-05	2018-06-05	2018-07-09	2018-07-27
33337	Preignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33337	Preignac	Inondations et coulées de boue	1995-08-10	1995-08-10	1995-12-26	1996-01-07
33337	Preignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33337	Preignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33337	Preignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-06-01	2003-12-31	2005-05-27	2005-05-31
33337	Preignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33337	Preignac	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33337	Preignac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33338	Prignac-en-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33338	Prignac-en-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33338	Prignac-en-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33338	Prignac-en-Médoc	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33339	Prignac-et-Marcamps	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33339	Prignac-et-Marcamps	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-04-03	1996-04-17
33339	Prignac-et-Marcamps	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33339	Prignac-et-Marcamps	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33339	Prignac-et-Marcamps	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33339	Prignac-et-Marcamps	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33341	Pugnac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33341	Pugnac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14

33341	Pugnac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33341	Pugnac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33341	Pugnac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33341	Pugnac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33342	Puisseguin	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33342	Puisseguin	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-12-04	1990-12-15
33342	Puisseguin	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33342	Puisseguin	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33342	Puisseguin	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33342	Puisseguin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33342	Puisseguin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33342	Puisseguin	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33342	Puisseguin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33342	Puisseguin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33342	Puisseguin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-05-21	2013-05-25
33343	Pujols-sur-Ciron	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33343	Pujols-sur-Ciron	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33343	Pujols-sur-Ciron	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33343	Pujols-sur-Ciron	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33344	Pujols	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33344	Pujols	Inondations et coulées de boue	1997-05-16	1997-05-16	1997-09-19	1997-10-11
33344	Pujols	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33344	Pujols	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33345	LePuy	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33345	LePuy	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33345	LePuy	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33346	Puybarban	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33346	Puybarban	Inondations et coulées de boue	1992-07-31	1992-07-31	1993-02-04	1993-02-27
33346	Puybarban	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33346	Puybarban	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33346	Puybarban	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33346	Puybarban	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33347	Puynormand	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33347	Puynormand	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33347	Puynormand	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2000-12-27	2000-12-29
33347	Puynormand	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33347	Puynormand	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33347	Puynormand	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33347	Puynormand	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-11-21	2013-11-23
33348	Queyrac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33348	Queyrac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33348	Queyrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33348	Queyrac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33348	Queyrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33348	Queyrac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33349	Quinsac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33349	Quinsac	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33349	Quinsac	Inondations et coulées de boue	1988-06-29	1988-06-30	1988-10-19	1988-11-03
33349	Quinsac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33349	Quinsac	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-04-03	1996-04-17
33349	Quinsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1997-12-31	1998-07-15	1998-07-29
33349	Quinsac	Inondations et coulées de boue	1998-04-29	1998-04-29	1998-10-22	1998-11-13
33349	Quinsac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30



33349	Quinsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-05-31	2003-04-30	2003-05-22
33349	Quinsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-06-01	2002-12-31	2004-08-25	2004-08-26
33349	Quinsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33349	Quinsac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33349	Quinsac	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33349	Quinsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-10-31	2010-12-13	2011-01-13
33349	Quinsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33349	Quinsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33349	Quinsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-05-21	2013-05-25
33349	Quinsac	Inondations et coulées de boue	2013-06-08	2013-06-09	2013-09-10	2013-09-13
33349	Quinsac	Mouvements de terrain	2016-02-15	2016-02-15	2016-09-16	2016-10-20
33349	Quinsac	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-05-14	1990-05-24
33349	Quinsac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33350	Rauzan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33350	Rauzan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33350	Rauzan	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33350	Rauzan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2007-07-27	2007-08-01
33350	Rauzan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33350	Rauzan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-04-01	2015-06-30	2016-09-16	2016-10-21
33350	Rauzan	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33351	Reignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33351	Reignac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33351	Reignac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33351	Reignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1996-12-31	1997-05-28	1997-06-01
33351	Reignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33351	Reignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33351	Reignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33351	Reignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33351	Reignac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33352	LaRéole	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33352	LaRéole	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33352	LaRéole	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33352	LaRéole	Inondations et coulées de boue	1993-06-22	1993-06-22	1993-10-26	1993-12-03
33352	LaRéole	Inondations et coulées de boue	1994-06-08	1994-06-08	1994-10-28	1994-11-20
33352	LaRéole	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1994-01-01	1998-06-30	1998-12-29	1999-01-13
33352	LaRéole	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33352	LaRéole	Inondations et coulées de boue	2000-05-05	2000-05-06	2001-04-03	2001-04-22
33352	LaRéole	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2002-04-30	2002-05-05
33352	LaRéole	Inondations et coulées de boue	2002-09-20	2002-09-20	2003-02-24	2003-03-09
33352	LaRéole	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33352	LaRéole	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33352	LaRéole	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33352	LaRéole	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33352	LaRéole	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33352	LaRéole	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33352	LaRéole	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33352	LaRéole	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33352	LaRéole	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33353	Rimons	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33353	Rimons	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33353	Rimons	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-12-04	1991-12-27
33353	Rimons	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33353	Rimons	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33353	Rimons	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29

33354	Riocard	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33354	Riocard	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33354	Riocard	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33354	Riocard	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33354	Riocard	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33354	Riocard	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33354	Riocard	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33354	Riocard	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33355	Rions	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33355	Rions	Inondations et coulées de boue	1988-06-29	1988-06-30	1988-10-19	1988-11-03
33355	Rions	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-12-04	1990-12-15
33355	Rions	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-12-04	1991-12-27
33355	Rions	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1991-01-01	1992-06-30	1993-08-16	1993-09-03
33355	Rions	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33355	Rions	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33355	Rions	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33355	Rions	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33355	Rions	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33355	Rions	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33355	Rions	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33356	LaRivière	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33356	LaRivière	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33356	LaRivière	Inondations et coulées de boue	1989-08-16	1989-08-16	1989-12-05	1989-12-13
33356	LaRivière	Inondations et coulées de boue	1999-05-07	1999-05-07	1999-11-29	1999-12-04
33356	LaRivière	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33356	LaRivière	Inondations et coulées de boue	2002-09-20	2002-09-20	2003-02-24	2003-03-09
33356	LaRivière	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31
33356	LaRivière	Inondations et coulées de boue	2007-06-17	2007-06-17	2007-11-22	2007-11-25
33356	LaRivière	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33356	LaRivière	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33356	LaRivière	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-10-22	2013-10-26
33356	LaRivière	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33357	Roailan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33357	Roailan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33357	Roailan	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33357	Roailan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33357	Roailan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1990-01-01	1990-09-30	2000-12-27	2000-12-29
33357	Roailan	Mouvements de terrain	2001-02-11	2001-02-12	2002-08-01	2002-08-22
33357	Roailan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-05-01	2002-11-30	2003-04-30	2003-05-22
33357	Roailan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33357	Roailan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33357	Roailan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33357	Roailan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33357	Roailan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33357	Roailan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33357	Roailan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33357	Roailan	Inondations et coulées de boue	2013-06-18	2013-06-18	2014-01-21	2014-01-24
33357	Roailan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-04-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33357	Roailan	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33358	Romagne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33358	Romagne	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33358	Romagne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33358	Romagne	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2000-12-19	2000-12-29
33358	Romagne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2003-04-30	2003-05-22
33358	Romagne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33358	Romagne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29

33359	Roquebrune	Inondations et coulées de boue	2018-05-30	2018-05-30	2018-07-09	2018-07-27
33359	Roquebrune	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33359	Roquebrune	Inondations et coulées de boue	1988-06-13	1988-06-13	1988-10-19	1988-11-03
33359	Roquebrune	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33359	Roquebrune	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33360	LaRoquille	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33360	LaRoquille	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33360	LaRoquille	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-08-31	1990-09-16
33360	LaRoquille	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33360	LaRoquille	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33360	LaRoquille	Inondations et coulées de boue	2008-05-12	2008-05-12	2008-09-11	2008-09-16
33360	LaRoquille	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33361	Ruch	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33361	Ruch	Inondations et coulées de boue	2018-06-04	2018-06-04	2018-07-09	2018-07-27
33361	Ruch	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33361	Ruch	Inondations et coulées de boue	1991-06-01	1991-06-02	1992-04-01	1992-04-03
33361	Ruch	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33361	Ruch	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2007-03-23	2007-04-01
33361	Ruch	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33361	Ruch	Mouvements de terrain	2013-12-01	2014-02-19	2016-02-01	2016-03-02
33361	Ruch	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33361	Ruch	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33361	Ruch	Inondations et coulées de boue	2014-05-21	2014-05-21	2014-08-07	2014-08-10
33362	Sablons	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33362	Sablons	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33362	Sablons	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33362	Sablons	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33362	Sablons	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33362	Sablons	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33363	Sadirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33363	Sadirac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33363	Sadirac	Inondations et coulées de boue	1985-05-26	1985-05-26	1985-10-02	1985-10-18
33363	Sadirac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33363	Sadirac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33363	Sadirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33363	Sadirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33363	Sadirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33363	Sadirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33363	Sadirac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33363	Sadirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33363	Sadirac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33363	Sadirac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33364	Saillans	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33364	Saillans	Inondations et coulées de boue	1989-08-16	1989-08-16	1989-12-05	1989-12-13
33364	Saillans	Inondations et coulées de boue	1999-05-07	1999-05-07	1999-11-29	1999-12-04
33364	Saillans	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33364	Saillans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33364	Saillans	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33364	Saillans	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33364	Saillans	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33365	Saint-Aignan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33365	Saint-Aignan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33365	Saint-Aignan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33365	Saint-Aignan	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33366	Saint-André-de-Cubzac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33366	Saint-André-de-Cubzac	Inondations et coulées de boue	1989-07-23	1989-07-24	1989-12-05	1989-12-13
33366	Saint-André-de-Cubzac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-12-04	1991-12-27

33366	Saint-André-de-Cubzac	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33366	Saint-André-de-Cubzac	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-03-18	1996-04-17
33366	Saint-André-de-Cubzac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33366	Saint-André-de-Cubzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33366	Saint-André-de-Cubzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33366	Saint-André-de-Cubzac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33366	Saint-André-de-Cubzac	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33366	Saint-André-de-Cubzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33366	Saint-André-de-Cubzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33366	Saint-André-de-Cubzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33366	Saint-André-de-Cubzac	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33366	Saint-André-de-Cubzac	Inondations et coulées de boue	2014-09-18	2014-09-18	2014-11-04	2014-11-07
33367	Saint-André-du-Bois	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33367	Saint-André-du-Bois	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33367	Saint-André-du-Bois	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33367	Saint-André-du-Bois	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33367	Saint-André-du-Bois	Inondations et coulées de boue	2001-06-07	2001-06-07	2002-01-23	2002-02-09
33367	Saint-André-du-Bois	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33367	Saint-André-du-Bois	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33369	Saint-André-et-Appelles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33369	Saint-André-et-Appelles	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33369	Saint-André-et-Appelles	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33369	Saint-André-et-Appelles	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-08-31	1990-09-16
33369	Saint-André-et-Appelles	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33369	Saint-André-et-Appelles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33369	Saint-André-et-Appelles	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33369	Saint-André-et-Appelles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33369	Saint-André-et-Appelles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33369	Saint-André-et-Appelles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-04-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33369	Saint-André-et-Appelles	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33370	Saint-Androny	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33370	Saint-Androny	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33370	Saint-Androny	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-03-18	1996-04-17
33370	Saint-Androny	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1995-12-22	1995-12-24	1996-04-03	1996-04-17
33370	Saint-Androny	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33370	Saint-Androny	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-02-06	2006-02-14
33370	Saint-Androny	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33370	Saint-Androny	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33370	Saint-Androny	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33371	Saint-Antoine	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33371	Saint-Antoine	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33371	Saint-Antoine	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33371	Saint-Antoine	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33372	Saint-Antoine-du-Queyret	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33372	Saint-Antoine-du-Queyret	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33372	Saint-Antoine-du-Queyret	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33372	Saint-Antoine-du-Queyret	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33373	Saint-Antoine-sur-l'Isle	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33373	Saint-Antoine-sur-l'Isle	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33373	Saint-Antoine-sur-l'Isle	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33373	Saint-Antoine-sur-l'Isle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33373	Saint-Antoine-sur-l'Isle	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33373	Saint-Antoine-sur-l'Isle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17

33373	Saint-Antoine-sur-l'Isle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33374	Saint-Aubin-de-Blaye	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33374	Saint-Aubin-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33374	Saint-Aubin-de-Blaye	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33374	Saint-Aubin-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	2000-05-09	2000-05-09	2001-05-29	2001-06-14
33374	Saint-Aubin-de-Blaye	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33374	Saint-Aubin-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33375	Saint-Aubin-de-Branne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33375	Saint-Aubin-de-Branne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33375	Saint-Aubin-de-Branne	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33375	Saint-Aubin-de-Branne	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33375	Saint-Aubin-de-Branne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33375	Saint-Aubin-de-Branne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33375	Saint-Aubin-de-Branne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33375	Saint-Aubin-de-Branne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33375	Saint-Aubin-de-Branne	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33376	Saint-Aubin-de-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33376	Saint-Aubin-de-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33376	Saint-Aubin-de-Médoc	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33376	Saint-Aubin-de-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33376	Saint-Aubin-de-Médoc	Inondations par remontées de nappe phréatique	2001-01-10	2001-04-19	2001-10-09	2001-10-27
33376	Saint-Aubin-de-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33376	Saint-Aubin-de-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33376	Saint-Aubin-de-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33376	Saint-Aubin-de-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33376	Saint-Aubin-de-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33376	Saint-Aubin-de-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33376	Saint-Aubin-de-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-06-01	1989-12-31	1990-05-14	1990-05-24
33376	Saint-Aubin-de-Médoc	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33377	Saint-Avit-de-Soulège	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33377	Saint-Avit-de-Soulège	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1991-12-31	1993-08-16	1993-09-03
33377	Saint-Avit-de-Soulège	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33377	Saint-Avit-de-Soulège	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33377	Saint-Avit-de-Soulège	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33378	Saint-Avit-Saint-Nazaire	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33378	Saint-Avit-Saint-Nazaire	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-12-04	1991-12-27
33378	Saint-Avit-Saint-Nazaire	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33378	Saint-Avit-Saint-Nazaire	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33378	Saint-Avit-Saint-Nazaire	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33378	Saint-Avit-Saint-Nazaire	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33379	Saint-Brice	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33379	Saint-Brice	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33379	Saint-Brice	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33379	Saint-Brice	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2000-12-27	2000-12-29
33379	Saint-Brice	Inondations et coulées de boue	2001-06-07	2001-06-07	2002-01-23	2002-02-09
33379	Saint-Brice	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33379	Saint-Brice	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33380	Saint-Caprais-de-Blaye	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33380	Saint-Caprais-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33380	Saint-Caprais-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33380	Saint-Caprais-de-Blaye	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33380	Saint-Caprais-de-Blaye	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33380	Saint-Caprais-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	2003-07-15	2003-07-15	2003-12-03	2003-12-20
33380	Saint-Caprais-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33380	Saint-Caprais-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22

33380	Saint-Caprais-de-Blaye	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33380	Saint-Caprais-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	2008-06-03	2008-06-03	2009-06-25	2009-07-01
33380	Saint-Caprais-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33380	Saint-Caprais-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33380	Saint-Caprais-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33381	Saint-Caprais-de-Bordeaux	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33381	Saint-Caprais-de-Bordeaux	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-08-31	1990-09-16
33381	Saint-Caprais-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1991-06-02	1991-06-02	1992-04-01	1992-04-03
33381	Saint-Caprais-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1990-01-01	1998-12-31	1999-03-19	1999-04-03
33381	Saint-Caprais-de-Bordeaux	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33381	Saint-Caprais-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33381	Saint-Caprais-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33381	Saint-Caprais-de-Bordeaux	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33381	Saint-Caprais-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33381	Saint-Caprais-de-Bordeaux	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33381	Saint-Caprais-de-Bordeaux	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33382	Saint-Christoly-de-Blaye	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33382	Saint-Christoly-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	1983-08-28	1983-08-29	1983-11-15	1983-11-18
33382	Saint-Christoly-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33382	Saint-Christoly-de-Blaye	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1991-12-31	1993-12-06	1993-12-28
33382	Saint-Christoly-de-Blaye	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33382	Saint-Christoly-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33382	Saint-Christoly-de-Blaye	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33382	Saint-Christoly-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33382	Saint-Christoly-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33382	Saint-Christoly-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33382	Saint-Christoly-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33383	Saint-Christoly-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33383	Saint-Christoly-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33383	Saint-Christoly-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2008-06-26	2008-07-05
33383	Saint-Christoly-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33383	Saint-Christoly-Médoc	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-03-01	2010-03-11	2010-03-13
33383	Saint-Christoly-Médoc	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33384	Saint-Christophe-des-Bardes	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33384	Saint-Christophe-des-Bardes	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33384	Saint-Christophe-des-Bardes	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33385	Saint-Christophe-de-Double	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33385	Saint-Christophe-de-Double	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33385	Saint-Christophe-de-Double	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-06-01	1997-12-31	1998-06-12	1998-07-01
33385	Saint-Christophe-de-Double	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33385	Saint-Christophe-de-Double	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33385	Saint-Christophe-de-Double	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33385	Saint-Christophe-de-Double	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33386	Saint-Cibard	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33386	Saint-Cibard	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33386	Saint-Cibard	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33386	Saint-Cibard	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33387	Saint-Ciers-d'Abzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33387	Saint-Ciers-d'Abzac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33387	Saint-Ciers-d'Abzac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33387	Saint-Ciers-d'Abzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-06-01	1996-11-30	1997-03-24	1997-04-12
33387	Saint-Ciers-d'Abzac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33387	Saint-Ciers-d'Abzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01

33387	Saint-Ciers-d'Abzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33387	Saint-Ciers-d'Abzac	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33387	Saint-Ciers-d'Abzac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33387	Saint-Ciers-d'Abzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-10-31	2010-12-13	2011-01-13
33387	Saint-Ciers-d'Abzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33387	Saint-Ciers-d'Abzac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33387	Saint-Ciers-d'Abzac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33388	Saint-Ciers-de-Canesse	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33388	Saint-Ciers-de-Canesse	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33388	Saint-Ciers-de-Canesse	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33388	Saint-Ciers-de-Canesse	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33388	Saint-Ciers-de-Canesse	Inondations et coulées de boue	1999-10-18	1999-10-18	2001-02-12	2001-02-23
33388	Saint-Ciers-de-Canesse	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33388	Saint-Ciers-de-Canesse	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33388	Saint-Ciers-de-Canesse	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33388	Saint-Ciers-de-Canesse	Inondations et coulées de boue	2008-05-28	2008-05-28	2008-09-11	2008-09-16
33388	Saint-Ciers-de-Canesse	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33388	Saint-Ciers-de-Canesse	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33388	Saint-Ciers-de-Canesse	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33388	Saint-Ciers-de-Canesse	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33388	Saint-Ciers-de-Canesse	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-03-18	1996-04-17
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1995-06-01	1995-09-30	1996-04-03	1996-04-17
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33389	Saint-Ciers-sur-Gironde	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33390	Sainte-Colombe	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33390	Sainte-Colombe	Inondations et coulées de boue	1991-06-01	1991-06-02	1992-04-01	1992-04-03
33390	Sainte-Colombe	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1998-12-31	1999-06-22	1999-07-14
33390	Sainte-Colombe	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33390	Sainte-Colombe	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33390	Sainte-Colombe	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33390	Sainte-Colombe	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33390	Sainte-Colombe	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33390	Sainte-Colombe	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33391	Saint-Côme	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33391	Saint-Côme	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33391	Saint-Côme	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33391	Saint-Côme	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33391	Saint-Côme	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33391	Saint-Côme	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33391	Saint-Côme	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33391	Saint-Côme	Inondations et coulées de boue	2013-06-18	2013-06-18	2014-01-21	2014-01-24

33392	Sainte-Croix-du-Mont	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33392	Sainte-Croix-du-Mont	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33392	Sainte-Croix-du-Mont	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33392	Sainte-Croix-du-Mont	Eboulement de terrain	1996-12-16	1996-12-16	1997-09-19	1997-10-11
33392	Sainte-Croix-du-Mont	Glissement de terrain	1997-12-19	1997-12-19	1998-07-15	1998-07-29
33392	Sainte-Croix-du-Mont	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33392	Sainte-Croix-du-Mont	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33392	Sainte-Croix-du-Mont	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33392	Sainte-Croix-du-Mont	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33393	Saint-Denis-de-Pile	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33393	Saint-Denis-de-Pile	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33393	Saint-Denis-de-Pile	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33393	Saint-Denis-de-Pile	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33393	Saint-Denis-de-Pile	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33393	Saint-Denis-de-Pile	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33393	Saint-Denis-de-Pile	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33393	Saint-Denis-de-Pile	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33393	Saint-Denis-de-Pile	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-05-21	2013-05-25
33393	Saint-Denis-de-Pile	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33394	Saint-Émilien	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33394	Saint-Émilien	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33394	Saint-Émilien	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33394	Saint-Émilien	Inondations et coulées de boue	1995-08-07	1995-08-07	1995-12-26	1996-01-07
33394	Saint-Émilien	Inondations et coulées de boue	1995-12-28	1995-12-29	1996-06-17	1996-07-09
33394	Saint-Émilien	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33394	Saint-Émilien	Inondations et coulées de boue	2004-05-21	2004-05-21	2005-01-11	2005-01-15
33394	Saint-Émilien	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33394	Saint-Émilien	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33394	Saint-Émilien	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33394	Saint-Émilien	Inondations et coulées de boue	1993-10-05	1993-10-05	1994-04-12	1994-04-29
33394	Saint-Émilien	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33395	Saint-Estèphe	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33395	Saint-Estèphe	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33395	Saint-Estèphe	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33395	Saint-Estèphe	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33395	Saint-Estèphe	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33395	Saint-Estèphe	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33395	Saint-Estèphe	Inondations et coulées de boue	2014-05-28	2014-05-28	2014-08-07	2014-08-10
33395	Saint-Estèphe	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33395	Saint-Estèphe	Inondations et coulées de boue	2011-09-01	2011-09-01	2011-11-28	2011-12-01
33396	Saint-Étienne-de-Lisse	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33396	Saint-Étienne-de-Lisse	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33396	Saint-Étienne-de-Lisse	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33396	Saint-Étienne-de-Lisse	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33396	Saint-Étienne-de-Lisse	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-06-16	2006-07-14
33396	Saint-Étienne-de-Lisse	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33397	Sainte-Eulalie	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33397	Sainte-Eulalie	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33397	Sainte-Eulalie	Inondations et coulées de boue	1983-07-18	1983-07-18	1983-11-15	1983-11-18
33397	Sainte-Eulalie	Tempête	1983-07-18	1983-07-18	1983-11-25	1983-12-01
33397	Sainte-Eulalie	Inondations et coulées de boue	1984-01-23	1984-01-23	1984-05-11	1984-05-24
33397	Sainte-Eulalie	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33397	Sainte-Eulalie	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1995-06-01	1995-09-30	1996-04-03	1996-04-17
33397	Sainte-Eulalie	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1998-06-30	1998-10-22	1998-11-13
33397	Sainte-Eulalie	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33397	Sainte-Eulalie	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33397	Sainte-Eulalie	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33397	Sainte-Eulalie	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33397	Sainte-Eulalie	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22



33397	Sainte-Eulalie	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33397	Sainte-Eulalie	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33397	Sainte-Eulalie	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33397	Sainte-Eulalie	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33398	Saint-Exupéry	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33398	Saint-Exupéry	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33398	Saint-Exupéry	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33398	Saint-Exupéry	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33398	Saint-Exupéry	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33399	Saint-Félix-de-Foncaude	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33399	Saint-Félix-de-Foncaude	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33399	Saint-Félix-de-Foncaude	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-02-06	2006-02-14
33399	Saint-Félix-de-Foncaude	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33399	Saint-Félix-de-Foncaude	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33399	Saint-Félix-de-Foncaude	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33399	Saint-Félix-de-Foncaude	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-11-06	2012-11-09
33400	Saint-Ferme	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-12-31	2018-11-27	2018-12-07
33400	Saint-Ferme	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33400	Saint-Ferme	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33400	Saint-Ferme	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2007-10-18	2007-10-25
33400	Saint-Ferme	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33400	Saint-Ferme	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33401	Sainte-Florence	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33401	Sainte-Florence	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33401	Sainte-Florence	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33401	Sainte-Florence	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33402	Sainte-Foy-la-Grande	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33402	Sainte-Foy-la-Grande	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33402	Sainte-Foy-la-Grande	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33402	Sainte-Foy-la-Grande	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33403	Sainte-Foy-la-Longue	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33403	Sainte-Foy-la-Longue	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33403	Sainte-Foy-la-Longue	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33403	Sainte-Foy-la-Longue	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33404	Sainte-Gemme	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-07-01	2017-09-30	2018-09-18	2018-10-20
33404	Sainte-Gemme	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33404	Sainte-Gemme	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33404	Sainte-Gemme	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33404	Sainte-Gemme	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33404	Sainte-Gemme	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33405	Saint-Genès-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33405	Saint-Genès-de-Blaye	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33405	Saint-Genès-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33405	Saint-Genès-de-Blaye	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33405	Saint-Genès-de-Blaye	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33405	Saint-Genès-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	2001-05-22	2001-05-22	2002-01-23	2002-02-09
33405	Saint-Genès-de-Blaye	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33405	Saint-Genès-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33405	Saint-Genès-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33405	Saint-Genès-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33405	Saint-Genès-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33406	Saint-Genès-de-Castillon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33406	Saint-Genès-de-Castillon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30

33406	Saint-Genès-de-Castillon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33407	Saint-Genès-de-Fronsac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33407	Saint-Genès-de-Fronsac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33407	Saint-Genès-de-Fronsac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33407	Saint-Genès-de-Fronsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31
33407	Saint-Genès-de-Fronsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33407	Saint-Genès-de-Fronsac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33407	Saint-Genès-de-Fronsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33407	Saint-Genès-de-Fronsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33407	Saint-Genès-de-Fronsac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33407	Saint-Genès-de-Fronsac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33408	Saint-Genès-de-Lombaudo	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33408	Saint-Genès-de-Lombaudo	Inondations et coulées de boue	1987-07-06	1987-07-06	1987-09-27	1987-10-09
33408	Saint-Genès-de-Lombaudo	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33408	Saint-Genès-de-Lombaudo	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33408	Saint-Genès-de-Lombaudo	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33408	Saint-Genès-de-Lombaudo	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33408	Saint-Genès-de-Lombaudo	Inondations et coulées de boue	2013-08-02	2013-08-02	2013-11-21	2013-11-23
33408	Saint-Genès-de-Lombaudo	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33409	Saint-Genis-du-Bois	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33409	Saint-Genis-du-Bois	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33409	Saint-Genis-du-Bois	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33409	Saint-Genis-du-Bois	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33409	Saint-Genis-du-Bois	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33411	Saint-Germain-de-Grave	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33411	Saint-Germain-de-Grave	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33411	Saint-Germain-de-Grave	Inondations et coulées de boue	1992-05-31	1992-06-01	1992-12-24	1993-01-16
33411	Saint-Germain-de-Grave	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33411	Saint-Germain-de-Grave	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33411	Saint-Germain-de-Grave	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-12-01	2006-12-07
33411	Saint-Germain-de-Grave	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33412	Saint-Germain-d'Esteuil	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33412	Saint-Germain-d'Esteuil	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33412	Saint-Germain-d'Esteuil	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33412	Saint-Germain-d'Esteuil	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33412	Saint-Germain-d'Esteuil	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33412	Saint-Germain-d'Esteuil	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33413	Saint-Germain-du-Puch	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33413	Saint-Germain-du-Puch	Inondations et coulées de boue	1989-07-23	1989-07-24	1989-12-05	1989-12-13
33413	Saint-Germain-du-Puch	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-12-04	1991-12-27
33413	Saint-Germain-du-Puch	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33413	Saint-Germain-du-Puch	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-05-27	1994-06-10
33413	Saint-Germain-du-Puch	Effondrement de terrain	1994-01-01	1994-01-31	1994-05-27	1994-06-10
33413	Saint-Germain-du-Puch	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33413	Saint-Germain-du-Puch	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-01-09	2006-01-22
33413	Saint-Germain-du-Puch	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33413	Saint-Germain-du-Puch	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33413	Saint-Germain-du-Puch	Mouvements de terrain	2008-09-30	2008-09-30	2009-06-25	2009-07-01
33413	Saint-Germain-du-Puch	Mouvements de terrain	2011-02-08	2011-02-09	2011-05-23	2011-05-26
33413	Saint-Germain-du-Puch	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33413	Saint-Germain-du-Puch	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33413	Saint-Germain-du-Puch	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-06-30	2016-09-16	2016-10-21
33413	Saint-Germain-du-Puch	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33414	Saint-Germain-de-la-Rivière	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33414	Saint-Germain-de-la-Rivière	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33414	Saint-Germain-de-la-Rivière	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-08-31	1990-09-16
33414	Saint-Germain-de-la-Rivière	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30

33414	Saint-Germain-de-la-Rivière	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33414	Saint-Germain-de-la-Rivière	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33414	Saint-Germain-de-la-Rivière	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2014-02-27	2014-03-01
33414	Saint-Germain-de-la-Rivière	Mouvements de terrain	2013-07-26	2013-07-27	2014-02-27	2014-03-01
33414	Saint-Germain-de-la-Rivière	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33415	Saint-Gervais	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33415	Saint-Gervais	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33415	Saint-Gervais	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33415	Saint-Gervais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-02-06	2006-02-14
33415	Saint-Gervais	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33415	Saint-Gervais	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-03-01	2010-03-30	2010-04-02
33415	Saint-Gervais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-10-18	2012-10-21
33416	Saint-Girons-d'Aiguevives	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33416	Saint-Girons-d'Aiguevives	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33416	Saint-Girons-d'Aiguevives	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33416	Saint-Girons-d'Aiguevives	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33416	Saint-Girons-d'Aiguevives	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33416	Saint-Girons-d'Aiguevives	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33416	Saint-Girons-d'Aiguevives	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33416	Saint-Girons-d'Aiguevives	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33417	Sainte-Hélène	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33417	Sainte-Hélène	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33417	Sainte-Hélène	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33417	Sainte-Hélène	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33417	Sainte-Hélène	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33418	Saint-Hilaire-de-la-Noaille	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33418	Saint-Hilaire-de-la-Noaille	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33418	Saint-Hilaire-de-la-Noaille	Inondations et coulées de boue	1988-06-13	1988-06-13	1988-10-19	1988-11-03
33418	Saint-Hilaire-de-la-Noaille	Inondations et coulées de boue	1993-06-22	1993-06-22	1993-10-26	1993-12-03
33418	Saint-Hilaire-de-la-Noaille	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33418	Saint-Hilaire-de-la-Noaille	Inondations et coulées de boue	2000-05-05	2000-05-06	2001-04-03	2001-04-22
33418	Saint-Hilaire-de-la-Noaille	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33418	Saint-Hilaire-de-la-Noaille	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33418	Saint-Hilaire-de-la-Noaille	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-10-18	2012-10-21
33418	Saint-Hilaire-de-la-Noaille	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33419	Saint-Hilaire-du-Bois	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33419	Saint-Hilaire-du-Bois	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33419	Saint-Hilaire-du-Bois	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33419	Saint-Hilaire-du-Bois	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33419	Saint-Hilaire-du-Bois	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33419	Saint-Hilaire-du-Bois	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33420	Saint-Hippolyte	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33420	Saint-Hippolyte	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33420	Saint-Hippolyte	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33420	Saint-Hippolyte	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33420	Saint-Hippolyte	Inondations et coulées de boue	2004-05-21	2004-05-21	2005-01-11	2005-01-15
33420	Saint-Hippolyte	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33420	Saint-Hippolyte	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33421	Saint-Jean-de-Blaignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33421	Saint-Jean-de-Blaignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33421	Saint-Jean-de-Blaignac	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33421	Saint-Jean-de-Blaignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-06-16	2006-07-14
33421	Saint-Jean-de-Blaignac	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-11-05	2008-11-07
33421	Saint-Jean-de-Blaignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33421	Saint-Jean-de-Blaignac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33422	Saint-Jean-d'Ilac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02

33422	Saint-Jean-d'Illac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33422	Saint-Jean-d'Illac	Inondations et coulées de boue	2003-07-15	2003-07-15	2003-12-03	2003-12-20
33422	Saint-Jean-d'Illac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33422	Saint-Jean-d'Illac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33422	Saint-Jean-d'Illac	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33422	Saint-Jean-d'Illac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33422	Saint-Jean-d'Illac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-05-30	2012-07-27	2012-08-02
33422	Saint-Jean-d'Illac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33423	Saint-Julien-Beychevelle	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33423	Saint-Julien-Beychevelle	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33423	Saint-Julien-Beychevelle	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33423	Saint-Julien-Beychevelle	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33423	Saint-Julien-Beychevelle	Inondations et coulées de boue	1999-10-18	1999-10-18	2000-03-03	2000-03-19
33423	Saint-Julien-Beychevelle	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33424	Saint-Laurent-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33424	Saint-Laurent-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33424	Saint-Laurent-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33424	Saint-Laurent-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33424	Saint-Laurent-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33424	Saint-Laurent-Médoc	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33424	Saint-Laurent-Médoc	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33425	Saint-Laurent-d'Arce	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33425	Saint-Laurent-d'Arce	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1991-12-31	1993-08-16	1993-09-03
33425	Saint-Laurent-d'Arce	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33425	Saint-Laurent-d'Arce	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33425	Saint-Laurent-d'Arce	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33426	Saint-Laurent-des-Combes	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33426	Saint-Laurent-des-Combes	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33426	Saint-Laurent-des-Combes	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33426	Saint-Laurent-des-Combes	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33426	Saint-Laurent-des-Combes	Inondations et coulées de boue	2004-05-21	2004-05-21	2005-01-11	2005-01-15
33426	Saint-Laurent-des-Combes	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33427	Saint-Laurent-du-Bois	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33427	Saint-Laurent-du-Bois	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1998-01-01	1998-12-31	1999-04-16	1999-05-02
33427	Saint-Laurent-du-Bois	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33427	Saint-Laurent-du-Bois	Inondations et coulées de boue	2001-06-07	2001-06-07	2002-01-23	2002-02-09
33427	Saint-Laurent-du-Bois	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33427	Saint-Laurent-du-Bois	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33428	Saint-Laurent-du-Plan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33428	Saint-Laurent-du-Plan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33428	Saint-Laurent-du-Plan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33429	Saint-Léger-de-Balson	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33429	Saint-Léger-de-Balson	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33429	Saint-Léger-de-Balson	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33431	Saint-Léon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33431	Saint-Léon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33431	Saint-Léon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33431	Saint-Léon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33431	Saint-Léon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33431	Saint-Léon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33431	Saint-Léon	Inondations et coulées de boue	2013-08-02	2013-08-02	2013-11-21	2013-11-23
33431	Saint-Léon	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33432	Saint-Loubert	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33432	Saint-Loubert	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33432	Saint-Loubert	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33432	Saint-Loubert	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13

33433	Saint-Loubès	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33433	Saint-Loubès	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33433	Saint-Loubès	Inondations et coulées de boue	1984-10-04	1984-10-05	1984-12-05	1984-12-20
33433	Saint-Loubès	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33433	Saint-Loubès	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33433	Saint-Loubès	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-03-18	1996-04-17
33433	Saint-Loubès	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33433	Saint-Loubès	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33433	Saint-Loubès	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33433	Saint-Loubès	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33433	Saint-Loubès	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33433	Saint-Loubès	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33434	Saint-Louis-de-Montferrand	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33434	Saint-Louis-de-Montferrand	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-03-18	1996-04-17
33434	Saint-Louis-de-Montferrand	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1996-12-31	1998-02-02	1998-02-18
33434	Saint-Louis-de-Montferrand	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33434	Saint-Louis-de-Montferrand	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33434	Saint-Louis-de-Montferrand	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33434	Saint-Louis-de-Montferrand	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33434	Saint-Louis-de-Montferrand	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33434	Saint-Louis-de-Montferrand	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33435	Saint-Macaire	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33435	Saint-Macaire	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33435	Saint-Macaire	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33435	Saint-Macaire	Inondations et coulées de boue	1995-08-10	1995-08-10	1995-12-26	1996-01-07
33435	Saint-Macaire	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33435	Saint-Macaire	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33435	Saint-Macaire	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33435	Saint-Macaire	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33436	Saint-Magne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33436	Saint-Magne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33436	Saint-Magne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33437	Saint-Magne-de-Castillon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33437	Saint-Magne-de-Castillon	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33437	Saint-Magne-de-Castillon	Inondations et coulées de boue	1991-06-02	1991-06-02	1992-04-01	1992-04-03
33437	Saint-Magne-de-Castillon	Inondations et coulées de boue	1992-06-30	1992-07-01	1993-10-26	1993-12-03
33437	Saint-Magne-de-Castillon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33437	Saint-Magne-de-Castillon	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33437	Saint-Magne-de-Castillon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33438	Saint-Maixant	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33438	Saint-Maixant	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33438	Saint-Maixant	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33438	Saint-Maixant	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33438	Saint-Maixant	Inondations et coulées de boue	1995-08-10	1995-08-10	1995-12-26	1996-01-07
33438	Saint-Maixant	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33438	Saint-Maixant	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33438	Saint-Maixant	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-12-01	2006-12-07
33438	Saint-Maixant	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33438	Saint-Maixant	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33439	Saint-Mariens	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33439	Saint-Mariens	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33439	Saint-Mariens	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33439	Saint-Mariens	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1991-12-31	1993-01-25	1993-02-07
33439	Saint-Mariens	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33439	Saint-Mariens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-05-27	2005-05-31

33439	Saint-Mariens	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33440	Saint-Martial	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33440	Saint-Martial	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33440	Saint-Martial	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33440	Saint-Martial	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33440	Saint-Martial	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33440	Saint-Martial	Inondations et coulées de boue	2001-06-07	2001-06-07	2002-01-23	2002-02-09
33440	Saint-Martial	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33440	Saint-Martial	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33441	Saint-Martin-Lacaussade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-11-27	2018-12-07
33441	Saint-Martin-Lacaussade	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33441	Saint-Martin-Lacaussade	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33441	Saint-Martin-Lacaussade	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-12-04	1990-12-15
33441	Saint-Martin-Lacaussade	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33441	Saint-Martin-Lacaussade	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1992-12-31	1995-05-03	1995-05-07
33441	Saint-Martin-Lacaussade	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33441	Saint-Martin-Lacaussade	Inondations et coulées de boue	2003-07-15	2003-07-15	2003-12-03	2003-12-20
33441	Saint-Martin-Lacaussade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33441	Saint-Martin-Lacaussade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33441	Saint-Martin-Lacaussade	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33441	Saint-Martin-Lacaussade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33441	Saint-Martin-Lacaussade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33441	Saint-Martin-Lacaussade	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33442	Saint-Martin-de-Laye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33442	Saint-Martin-de-Laye	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33442	Saint-Martin-de-Laye	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33442	Saint-Martin-de-Laye	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-12-04	1991-12-27
33442	Saint-Martin-de-Laye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1995-09-30	1996-10-01	1996-10-17
33442	Saint-Martin-de-Laye	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33442	Saint-Martin-de-Laye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33442	Saint-Martin-de-Laye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33442	Saint-Martin-de-Laye	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33442	Saint-Martin-de-Laye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-30	2013-10-22	2013-10-26
33442	Saint-Martin-de-Laye	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33443	Saint-Martin-de-Lerm	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33443	Saint-Martin-de-Lerm	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33443	Saint-Martin-de-Lerm	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33443	Saint-Martin-de-Lerm	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33444	Saint-Martin-de-Sescas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-12-31	2018-11-27	2018-12-07
33444	Saint-Martin-de-Sescas	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33444	Saint-Martin-de-Sescas	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33444	Saint-Martin-de-Sescas	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1993-08-31	1994-09-08	1994-09-25
33444	Saint-Martin-de-Sescas	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33444	Saint-Martin-de-Sescas	Inondations et coulées de boue	2001-06-07	2001-06-07	2002-01-23	2002-02-09
33444	Saint-Martin-de-Sescas	Inondations et coulées de boue	2002-09-20	2002-09-20	2003-02-24	2003-03-09
33444	Saint-Martin-de-Sescas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33444	Saint-Martin-de-Sescas	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33445	Saint-Martin-du-Bois	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33445	Saint-Martin-du-Bois	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33445	Saint-Martin-du-Bois	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33445	Saint-Martin-du-Bois	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33445	Saint-Martin-du-Bois	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33445	Saint-Martin-du-Bois	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-12-05	2008-12-10
33445	Saint-Martin-du-Bois	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33445	Saint-Martin-du-Bois	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-11-30	2012-12-06

33445	Saint-Martin-du-Bois	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33446	Saint-Martin-du-Puy	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33446	Saint-Martin-du-Puy	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33446	Saint-Martin-du-Puy	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33447	Saint-Médard-de-Guizières	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33447	Saint-Médard-de-Guizières	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33447	Saint-Médard-de-Guizières	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33447	Saint-Médard-de-Guizières	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33447	Saint-Médard-de-Guizières	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33447	Saint-Médard-de-Guizières	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2000-12-27	2000-12-29
33447	Saint-Médard-de-Guizières	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33447	Saint-Médard-de-Guizières	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33447	Saint-Médard-de-Guizières	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33447	Saint-Médard-de-Guizières	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-08-01	2009-09-20	2010-12-13	2011-01-13
33447	Saint-Médard-de-Guizières	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33447	Saint-Médard-de-Guizières	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33448	Saint-Médard-d'Eyrans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33448	Saint-Médard-d'Eyrans	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33448	Saint-Médard-d'Eyrans	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33448	Saint-Médard-d'Eyrans	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33448	Saint-Médard-d'Eyrans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33448	Saint-Médard-d'Eyrans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33448	Saint-Médard-d'Eyrans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33448	Saint-Médard-d'Eyrans	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33448	Saint-Médard-d'Eyrans	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33448	Saint-Médard-d'Eyrans	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1995-09-30	1996-12-09	1996-12-20
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1998-06-30	1999-01-21	1999-02-05
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Inondations et coulées de boue	1999-07-27	1999-07-27	2000-02-07	2000-02-26
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Inondations et coulées de boue	2006-07-19	2006-07-19	2007-01-15	2007-01-25
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33449	Saint-Médard-en-Jalles	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33450	Saint-Michel-de-Castelnau	Inondations et coulées de boue	2018-06-11	2018-06-11	2018-07-09	2018-07-27
33450	Saint-Michel-de-Castelnau	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33450	Saint-Michel-de-Castelnau	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33450	Saint-Michel-de-Castelnau	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33450	Saint-Michel-de-Castelnau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33450	Saint-Michel-de-Castelnau	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2013-01-10	2013-01-13
33451	Saint-Michel-de-Fronsac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33451	Saint-Michel-de-Fronsac	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33451	Saint-Michel-de-Fronsac	Inondations et coulées de boue	1989-08-16	1989-08-16	1989-12-05	1989-12-13
33451	Saint-Michel-de-Fronsac	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33451	Saint-Michel-de-Fronsac	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-06-17	1996-07-09

33451	Saint-Michel-de-Fronsac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33451	Saint-Michel-de-Fronsac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33451	Saint-Michel-de-Fronsac	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33451	Saint-Michel-de-Fronsac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33452	Saint-Michel-de-Rieufret	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33452	Saint-Michel-de-Rieufret	Inondations et coulées de boue	1998-06-05	1998-06-06	1998-11-19	1998-12-11
33452	Saint-Michel-de-Rieufret	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33452	Saint-Michel-de-Rieufret	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2008-06-26	2008-07-05
33452	Saint-Michel-de-Rieufret	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33452	Saint-Michel-de-Rieufret	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33453	Saint-Michel-de-Lapujade	Inondations et coulées de boue	2018-05-30	2018-05-30	2018-07-09	2018-07-27
33453	Saint-Michel-de-Lapujade	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33453	Saint-Michel-de-Lapujade	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33453	Saint-Michel-de-Lapujade	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33453	Saint-Michel-de-Lapujade	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33453	Saint-Michel-de-Lapujade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33453	Saint-Michel-de-Lapujade	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33453	Saint-Michel-de-Lapujade	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33454	Saint-Morillon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33454	Saint-Morillon	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33454	Saint-Morillon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1998-06-30	1998-11-19	1998-12-11
33454	Saint-Morillon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33454	Saint-Morillon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2004-08-25	2004-08-26
33454	Saint-Morillon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33454	Saint-Morillon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33454	Saint-Morillon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33454	Saint-Morillon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33454	Saint-Morillon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33454	Saint-Morillon	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33454	Saint-Morillon	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33456	Saint-Palais	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33456	Saint-Palais	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33456	Saint-Palais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33456	Saint-Palais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33456	Saint-Palais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-04-18	2008-04-23
33456	Saint-Palais	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33456	Saint-Palais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33456	Saint-Palais	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33456	Saint-Palais	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33457	Saint-Pardon-de-Conques	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33457	Saint-Pardon-de-Conques	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33457	Saint-Pardon-de-Conques	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33457	Saint-Pardon-de-Conques	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33457	Saint-Pardon-de-Conques	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33457	Saint-Pardon-de-Conques	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33458	Saint-Paul	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33458	Saint-Paul	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33458	Saint-Paul	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33458	Saint-Paul	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33458	Saint-Paul	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33458	Saint-Paul	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33458	Saint-Paul	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33458	Saint-Paul	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33458	Saint-Paul	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33459	Saint-Pey-d'Armens	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02



33459	Saint-Pey-d'Armens	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33459	Saint-Pey-d'Armens	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33460	Saint-Pey-de-Castets	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33460	Saint-Pey-de-Castets	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-01-01	1996-11-30	1997-05-28	1997-06-01
33460	Saint-Pey-de-Castets	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1992-12-31	1998-03-12	1998-03-28
33460	Saint-Pey-de-Castets	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33460	Saint-Pey-de-Castets	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33460	Saint-Pey-de-Castets	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-06-16	2006-07-14
33460	Saint-Pey-de-Castets	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33460	Saint-Pey-de-Castets	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2009-02-09	2009-02-13
33460	Saint-Pey-de-Castets	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33461	Saint-Philippe-d'Aiguille	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33461	Saint-Philippe-d'Aiguille	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33461	Saint-Philippe-d'Aiguille	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33461	Saint-Philippe-d'Aiguille	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33461	Saint-Philippe-d'Aiguille	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33461	Saint-Philippe-d'Aiguille	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33461	Saint-Philippe-d'Aiguille	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33462	Saint-Philippe-du-Seignal	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33462	Saint-Philippe-du-Seignal	Inondations et coulées de boue	1990-06-29	1990-06-30	1990-12-07	1990-12-19
33462	Saint-Philippe-du-Seignal	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33462	Saint-Philippe-du-Seignal	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33463	Saint-Pierre-d'Aurillac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33463	Saint-Pierre-d'Aurillac	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33463	Saint-Pierre-d'Aurillac	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33463	Saint-Pierre-d'Aurillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33463	Saint-Pierre-d'Aurillac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33463	Saint-Pierre-d'Aurillac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33463	Saint-Pierre-d'Aurillac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33464	Saint-Pierre-de-Bat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-12-31	2018-12-26	2019-01-30
33464	Saint-Pierre-de-Bat	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33464	Saint-Pierre-de-Bat	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33464	Saint-Pierre-de-Bat	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33464	Saint-Pierre-de-Bat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-06-01	2003-12-31	2005-05-27	2005-05-31
33464	Saint-Pierre-de-Bat	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33464	Saint-Pierre-de-Bat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33464	Saint-Pierre-de-Bat	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33465	Saint-Pierre-de-Mons	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33465	Saint-Pierre-de-Mons	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33465	Saint-Pierre-de-Mons	Inondations et coulées de boue	1995-08-10	1995-08-10	1995-12-26	1996-01-07
33465	Saint-Pierre-de-Mons	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33465	Saint-Pierre-de-Mons	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33465	Saint-Pierre-de-Mons	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33465	Saint-Pierre-de-Mons	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33465	Saint-Pierre-de-Mons	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33465	Saint-Pierre-de-Mons	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33466	Saint-Quentin-de-Baron	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33466	Saint-Quentin-de-Baron	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33466	Saint-Quentin-de-Baron	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33466	Saint-Quentin-de-Baron	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33466	Saint-Quentin-de-Baron	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-11-21	2013-11-23
33466	Saint-Quentin-de-Baron	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33467	Saint-Quentin-de-Caplong	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33467	Saint-Quentin-de-Caplong	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33467	Saint-Quentin-de-Caplong	Glissement de terrain	1988-02-06	1988-02-06	1988-08-24	1988-09-14

33467	Saint-Quentin-de-Caplong	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33467	Saint-Quentin-de-Caplong	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33468	Sainte-Radegonde	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33468	Sainte-Radegonde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33468	Sainte-Radegonde	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33468	Sainte-Radegonde	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-23	2005-09-23	2005-10-08
33468	Sainte-Radegonde	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33468	Sainte-Radegonde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33468	Sainte-Radegonde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33470	Saint-Romain-la-Virvée	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33470	Saint-Romain-la-Virvée	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-06-17	1996-07-09
33470	Saint-Romain-la-Virvée	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33470	Saint-Romain-la-Virvée	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33470	Saint-Romain-la-Virvée	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33470	Saint-Romain-la-Virvée	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33470	Saint-Romain-la-Virvée	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33470	Saint-Romain-la-Virvée	Mouvements de terrain	2013-07-27	2013-07-27	2014-02-27	2014-03-01
33470	Saint-Romain-la-Virvée	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33470	Saint-Romain-la-Virvée	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33471	Saint-Sauveur	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33471	Saint-Sauveur	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33471	Saint-Sauveur	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33471	Saint-Sauveur	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33471	Saint-Sauveur	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33471	Saint-Sauveur	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-11-30	2012-12-06
33472	Saint-Sauveur-de-Puynormand	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33472	Saint-Sauveur-de-Puynormand	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33472	Saint-Sauveur-de-Puynormand	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1996-01-01	1998-12-31	1999-04-16	1999-05-02
33472	Saint-Sauveur-de-Puynormand	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33472	Saint-Sauveur-de-Puynormand	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33472	Saint-Sauveur-de-Puynormand	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33472	Saint-Sauveur-de-Puynormand	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33473	Saint-Savin	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33473	Saint-Savin	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33473	Saint-Savin	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33473	Saint-Savin	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33473	Saint-Savin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33473	Saint-Savin	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33473	Saint-Savin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33474	Saint-Selve	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33474	Saint-Selve	Inondations et coulées de boue	1983-07-18	1983-07-18	1983-11-15	1983-11-18
33474	Saint-Selve	Tempête	1983-07-18	1983-07-18	1983-11-25	1983-12-01
33474	Saint-Selve	Inondations et coulées de boue	1985-05-26	1985-05-26	1985-10-02	1985-10-18
33474	Saint-Selve	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33474	Saint-Selve	Inondations et coulées de boue	1993-06-06	1993-06-06	1993-10-26	1993-12-03
33474	Saint-Selve	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-12	1994-10-28	1994-11-20
33474	Saint-Selve	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1997-12-31	1998-06-12	1998-07-01
33474	Saint-Selve	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33474	Saint-Selve	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33474	Saint-Selve	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33474	Saint-Selve	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33474	Saint-Selve	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33474	Saint-Selve	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33474	Saint-Selve	Inondations et coulées de boue	2014-01-28	2014-01-30	2014-07-07	2014-07-09

33474	Saint-Selve	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33474	Saint-Selve	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33475	Saint-Seurin-de-Bourg	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33475	Saint-Seurin-de-Bourg	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33475	Saint-Seurin-de-Bourg	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-12-01	2006-12-07
33475	Saint-Seurin-de-Bourg	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33475	Saint-Seurin-de-Bourg	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33475	Saint-Seurin-de-Bourg	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33476	Saint-Seurin-de-Cadourne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33476	Saint-Seurin-de-Cadourne	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33476	Saint-Seurin-de-Cadourne	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33476	Saint-Seurin-de-Cadourne	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33476	Saint-Seurin-de-Cadourne	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1991-12-04	1991-12-27
33476	Saint-Seurin-de-Cadourne	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1995-12-22	1995-12-24	1996-04-03	1996-04-17
33476	Saint-Seurin-de-Cadourne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33476	Saint-Seurin-de-Cadourne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33476	Saint-Seurin-de-Cadourne	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33477	Saint-Seurin-de-Cursac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-11-27	2018-12-07
33477	Saint-Seurin-de-Cursac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33477	Saint-Seurin-de-Cursac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33477	Saint-Seurin-de-Cursac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-08-31	1990-09-16
33477	Saint-Seurin-de-Cursac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33477	Saint-Seurin-de-Cursac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33477	Saint-Seurin-de-Cursac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33477	Saint-Seurin-de-Cursac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2000-12-27	2000-12-29
33478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-10-03	2003-10-19
33478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-11-30	2012-12-06
33478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-05-21	2013-05-25
33479	Saint-Sève	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33479	Saint-Sève	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33479	Saint-Sève	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33479	Saint-Sève	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33479	Saint-Sève	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-06-26	2008-07-05
33479	Saint-Sève	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33479	Saint-Sève	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33479	Saint-Sève	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33479	Saint-Sève	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33480	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33480	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33480	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33480	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	Inondations et coulées de boue	2004-05-21	2004-05-21	2005-01-11	2005-01-15
33480	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-06-16	2006-07-14
33480	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33480	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33480	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33480	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33480	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29

33481	Saint-Sulpice-de-Guilleragues	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33481	Saint-Sulpice-de-Guilleragues	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33481	Saint-Sulpice-de-Guilleragues	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33481	Saint-Sulpice-de-Guilleragues	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33482	Saint-Sulpice-de-Pommiers	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33482	Saint-Sulpice-de-Pommiers	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33482	Saint-Sulpice-de-Pommiers	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33482	Saint-Sulpice-de-Pommiers	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2002-04-30	2002-05-05
33482	Saint-Sulpice-de-Pommiers	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33482	Saint-Sulpice-de-Pommiers	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Inondations et coulées de boue	1989-07-23	1989-07-24	1989-12-05	1989-12-13
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1998-06-30	1998-10-22	1998-11-13
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-11-21	2013-11-23
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-04-01	2015-06-30	2016-09-16	2016-10-21
33484	Saint-Symphorien	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33484	Saint-Symphorien	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33484	Saint-Symphorien	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2007-03-23	2007-04-01
33484	Saint-Symphorien	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33485	Sainte-Terre	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33485	Sainte-Terre	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33485	Sainte-Terre	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33485	Sainte-Terre	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33486	Saint-Trojan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33486	Saint-Trojan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33486	Saint-Trojan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33486	Saint-Trojan	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-11-06	2012-11-09
33486	Saint-Trojan	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33487	Saint-Vincent-de-Paul	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33487	Saint-Vincent-de-Paul	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33487	Saint-Vincent-de-Paul	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1996-02-07	1996-02-08	1996-03-18	1996-04-17
33487	Saint-Vincent-de-Paul	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1997-12-31	1998-07-15	1998-07-29
33487	Saint-Vincent-de-Paul	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33487	Saint-Vincent-de-Paul	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33487	Saint-Vincent-de-Paul	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33487	Saint-Vincent-de-Paul	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33487	Saint-Vincent-de-Paul	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-30	2010-04-02
33487	Saint-Vincent-de-Paul	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33487	Saint-Vincent-de-Paul	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33487	Saint-Vincent-de-Paul	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-06-30	2016-09-16	2016-10-21
33488	Saint-Vincent-de-Pertignas	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33488	Saint-Vincent-de-Pertignas	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30

33488	Saint-Vincent-de-Pertignas	Inondations et coulées de boue	2005-04-23	2005-04-24	2005-09-23	2005-10-08
33488	Saint-Vincent-de-Pertignas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33488	Saint-Vincent-de-Pertignas	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33489	Saint-Vivien-de-Blaye	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33489	Saint-Vivien-de-Blaye	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33489	Saint-Vivien-de-Blaye	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33489	Saint-Vivien-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33489	Saint-Vivien-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33489	Saint-Vivien-de-Blaye	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33489	Saint-Vivien-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33489	Saint-Vivien-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33489	Saint-Vivien-de-Blaye	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33490	Saint-Vivien-de-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33490	Saint-Vivien-de-Médoc	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33490	Saint-Vivien-de-Médoc	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1995-12-22	1995-12-24	1996-04-03	1996-04-17
33490	Saint-Vivien-de-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33490	Saint-Vivien-de-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33490	Saint-Vivien-de-Médoc	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33490	Saint-Vivien-de-Médoc	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33491	Saint-Vivien-de-Monségur	Inondations et coulées de boue	2018-06-04	2018-06-04	2018-07-09	2018-07-27
33491	Saint-Vivien-de-Monségur	Inondations et coulées de boue	2018-05-30	2018-05-30	2018-07-09	2018-07-27
33491	Saint-Vivien-de-Monségur	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33491	Saint-Vivien-de-Monségur	Inondations et coulées de boue	1988-05-14	1988-05-15	1988-10-19	1988-11-03
33491	Saint-Vivien-de-Monségur	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33491	Saint-Vivien-de-Monségur	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33491	Saint-Vivien-de-Monségur	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2000-12-27	2000-12-29
33491	Saint-Vivien-de-Monségur	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33491	Saint-Vivien-de-Monségur	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33491	Saint-Vivien-de-Monségur	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33492	Saint-Yzan-de-Soudiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33492	Saint-Yzan-de-Soudiac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33492	Saint-Yzan-de-Soudiac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33492	Saint-Yzan-de-Soudiac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-05-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33492	Saint-Yzan-de-Soudiac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1994-01-06	1994-01-11	1995-03-03	1995-03-17
33492	Saint-Yzan-de-Soudiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1996-12-31	1998-02-02	1998-02-18
33492	Saint-Yzan-de-Soudiac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33492	Saint-Yzan-de-Soudiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33492	Saint-Yzan-de-Soudiac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33492	Saint-Yzan-de-Soudiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33492	Saint-Yzan-de-Soudiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33492	Saint-Yzan-de-Soudiac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33493	Saint-Yzans-de-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33493	Saint-Yzans-de-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33493	Saint-Yzans-de-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33493	Saint-Yzans-de-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33493	Saint-Yzans-de-Médoc	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-27	2010-03-01	2010-03-11	2010-03-13
33493	Saint-Yzans-de-Médoc	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33494	Salaunes	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33494	Salaunes	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33494	Salaunes	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33494	Salaunes	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33494	Salaunes	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-06-01	1989-12-31	1990-05-14	1990-05-24
33494	Salaunes	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33495	Salignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02

33495	Salignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33495	Salignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33495	Salignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33495	Salignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33495	Salignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33495	Salignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33496	Sallebœuf	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33496	Sallebœuf	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33496	Sallebœuf	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-08-31	1990-09-16
33496	Sallebœuf	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33496	Sallebœuf	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1996-12-31	1997-09-19	1997-10-11
33496	Sallebœuf	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33496	Sallebœuf	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33496	Sallebœuf	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33496	Sallebœuf	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-04-18	2008-04-23
33496	Sallebœuf	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33496	Sallebœuf	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33496	Sallebœuf	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33496	Sallebœuf	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33496	Sallebœuf	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33498	Salles	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33498	Salles	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33498	Salles	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33498	Salles	Inondations par remontées de nappe naturelle	2014-01-27	2014-02-07	2015-07-23	2015-07-26
33499	LesSalles-de-Castillon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33499	LesSalles-de-Castillon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33499	LesSalles-de-Castillon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33500	Samonac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33500	Samonac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33500	Samonac	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33500	Samonac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33500	Samonac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2007-07-27	2007-08-01
33500	Samonac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33500	Samonac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33500	Samonac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2010-07-01	2010-09-15	2011-11-28	2011-12-01
33500	Samonac	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-11-21	2013-11-23
33500	Samonac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33501	Saucats	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-04-01	2017-06-30	2018-01-24	2019-02-14
33501	Saucats	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33501	Saucats	Inondations et coulées de boue	1990-09-15	1990-09-15	1991-01-25	1991-02-07
33501	Saucats	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33501	Saucats	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-02-06	2006-02-14
33501	Saucats	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33501	Saucats	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33501	Saucats	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33502	Saugon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33502	Saugon	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33502	Saugon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33502	Saugon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33502	Saugon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33502	Saugon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-10-31	2010-12-13	2011-01-13
33502	Saugon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33502	Saugon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17

33503	Saumos	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33503	Saumos	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33503	Saumos	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33503	Saumos	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33503	Saumos	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33504	Sauternes	Inondations et coulées de boue	2018-06-05	2018-06-05	2018-07-09	2018-07-27
33504	Sauternes	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33504	Sauternes	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33504	Sauternes	Inondations et coulées de boue	1995-08-10	1995-08-10	1995-12-26	1996-01-07
33504	Sauternes	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33504	Sauternes	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33504	Sauternes	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33504	Sauternes	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33504	Sauternes	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33505	LaSauve	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33505	LaSauve	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33505	LaSauve	Inondations et coulées de boue	1987-07-06	1987-07-06	1987-09-27	1987-10-09
33505	LaSauve	Inondations et coulées de boue	1989-07-23	1989-07-24	1989-12-05	1989-12-13
33505	LaSauve	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-12-04	1991-12-27
33505	LaSauve	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1995-06-01	1995-09-30	1996-04-03	1996-04-17
33505	LaSauve	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33505	LaSauve	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33505	LaSauve	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33505	LaSauve	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33505	LaSauve	Inondations et coulées de boue	2013-08-02	2013-08-02	2013-11-21	2013-11-23
33505	LaSauve	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33505	LaSauve	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33505	LaSauve	Inondations et coulées de boue	1993-10-05	1993-10-05	1994-04-12	1994-04-29
33506	Sauveterre-de-Guyenne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33506	Sauveterre-de-Guyenne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33506	Sauveterre-de-Guyenne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33506	Sauveterre-de-Guyenne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33506	Sauveterre-de-Guyenne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33507	Sauviac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33507	Sauviac	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33507	Sauviac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33507	Sauviac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-10-01	1990-09-30	2000-12-27	2000-12-29
33507	Sauviac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33507	Sauviac	Inondations et coulées de boue	2013-06-08	2013-06-09	2014-01-21	2014-01-24
33508	Savignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33508	Savignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33508	Savignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33508	Savignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-11-06	2012-11-09
33508	Savignac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33509	Savignac-de-l'Isle	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33509	Savignac-de-l'Isle	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33509	Savignac-de-l'Isle	Inondations et coulées de boue	1986-04-25	1986-05-02	1986-07-18	1986-08-03
33509	Savignac-de-l'Isle	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33509	Savignac-de-l'Isle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-02-06	2006-02-14
33509	Savignac-de-l'Isle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-03-31	2008-04-04
33509	Savignac-de-l'Isle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-03-31	2008-04-04
33509	Savignac-de-l'Isle	Inondations et coulées de boue	2008-05-31	2008-05-31	2008-09-11	2008-09-16
33509	Savignac-de-l'Isle	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33509	Savignac-de-l'Isle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33509	Savignac-de-l'Isle	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-11-27	2013-12-03
33509	Savignac-de-l'Isle	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33510	Semens	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02

33510	Semens	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33510	Semens	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33510	Semens	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33510	Semens	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-05-14	1990-05-24
33511	Sendets	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33511	Sendets	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33511	Sendets	Inondations et coulées de boue	1993-05-11	1993-05-11	1993-08-20	1993-09-03
33511	Sendets	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33511	Sendets	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33512	Sigalens	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33512	Sigalens	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33512	Sigalens	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33512	Sigalens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33512	Sigalens	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33512	Sigalens	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33513	Sillas	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33513	Sillas	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33513	Sillas	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33513	Sillas	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-03-02	2006-03-11
33513	Sillas	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33514	Soulac-sur-Mer	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33514	Soulac-sur-Mer	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33514	Soulac-sur-Mer	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33514	Soulac-sur-Mer	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33514	Soulac-sur-Mer	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33514	Soulac-sur-Mer	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33514	Soulac-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	2010-02-28	2010-02-28	2010-05-10	2010-05-13
33514	Soulac-sur-Mer	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33514	Soulac-sur-Mer	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-11-30	2012-12-06
33514	Soulac-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33514	Soulac-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	2011-07-18	2011-07-19	2011-11-28	2011-12-01
33515	Soullignac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33515	Soullignac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33515	Soullignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33515	Soullignac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33515	Soullignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33515	Soullignac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33516	Soussac	Inondations et coulées de boue	2018-06-04	2018-06-04	2018-07-09	2018-07-27
33516	Soussac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33516	Soussac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33516	Soussac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-02-06	2006-02-14
33516	Soussac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33516	Soussac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33517	Soussans	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33517	Soussans	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33517	Soussans	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33517	Soussans	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-03-01	2010-03-11	2010-03-13
33517	Soussans	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33518	Tabanac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33518	Tabanac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33518	Tabanac	Inondations et coulées de boue	1999-07-29	1999-07-29	1999-11-29	1999-12-04
33518	Tabanac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33518	Tabanac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33518	Tabanac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29



33518	Tabanac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33518	Tabanac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33518	Tabanac	Inondations et coulées de boue	2013-08-02	2013-08-02	2013-11-21	2013-11-23
33518	Tabanac	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33518	Tabanac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33519	LeTaillan-Médoc	Inondations et coulées de boue	2018-07-15	2018-07-15	2018-09-17	2018-10-20
33519	LeTaillan-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33519	LeTaillan-Médoc	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33519	LeTaillan-Médoc	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33519	LeTaillan-Médoc	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33519	LeTaillan-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1991-01-01	1996-12-31	1997-05-28	1997-06-01
33519	LeTaillan-Médoc	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33519	LeTaillan-Médoc	Inondations et coulées de boue	1999-07-27	1999-07-27	2000-02-07	2000-02-26
33519	LeTaillan-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33519	LeTaillan-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33519	LeTaillan-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33519	LeTaillan-Médoc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33519	LeTaillan-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33519	LeTaillan-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33519	LeTaillan-Médoc	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-05-21	2013-05-25
33519	LeTaillan-Médoc	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33520	Taillecavat	Inondations et coulées de boue	2018-05-30	2018-05-30	2018-07-09	2018-07-27
33520	Taillecavat	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33520	Taillecavat	Tempête	1989-07-06	1989-07-06	1989-09-15	1989-09-16
33520	Taillecavat	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33520	Taillecavat	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33520	Taillecavat	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33521	Talais	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33521	Talais	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33521	Talais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-06-01	2003-12-31	2005-05-27	2005-05-31
33521	Talais	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33521	Talais	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33521	Talais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33521	Talais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33521	Talais	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33522	Talence	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33522	Talence	Inondations et coulées de boue	2018-05-26	2018-05-26	2018-06-26	2018-07-05
33522	Talence	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33522	Talence	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33522	Talence	Inondations et coulées de boue	1983-08-09	1983-08-09	1983-10-05	1983-10-08
33522	Talence	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33522	Talence	Inondations et coulées de boue	1987-09-01	1987-09-01	1987-11-03	1987-11-11
33522	Talence	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33522	Talence	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-12-04	1990-12-15
33522	Talence	Inondations et coulées de boue	1990-09-15	1990-09-15	1991-01-25	1991-02-07
33522	Talence	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33522	Talence	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1991-01-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33522	Talence	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1995-09-30	1996-10-01	1996-10-17
33522	Talence	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1997-11-30	1998-04-09	1998-04-23
33522	Talence	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1997-12-01	1998-12-31	1999-06-22	1999-07-14
33522	Talence	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33522	Talence	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33522	Talence	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33522	Talence	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33522	Talence	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33522	Talence	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13

33522	Talence	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33522	Talence	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33522	Talence	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33523	Targon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33523	Targon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33523	Targon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33523	Targon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1990-09-30	2002-03-12	2002-03-28
33523	Targon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33523	Targon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33523	Targon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33523	Targon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33523	Targon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33524	Tarnès	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33524	Tarnès	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33524	Tarnès	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33524	Tarnès	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33524	Tarnès	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33525	Tauriac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33525	Tauriac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33525	Tauriac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-03-28	1991-04-17
33525	Tauriac	Glissement de terrain	1994-01-01	1994-01-31	1996-12-09	1996-12-20
33525	Tauriac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33525	Tauriac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33525	Tauriac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33525	Tauriac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33525	Tauriac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33525	Tauriac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33525	Tauriac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33525	Tauriac	Inondations et coulées de boue	2013-10-04	2013-10-04	2013-11-25	2013-11-27
33525	Tauriac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33526	Tayac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33526	Tayac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33526	Tayac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33526	Tayac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33526	Tayac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33526	Tayac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33526	Tayac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33526	Tayac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33527	LeTeich	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33527	LeTeich	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33527	LeTeich	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2008-06-26	2008-07-05
33527	LeTeich	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33527	LeTeich	Inondations et coulées de boue	2014-02-01	2014-02-03	2015-04-27	2015-05-06
33527	LeTeich	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33527	LeTeich	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33528	LeTemple	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33528	LeTemple	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33528	LeTemple	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33528	LeTemple	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33529	LaTeste-de-Buch	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33529	LaTeste-de-Buch	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33529	LaTeste-de-Buch	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33529	LaTeste-de-Buch	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29

33529	LaTeste-de-Buch	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33529	LaTeste-de-Buch	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33529	LaTeste-de-Buch	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33529	LaTeste-de-Buch	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33530	Teuillac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33530	Teuillac	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33530	Teuillac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33530	Teuillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2007-03-23	2007-04-01
33530	Teuillac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33530	Teuillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-27	2012-08-02
33530	Teuillac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-02-01	2012-03-31	2013-10-22	2013-10-26
33530	Teuillac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33531	Tizac-de-Curton	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33531	Tizac-de-Curton	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33531	Tizac-de-Curton	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2000-12-19	2000-12-29
33531	Tizac-de-Curton	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33531	Tizac-de-Curton	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33531	Tizac-de-Curton	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33532	Tizac-de-Lapouyade	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33532	Tizac-de-Lapouyade	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33532	Tizac-de-Lapouyade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-05-01	1998-06-30	1999-01-21	1999-02-05
33532	Tizac-de-Lapouyade	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33532	Tizac-de-Lapouyade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33532	Tizac-de-Lapouyade	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33532	Tizac-de-Lapouyade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33532	Tizac-de-Lapouyade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33532	Tizac-de-Lapouyade	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33533	Toulenne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33533	Toulenne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33533	Toulenne	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33533	Toulenne	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33533	Toulenne	Inondations et coulées de boue	1995-08-10	1995-08-10	1995-12-26	1996-01-07
33533	Toulenne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33533	Toulenne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33533	Toulenne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33533	Toulenne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33533	Toulenne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33533	Toulenne	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33534	LeTourne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-09-30	2018-09-18	2018-10-20
33534	LeTourne	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33534	LeTourne	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33534	LeTourne	Effondrement de terrain	1993-12-24	1994-02-08	1994-06-06	1994-06-25
33534	LeTourne	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33534	LeTourne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33534	LeTourne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33534	LeTourne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33534	LeTourne	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33534	LeTourne	Mouvements de terrain	2014-07-25	2014-07-25	2015-03-03	2015-03-04
33534	LeTourne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-04-01	2015-09-30	2016-09-16	2016-10-21
33534	LeTourne	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33535	Tresses	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-09-18	2018-10-20
33535	Tresses	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33535	Tresses	Inondations et coulées de boue	1983-07-04	1983-07-04	1983-10-05	1983-10-08
33535	Tresses	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33535	Tresses	Inondations et coulées de boue	1987-07-06	1987-07-06	1987-09-27	1987-10-09
33535	Tresses	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1991-01-01	1991-12-31	1993-01-25	1993-02-07

33535	Tresses	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33535	Tresses	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33535	Tresses	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33535	Tresses	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33535	Tresses	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33535	Tresses	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33535	Tresses	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33535	Tresses	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33535	Tresses	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33535	Tresses	Inondations et coulées de boue	1988-05-07	1988-05-07	1988-08-02	1988-08-13
33536	LeTuzan	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33536	LeTuzan	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33536	LeTuzan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33537	Uzeste	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33537	Uzeste	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33537	Uzeste	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-02-06	2006-02-14
33537	Uzeste	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33538	Valeyrcac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33538	Valeyrcac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33538	Valeyrcac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-12-31	2003-04-30	2003-05-22
33538	Valeyrcac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33538	Valeyrcac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33538	Valeyrcac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33538	Valeyrcac	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-28	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33538	Valeyrcac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33538	Valeyrcac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1989-06-01	1989-12-31	1990-05-14	1990-05-24
33538	Valeyrcac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33539	Vayres	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33539	Vayres	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-06-10	1988-06-19
33539	Vayres	Inondations et coulées de boue	1989-07-23	1989-07-24	1989-12-05	1989-12-13
33539	Vayres	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33539	Vayres	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33539	Vayres	Inondations et coulées de boue	2000-05-10	2000-05-10	2000-12-19	2000-12-29
33539	Vayres	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33539	Vayres	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33539	Vayres	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33540	Vendays-Montalivet	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33540	Vendays-Montalivet	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33540	Vendays-Montalivet	Inondations et coulées de boue	1992-06-21	1992-06-21	1992-12-24	1993-01-16
33540	Vendays-Montalivet	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33540	Vendays-Montalivet	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33540	Vendays-Montalivet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33540	Vendays-Montalivet	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33540	Vendays-Montalivet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-11-30	2012-12-06
33541	Vensac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33541	Vensac	Inondations et coulées de boue	1992-06-21	1992-06-21	1992-12-24	1993-01-16
33541	Vensac	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-06-30	1994-07-09
33541	Vensac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33541	Vensac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33541	Vensac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33542	Vérac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33542	Vérac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33542	Vérac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33542	Vérac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33542	Vérac	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13

33542	Vérac	Mouvements de terrain	2013-07-27	2013-07-27	2014-02-27	2014-03-01
33542	Vérac	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33543	Verdelais	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33543	Verdelais	Inondations et coulées de boue	1988-03-18	1988-03-21	1988-08-24	1988-09-14
33543	Verdelais	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33543	Verdelais	Inondations et coulées de boue	1991-08-31	1991-09-01	1992-07-29	1992-08-15
33543	Verdelais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-10-01	1996-05-31	1997-07-08	1997-07-19
33543	Verdelais	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33543	Verdelais	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33543	Verdelais	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33544	LeVerdon-sur-Mer	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33544	LeVerdon-sur-Mer	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33544	LeVerdon-sur-Mer	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33544	LeVerdon-sur-Mer	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33544	LeVerdon-sur-Mer	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-27	2010-02-28	2010-03-11	2010-03-13
33544	LeVerdon-sur-Mer	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2009-07-01	2009-09-30	2010-12-13	2011-01-13
33544	LeVerdon-sur-Mer	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33544	LeVerdon-sur-Mer	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33544	LeVerdon-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33545	Vertheuil	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33545	Vertheuil	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-02-04	1983-02-06
33545	Vertheuil	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33545	Vertheuil	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33545	Vertheuil	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-06-16	2006-07-14
33545	Vertheuil	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33545	Vertheuil	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33546	Vignonet	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33546	Vignonet	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33546	Vignonet	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33546	Vignonet	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33547	Villandraut	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33547	Villandraut	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33547	Villandraut	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33547	Villandraut	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33548	Villegouge	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33548	Villegouge	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33548	Villegouge	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-11-22	2005-12-13
33548	Villegouge	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33548	Villegouge	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33548	Villegouge	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33548	Villegouge	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33548	Villegouge	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-05-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33548	Villegouge	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33549	Villenave-de-Rions	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33549	Villenave-de-Rions	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33549	Villenave-de-Rions	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2007-03-23	2007-04-01
33549	Villenave-de-Rions	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33549	Villenave-de-Rions	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33549	Villenave-de-Rions	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33549	Villenave-de-Rions	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33549	Villenave-de-Rions	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33549	Villenave-de-Rions	Inondations et coulées de boue	2014-07-25	2014-07-25	2014-10-02	2014-10-04
33549	Villenave-de-Rions	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13

33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-06-30	2018-09-18	2018-10-20
33550	Villeneuve-d'Ornon	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33550	Villeneuve-d'Ornon	Inondations et coulées de boue	1983-08-09	1983-08-09	1983-10-05	1983-10-08
33550	Villeneuve-d'Ornon	Inondations et coulées de boue	1986-09-23	1986-09-24	1987-01-27	1987-02-14
33550	Villeneuve-d'Ornon	Inondations et coulées de boue	1990-02-11	1990-02-15	1990-03-16	1990-03-23
33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1989-12-31	1990-08-31	1990-09-16
33550	Villeneuve-d'Ornon	Inondations et coulées de boue	1990-09-15	1990-09-15	1991-01-25	1991-02-07
33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1990-01-01	1990-12-31	1991-06-10	1991-07-19
33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1991-01-01	1991-12-31	1992-10-16	1992-10-17
33550	Villeneuve-d'Ornon	Inondations et coulées de boue	1992-05-31	1992-06-01	1992-12-24	1993-01-16
33550	Villeneuve-d'Ornon	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33550	Villeneuve-d'Ornon	Inondations et coulées de boue	1993-06-20	1993-06-21	1993-10-26	1993-12-03
33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1992-01-01	1996-12-31	1997-05-28	1997-06-01
33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1997-01-01	1997-11-30	1998-04-09	1998-04-23
33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1997-12-01	1998-12-31	1999-03-19	1999-04-03
33550	Villeneuve-d'Ornon	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33550	Villeneuve-d'Ornon	Inondations et coulées de boue	1999-07-27	1999-07-27	2000-02-07	2000-02-26
33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2002-01-01	2002-05-31	2003-04-30	2003-05-22
33550	Villeneuve-d'Ornon	Inondations et coulées de boue	2003-07-15	2003-07-15	2003-12-03	2003-12-20
33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-04-18	2008-04-23
33550	Villeneuve-d'Ornon	Inondations et coulées de boue	2008-05-18	2008-05-18	2008-09-11	2008-09-16
33550	Villeneuve-d'Ornon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-01-01	2012-03-31	2013-07-29	2013-08-02
33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33550	Villeneuve-d'Ornon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33550	Villeneuve-d'Ornon	Inondations et coulées de boue	2013-07-27	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33550	Villeneuve-d'Ornon	Inondations et coulées de boue	1993-12-24	1994-01-10	1994-04-12	1994-04-29
33551	Villeneuve	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33551	Villeneuve	Inondations et coulées de boue	1988-06-16	1988-06-16	1988-08-24	1988-09-14
33551	Villeneuve	Inondations et coulées de boue	1992-08-08	1992-08-09	1993-03-19	1993-03-28
33551	Villeneuve	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33551	Villeneuve	Inondations et coulées de boue	2008-05-28	2008-05-28	2008-09-11	2008-09-16
33551	Villeneuve	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33551	Villeneuve	Inondations et coulées de boue	2010-02-27	2010-03-01	2010-03-30	2010-04-02
33551	Villeneuve	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33552	Virelade	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33552	Virelade	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33552	Virelade	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33552	Virelade	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13
33553	Virrac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33553	Virrac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33553	Virrac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33553	Virrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-06-01	2011-06-30	2013-01-10	2013-01-13
33554	Yvrac	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33554	Yvrac	Inondations et coulées de boue	1983-07-16	1983-07-27	1983-10-05	1983-10-08
33554	Yvrac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1989-06-01	1990-12-31	1991-08-12	1991-08-30
33554	Yvrac	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1991-01-01	1993-08-31	1994-09-08	1994-09-25
33554	Yvrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1993-09-01	1995-09-30	1996-10-01	1996-10-17
33554	Yvrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1995-10-01	1998-06-30	1998-10-22	1998-11-13
33554	Yvrac	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33554	Yvrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2005-01-11	2005-02-01
33554	Yvrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
33554	Yvrac	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33554	Yvrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17

33554	Yvrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2011-04-01	2011-06-30	2012-07-11	2012-07-17
33554	Yvrac	Inondations et coulées de boue	2013-07-26	2013-07-27	2013-09-10	2013-09-13
33554	Yvrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012-03-01	2012-03-31	2013-11-21	2013-11-23
33554	Yvrac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2015-01-01	2015-06-30	2016-09-16	2016-10-21
33554	Yvrac	Inondations et coulées de boue	1988-05-07	1988-05-07	1988-08-02	1988-08-13
33555	Marcheprime	Tempête	1982-11-06	1982-11-10	1982-11-30	1982-12-02
33555	Marcheprime	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
33555	Marcheprime	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-01-24	2009-01-27	2009-01-28	2009-01-29
33555	Marcheprime	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13

DDTM33

33-2019-07-23-004

Arrêté du 23 juillet 2019 modifiant la liste des communes  
concernées par l'information des acquéreurs et des  
locataires de biens immobiliers sur les risques naturels,  
miniers et technologiques majeurs





PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Gironde  
Service Risques et Gestion de Crise  
Unité Plans de Prévention des Risques  
Naturels Terrestres et Technologiques

Bordeaux, le 23 JUIL. 2019

ARRÊTÉ DU 23 juillet 2019

**MODIFIANT LA LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR L'INFORMATION  
DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR  
LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-2 à L.125-7, articles R.125-23 à R.125-27 et R.563-1 à R.563-8 ;
- VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;
- VU l'arrêté ministériel du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public ;
- VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

Cité Administrative – B.P. 90 – 33090 BORDEAUX CEDEX

- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 février 2019 portant sur la localisation de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur les communautés de communes de Bordeaux Métropole, du Bazadais, de Blaye, Convergence Garonne, du Créonnais, Médoc Atlantique, Médoc Estuaire, du Sud Gironde, Castillon Pujols, des Coteaux Bordelais, de l'Estuaire, du Fronsadais, du Grand Cubzaguais, du Grand Saint Emilionnais, Jalle Eau Bourde, Lattitude Nord Gironde, Medoc Coeur presqu'Ile, Médullienne, de Montesquieu, du Pays Foyen, des Portes entre Deux Mers, du Réolais en Sud Gironde, Rurales de l'Entre Deux Mers, du Secteur Saint Loubès, du Val de l'Eyre, ainsi que sur les communautés d'agglomération du Libournais, du Bassin d'Arcachon Nord et du Bassin d'Arcachon Sud ;
- VU l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015-108 du 11 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle «Val de Virvée» issue de la fusion des communes de Aubie et Espessas, de Saint-Antoine et de Salignac ;
- VU l'arrêté préfectoral n°33-2016-08-01-001 du 01 aout 2016 portant création de la commune nouvelle «Castets et Castillon» issue de la fusion des communes de Castets-en-Dorthe et de Castillon-de-castets ;
- VU l'arrêté préfectoral n°33-2016-11-17-001 du 17 novembre 2017 portant création de la commune nouvelle «Margaux-Cantenac» issue de la fusion des communes de Margaux et de Cantenac ;
- VU l'arrêté préfectoral n°33-2018-10-01-007 du 01 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle «Blaignan-Prignac» issue de la fusion des communes de Blaignac et de Prignac en Médoc ;
- VU l'arrêté préfectoral n°33-2018-10-01-008 du 01 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle «Val de Livenne» issue de la fusion des communes de Marcillac et de Saint-Caprais-de-Blaye ;
- VU l'arrêté préfectoral n°33-2018-10-01-009 du 01 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle «Porte de Benauges» issue de la fusion des communes d'Arbis et de Cantois ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2012, et son annexe, fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

**Considérant** que la liste des communes concernées par l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs doit faire l'objet d'une mise à jour suite à la fusion de plusieurs communes ;

**Considérant** que la prise en compte des zones à potentiel radon et les secteurs d'information sur les sols modifie la liste des communes concernées par l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde.

## ARRÊTE

### Article 1 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Gironde du 29 octobre 2012.

Article 2 :

Dans le département de la Gironde, la liste des communes pour lesquelles s'applique l'obligation de joindre un état des risques naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location, est la suivante :  
ABZAC, AMBARES et LAGRAVE, AMBES, ANDERNOS les BAINS, ANGLADE, ARBANATS, ARCACHON, ARCINS, ARES, ARSAC, ARTIGUES PRES BORDEAUX, Les ARTIGUES de LUSSAC, ARVEYRES, ASQUES, AUDENGE, AVENSAN, AYGUEMORTES les GRAVES, BAGAS, BARRIE, BARON, BARSAC, BASSANNE, BASSENS, BAURECH, BAYAS, BAYON SUR GIRONDE, BEAUTIRAN, BEGADAN, BEGLES, BEGUEY, BELIN-, BELIET, BERSON, BEYCHAC ET CAILLAU, BIGANOS, Les BILLAUX, BLAIGNAC, BLAIGNAN- PRIGNAC, BLANQUEFORT, BLAYE, BLESIGNAC, BONNETAN, BONZAC, BORDEAUX, BOULIAC, BOURDELLES, BOURG, Le BOUSCAT, BRANNE, BRAUD et SAINT LOUIS, La BREDE, BRUGES, CABANAC et VILLAGRAINS, CABARA, CADARSAC, CADAUJAC, CADILLAC, CADILLAC en FRONSADAIS, CAMARSAC, CAMBES, CAMBLANES et MEYNAC, CAMIAC et SAINT DENIS, CAMIRAN, CAMPS SUR L'ISLE, CAMPUGNAN, CANEJAN, CAPIAN, CAPTIEUX, CARBON BLANC, CARCANS, CARIGNAN de BORDEAUX, CARS, CARTELEGUE, CASSEUIL, CASTELNAU de MEDOC, CASTETS et CASTILLON, CASTILLON la BATAILLE, CASTRES-GIRONDE, CAUDROT, CAVIGNAC, CENAC, CENON, CERONS, CESTAS, CEZAC, CHAMADELLE, CISSAC – MEDOC, CIVRAC de BLAYE, CIVRAC sur DORDOGNE, CIVRAC en MEDOC, COMPS, COUQUEQUES, COURS DE MONSEGUR, COUTRAS, COUTURES, CREON, CROIGNON, CUBNEZAI, CUBZAC LES PONTS, CURSAN, CUSSAC FORT MEDOC, DAIGNAC, DARDENAC, DIEULIVOL, DONNEZAC, Les EGLISOTTES et CHALAURES, ESPIET, Les ESSEINTES, ETAULIERS, EYNESE, EYRANS, EYSINES, FALEYRAS, FARGUES SAINT HILAIRE, Le FIEU, FLAUJAGUES, FLOIRAC, FLOUDES, FONTET, FOURS, FRONSAC, GAILLAN en MEDOC, GALGON, GAURIAC, GAURIAGUET, GENERAC, GENISSAC, GIRONDE SUR DROPT, GOURS, GRADIGNAN, GRAYAN et L'HOPITAL, GREZILLAC, GUILLAC, GUILLOS, GUÛTRES, GUJAN-MESTRAS, Le HAILLAN, HAUX, HOSTENS, HOURTIN, HURE, ISLE SAINT GEORGES, IZON, JAU-, DIGNAC et LOIRAC, JUILLAC, LABARDE, LACANAU, LAGORCE, LALANDE DE POMEROL, LAMARQUE, LAMOTHE LANDERRON, La LANDE DE FRONSAC, LANDERROUET SUR SEGUR, LANGOIRAN, LANGON, LANSAC, LANTON, LAPOUYADE, LARUSCADE, LATRESNE, LEGE CAP FERRET, LEOGEATS, LEOGNAN, LESPARRE MEDOC, LESTIAC SUR GARONNE, LIBOURNE, LIGNAN de BORDEAUX, LORMONT, LOUBENS, LOUPES, LOUPIAC, LOUPIAC de la REOLE, LUDON-MEDOC, LUGAIGNAC, LUGON et L'ILE du CARNEY, LUSSAC, MACAU, MADIRAC, MARANSIN, MARCENAI, MARGAUX-CANTENAC, MARIONS, MARSAS, MARTIGNAS SUR JALLE, MARTILLAC, MAZION, MERIGNAC, MESTERRIEUX, MIOS, MOMBRIER, MONGAUZY, MONSEGUR, MONTAGNE, MONTAGOUIN, MONTUSSAN, MORIZES, MOUILLAC, MOULIETS et VILLEMARTIN, MOULIS EN MEDOC, MOULON, NAUJAC SUR MER, NEAC, NERIGEAN, NEUFFONS, ORDONNAC, PAILLET, PAREMPUYRE, PAUILLAC, Les PEINTURES, PELLEGRUE, PERISSAC, PESSAC, PESSAC SUR DORDOGNE, PETIT PALAIS et CORNEMPS, PEUJARD, LE PIAN MEDOC, LE PIAN-SUR-GARONNE, PINEUILH, PLASSAC, PLEINE SELVE, PODENSAC, POMEROL, POMPIGNAC, PONDURAT, PORCHERES, Le PORGE, PORTETS, Le POUT, PREIGNAC, PRIGNAC et MARCAMPES, PUGNAC, PUJOLS SUR CIRON, LE PUY, PUYBARBAN, QUEYRAC, QUINSAC, RAUZAN, REIGNAC, La REOLE, RIMONS, RIONS, La RIVIERE, ROQUEBRUNE, SABLONS, SADIRAC, SAILLANS, SAINT AIGNAN, SAINT ANDRE de CUBZAC, SAINT ANDRE ET APPELLES, SAINT ANDRONY, SAINT ANTOINE SUR L'ISLE, SAINT AUBIN de BLAYE, SAINT AUBIN de BRANNE, SAINT AUBIN de MEDOC, SAINT AVIT de SOULEGE, SAINT AVIT SAINT NAZAIRE, SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX, SAINT CHRISTOLY DE BLAYE, SAINT CHRISTOLY DE MEDOC, SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE, SAINT CHRISTOPHE DES BARDES, SAINT CIERS d'ABZAC, SAINT CIERS de CANESSE, SAINT CIERS SUR GIRONDE, SAINT DENIS de PILE, SAINT EMILION, SAINT ESTEPHE, SAINT GENES de BLAYE, SAINT GENES de FRONSAC, SAINT GENES de LOMBAUD, SAINT GERMAIN d'ESTEUIL, SAINT GERMAIN du PUCH, SAINT GERMAIN de la RIVIERE, SAINT GERVAIS, SAINT GIRONS d'AIGUEVIVES, SAINT HIPPOLYTE, SAINT JEAN d'ILLAC, SAINT JEAN de BLAIGNAC, SAINT JULIEN BEYCHEVELLE, SAINT LAURENT d'ARCE, SAINT LAURENT des COMBES, SAINT LAURENT MEDOC, SAINT LEON, SAINT LOUBERT, SAINT LOUBES, SAINT LOUIS de MONTFERRAND, SAINT MACAIRE, SAINT MAGNE de CASTILLON, SAINT MAIXANT, SAINT

MARIENS, SAINT MARTIN de LAYE, SAINT MARTIN de LERM, SAINT MARTIN de SESCAS, SAINT MARTIN du BOIS, SAINT MARTIN LACAUSSE, SAINT MEDARD d'EYRANS, SAINT MEDARD de GUIZIERES, SAINT MEDARD en JALLES, SAINT MICHEL DE FRONSAC, SAINT PALAIS, SAINT PARDON de CONQUES, SAINT PAUL, SAINT PEY d'ARMENS, SAINT PEY de CASTETS, SAINT PIERRE d'AURILLAC, SAINT PIERRE de MONS, SAINT QUENTIN de BARON, SAINT ROMAIN la VIRVEE, SAINT SAUVEUR, SAINT SAUVEUR de PUYNORMAND, SAINT SAVIN, SAINT SEURIN de BOURG, SAINT SEURIN de CADOURNE, SAINT SEURIN de CURSAC, SAINT SEURIN SUR L'ISLE, SAINT SULPICE de FALEYRENS, SAINT SULPICE de GUILLERAGUES, SAINT SULPICE et CAMEYRAC, SAINT TROJAN, SAINT VINCENT de PAUL, SAINT VINCENT de PERTIGNAS, SAINT VIVIEN de BLAYE, SAINT VIVIEN de MEDOC, SAINT YZAN de SOUDIAC, SAINT YZANS de MEDOC, SAINTE CROIX du MONT, SAINTE EULALIE, SAINTE FLORENCE, SAINTE FOY la GRANDE, SAINTE HELENE, SAINTE TERRE, SALLEBOEUF, SAMONAC, SAUGON, SAUMOS, La SAUVE, SAVIGNAC de L'ISLE, SOULAC SUR MER, SOUSSANS, TABANAC, Le TAILLAN MEDOC, TAILLECAVAT, TALAIS, TALENCE, TARGON, TARNES, TAURIAC, Le TEICH, Le TEMPLE, La TESTE DE BUCH, TEUILLAC, TIZAC de CURTON, TIZAC de LAPOUYADE, TOULENNE, Le TOURNE, TRESSES, VALEYRAC, VAL-de- LIVENNE, VAL DE VIRVEE, VAYRES, VENDAYS MONTALIVET, VENSAC, VERAC, VERDELAIS, Le VERDON SUR MER, VERTHEUIL, VIGNONET, VILLANDRAUT, VILLEGOUGE, VILLENAVE d'ORNON, VILLENEUVE, VIRELADE, VIRSAC, YVRAC.

Le détail des risques par commune fait l'objet d'un arrêté spécifique fixant la liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à l'ensemble des maires du département de la Gironde et à la chambre départementale des notaires. Il sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département, mentionné dans un journal local et accessible sur le site internet des services de la préfecture (<http://www.gironde.gouv.fr>).

Article 4 :

En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Gironde, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) et Mesdames et Messieurs les maires du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

La Préfète



Fabienne BUCCIO

DDTM33

33-2019-07-30-002

Arrêté portant approbation de cahier des charges de  
cession de terrain (CCCT) du lot 9.12 de la ZAC Bordeaux  
Saint-Jean Belcier

*Arrêté préfectoral portant approbation de cahier des charges de cession de terrain (CCCT) du lot  
9.12 de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier*



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Gironde  
Service aménagement urbain

Bordeaux, le 30 JUIL. 2019

ARRÊTÉ DU 30 JUIL. 2019

portant approbation de cahier des charges de cession de terrain dans la zone d'aménagement concerté  
« Bordeaux Saint-Jean Belcier » sur la commune de Bordeaux

**LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L311-1 et L311-6, D311-11-1 et D311-11-2 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2013 portant création de la zone d'aménagement concerté « Bordeaux Saint-Jean Belcier » sur la commune de Bordeaux, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique ;

VU la demande de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique en date du 18 juillet 2019 d'approbation du cahier des charges de cession de terrain, pour un projet situé au sein de la ZAC « Bordeaux Saint-Jean Belcier » sur la commune de Bordeaux, sur une parcelle à détacher de la parcelle cadastrée BZ 216, rue Amédée Saint Germain, autorisant au titre du lot 9.12 une surface de plancher de 16 203 m<sup>2</sup>. Cette surface est destinée à la réalisation d'un projet immobilier à usage de logements et commerces et 333 places de parkings ;

CONSIDÉRANT que le cahier des charges de cession de terrain proposé est conforme au PLU et au dossier de réalisation de la ZAC « Bordeaux Saint-Jean Belcier » ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER :** Est approuvé le cahier des charges de cession de terrain annexé, consultable pendant les 2 mois de recours à la Maison du Projet de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique - 74-76 rue Carle Vernet 33800 Bordeaux, aux heures d'ouverture : du mercredi au samedi de 14h à 18h.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Gironde. Il sera en outre affiché au siège de Bordeaux Métropole et à la mairie de Bordeaux pendant un mois.

Cité Administrative – B.P. 90 – 33090 BORDEAUX CEDEX

**ARTICLE 3 :** En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**ARTICLE 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de Gironde, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, le Directeur Général de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique, le Président de Bordeaux Métropole, le Maire de Bordeaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

**La Préfète,**

~~Pour la Préfète et par délégation,~~  
**le Secrétaire Général**

**Thierry SUQUET**

**CAHIER DES CHARGES DE CESSION  
OU DE LOCATION DES TERRAINS  
(C.C.C.T.)  
SITUÉS A L'INTERIEUR DU PÉRIMÈTRE DE LA ZAC BORDEAUX  
SAINT JEAN BELCIER**

## **Domaine AMELEE SAINT GERMAIN CENTRE**

**Lots : 9.12  
Réservataire : Bouygues Immobilier**

**Localisation : Bordeaux**



## SOMMAIRE

PREAMBULE .....	3
ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES .....	3
ARTICLE 2 – DIVISION DES TERRAINS PAR L’AMENAGEUR .....	4
TITRE I .....	5
ARTICLE 3 – OBJET DE LA CESSION .....	5
ARTICLE 4 – DELAIS D’EXECUTION.....	5
ARTICLE 5 – PROLONGATION EVENTUELLE DES DELAIS .....	6
ARTICLE 6 – SANCTIONS A L’EGARD DU CONSTRUCTEUR.....	6
ARTICLE 7 – VENTE : MORCELLEMENT DES TERRAINS CEDES .....	6
ARTICLE 8 – OBLIGATION DE MAINTENIR L’AFFECTATION PREVUE APRES REALISATION DES TRAVAUX...7	
ARTICLE 9 - NULLITE .....	7
TITRE II .....	8
CHAPITRE I : TERRAINS DESTINES A ETRE INCORPORES A LA VOIRIE OU AUX ESPACES LIBRES PUBLICS .....	8
ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DE L’AMENAGEUR.....	8
ARTICLE 11 – VOIES, PLACES ET ESPACES LIBRES PUBLICS .....	9
Chapitre 2 : TERRAINS DESTINES A ETRE VENDUS OU DONNES A BAIL.....	11
ARTICLE 12 – URBANISME ET ARCHITECTURE .....	11
ARTICLE 13 – BORNAGE ; CLOTURES .....	11
ARTICLE 14 – DESSERTE DES TERRAINS CEDES OU LOUES .....	12
ARTICLE 15 – SANCTIONS A L’EGARD DE L’AMENAGEUR .....	12
ARTICLE 16 – BRANCHEMENTS .....	12
ARTICLE 17 – AUTRES LOCAUX ET PRESCRIPTIONS.....	17
ARTICLE 18 – STATIONNEMENT AUTOMOBILES .....	18
ARTICLE 19 – ÉTABLISSEMENT DES PROJETS DU CONSTRUCTEUR .....	20
ARTICLE 20 – EXECUTION DES TRAVAUX PAR LES ENTREPRISES DU CONSTRUCTEUR .....	24
ARTICLE 21 – MAQUETTE NUMERIQUE 3D / BIM.....	24
TITRE III .....	26
ARTICLE 22 – ENTRETIEN DES ESPACES LIBRES AUTRES QUE CEUX FAISANT L’OBJET DE L’ARTICLE 11 .....	26
ARTICLE 23 – TENUE GENERALE.....	26
ARTICLE 24 – ASSOCIATION(S) SYNDICALE(S).....	26
ARTICLE 25 – SERVITUDES.....	27
ARTICLE 26 – LITIGES ; SUBROGATION .....	27
ARTICLE 27- ASSURANCES.....	28
ARTICLE 28 – MODIFICATIONS DU CAHIER DES CHARGES .....	28

## PREAMBULE

### ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

---

- 1.1** Aux termes de l'article L321-14 du Code de l'urbanisme, l'Etat peut créer des établissements publics d'aménagement ayant pour objet de favoriser l'aménagement et le développement durable de territoires présentant un caractère d'intérêt national.

Pour répondre à ces objectifs, les établissements publics d'aménagement ont pour mission principale de conduire toute action de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain et le développement économique de leur territoire, dans le respect de la diversité des fonctions urbaines, de la mixité sociale dans l'habitat ainsi que de la protection de l'environnement. A cet effet, ils sont compétents pour réaliser pour leur compte ou, par voie de convention passée avec eux, pour celui de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public, les opérations d'aménagement prévues par le Code de l'urbanisme au sein d'un périmètre dit « d'opération d'intérêt national ».

Dès lors, dans le cadre de son périmètre d'opération d'intérêt national, le conseil d'administration de l'EPA a approuvé par délibération du 30 mars 2012 le dossier de création de la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier. La ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier a été créée par le Préfet le 29 janvier 2013, sur la base de l'article L311-1 du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme, l'EPA a établi le présent cahier des charges de cession, de location ou de concession d'usage des terrains et immeubles bâtis situés à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC.

- 1.2** Le présent cahier des charges est divisé en trois titres :

- ⊕ le titre I comprend des dispositions d'ordre général déterminant les prescriptions imposées aux constructeurs et aux utilisateurs des terrains pour satisfaire au respect de l'utilité publique ; elles précisent notamment : le but de la cession, les conditions générales dans lesquelles la cession est consentie et résolue en cas d'inexécution des obligations. Elles comportent notamment les clauses types approuvées par le décret n° 2014-1635 du 26 décembre 2014 en application des dispositions des articles L.411-2 et R411-2 du code de l'expropriation.
- ⊕ Le titre II définit les droits et obligations de l'aménageur et du constructeur pendant la durée des travaux d'aménagement de la ZAC et de construction des bâtiments. Il fixe notamment les prescriptions techniques imposées aux constructeurs.
- ⊕ Le titre III fixe les règles et servitudes de droit privé imposées aux constructeurs, à leurs ayants-cause à quelque titre que ce soit, ainsi qu'aux propriétaires antérieurs, qui auraient déclaré adhérer au présent cahier des charges par voie de convention avec l'aménageur. Il détermine notamment les modalités de la gestion des ouvrages d'intérêt collectif.

- 1.3** Les deux premiers titres contiennent des dispositions purement bilatérales l'aménageur et chaque constructeur. Elles ne comportent aucune stipulation pour autrui et ne pourront, en conséquence, ni être opposées aux autres constructeurs ou à tous tiers en général, ni être

ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier – Lot 9.12

Page 3 sur 28

invoquées par ceux-ci à l'encontre des constructeurs, conformément aux dispositions de l'article 1199 du Code civil, sous réserve toutefois, en ce qui concerne le titre I, des prérogatives accordées au préfet par l'article L.411-3 (dernier alinéa) du code de l'expropriation.

Le titre III s'impose à tous les constructeurs et plus généralement à tous les utilisateurs de terrains ou de bâtiments, ainsi qu'à leurs ayants-cause à quelque titre que ce soit. Il s'impose également aux propriétaires antérieurs qui auraient déclaré adhérer au cahier des charges par voie de convention avec l'aménageur. Chacun de ces assujettis aura le droit de se prévaloir des dispositions de ce troisième titre à l'encontre des autres assujettis, l'aménageur déclarant à ce sujet, en tant que de besoin, stipuler au profit de chacun de ces assujettis.

Sauf disposition contraire prévues dans l'acte de cession ou de location, les dispositions du CCCT seront caduques à la suppression de la ZAC.

- 1.4** Le présent cahier des charges sera inséré intégralement par les soins du notaire ou de la partie la plus diligente dans tout acte translatif de propriété ou locatif des terrains ou des constructions, qu'il s'agisse soit d'une première cession ou location, soit de cessions ou de locations successives.
- 1.5** A l'expiration de la ZAC visée à l'article 1.1 ci-dessus pour quelque raison que ce soit, la collectivité publique sera substituée de plein droit à l'aménageur dans tous les droits et obligations résultant pour celle-ci du présent cahier des charges, sans que le constructeur avant l'achèvement des travaux et par la suite les autres assujettis aient le droit de s'y opposer.
- 1.6** Par mesure de simplification et pour la clarté du texte :
- ⊕ D'une part, on désignera sous le vocable de "constructeur" tout assujetti au présent CCCT, qu'il soit propriétaire, acquéreur, cessionnaire, bénéficiaire d'apport, copartageant, constructeur, locataire, concessionnaire d'usage, etc.
  - ⊕ D'autre part, on désignera sous le vocable général "acte de cession" tout acte transférant la propriété d'un terrain ou bâtiment situé dans le périmètre d'application du présent CCCT, que ce soit une vente, un apport, un partage, une donation, etc..., et par "location" ou "bail" tout acte conférant la jouissance temporaire de l'un des dits biens, que ce soit un bail à construction, un bail emphytéotique, etc.
  - ⊕ Enfin, on désignera indifféremment sous le vocable "l'EPA" ou "Aménageur" l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique chargé de l'aménagement de la ZAC dans le cadre des dispositions du code de l'urbanisme précitées ci-dessus et du décret du 22 mars 2010 modifié par décret du 31 juillet 2015 formant ses statuts.

Cela exposé, l'EPA entend diviser et céder les terrains de la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier dans les conditions prévues ci-après :

## **ARTICLE 2 – DIVISION DES TERRAINS PAR L'AMENAGEUR**

---

Les terrains sus-indiqués feront l'objet d'une division entre, d'une part, les terrains destinés à être incorporés à la voirie ou aux espaces libres publics, et d'autre part, ceux destinés à être cédés ou loués aux constructeurs publics ou privés, désignés ci-après par le terme "constructeur".

Cette division ne constitue pas un lotissement et ne sera pas soumise aux formalités de lotissement en vertu des dispositions de l'article R.442-1 c) du code de l'urbanisme.

## TITRE I

### **ARTICLE 3 – OBJET DE LA CESSION**

---

La cession ou la location est consentie en vue de la réalisation du programme de bâtiments défini dans l'acte de cession ou de location.

Ces bâtiments devront être édifiés conformément aux dispositions du PLU en vigueur à la date du dépôt et du titre II ci-après.

La présente cession est consentie en vue de la construction dans les conditions définies ci-dessous d'un projet immobilier qui s'implantera sur un terrain à détacher de la parcelle suivante :

<b>DESIGNATION CADASTRALE</b>			
Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
BZ	216	Rue Amédée Saint Germain	27 414 mètre carré

La superficie du terrain cédé est d'environ : **6.086 m<sup>2</sup>**

La surface de plancher des locaux que le constructeur est autorisé à construire sur la parcelle ci-dessus désignée est de : **16 203 m<sup>2</sup> de SPC et 333 places de stationnement**

Cette surface de plancher est destinée à la réalisation d'un projet immobilier à usage de :

Programme	Surface de Plancher (m <sup>2</sup> SPC)
Logements	15 280 m <sup>2</sup>
Commerces	923 m <sup>2</sup>
Places de stationnement	333 places
<b>TOTAL (hors parking)</b>	<b>16 203 m<sup>2</sup></b>

Le constructeur ne pourra déposer de demande de permis de construire modificatif (que cette demande augmente ou non la surface de plancher, qu'elle modifie ou non l'affectation des biens) qu'après accord préalable et exprès de l'aménageur et ce pendant toute la durée de réalisation de la ZAC BORDEAUX SAINT-JEAN BELCIER.

### **ARTICLE 4 – DELAIS D'EXECUTION**

---

Le constructeur s'engage sur des délais d'exécution stipulés dans chaque compromis de vente ou acte de cession et ceux cités au présent CCCT (notamment à l'article 19) et CLPT. L'aménageur pourra de même accorder des dérogations dans des cas exceptionnels et justifiés.

## ARTICLE 5 – PROLONGATION EVENTUELLE DES DELAIS

---

- 5.1 Les délais fixés à l'article 4 ci-dessus seront, si leur inobservation est due à un cas de force majeure ou à une cause légitime de suspension de délai telle que stipulée au sein de chaque compromis de vente ou acte de cession, prolongés d'une durée égale à celle durant laquelle le constructeur a été dans l'impossibilité de réaliser ses obligations. La preuve de la force majeure ou de la cause légitime de suspension de délai et la durée de l'empêchement sont à la charge du constructeur.
- 5.2 Des prolongations de délai peuvent être prévues dans chaque compromis de vente ou acte de cession.

## ARTICLE 6 – SANCTIONS A L'EGARD DU CONSTRUCTEUR

---

En cas d'inobservation des obligations mises à la charge du constructeur par le présent cahier des charges, l'acte de vente ou de location **et leurs annexes**, l'aménageur pourra, selon la nature de l'infraction commise, et à son choix, obtenir des dommages-intérêts dans les conditions suivantes :

### Dommages-intérêts (cas particuliers)

- ⊕ Si le constructeur n'a pas respecté les délais prévus par l'article 4, l'aménageur le mettra en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai de 30 jours ouvrés.
- ⊕ Si, passé ce délai, le constructeur n'a pas donné suite aux prescriptions de la mise en demeure, l'aménageur pourra recevoir une indemnité dont le montant est fixé à 1/1000 du prix de cession hors taxes par jour de retard
- ⊕ Si le constructeur n'a pas respecté les délais de transmission des documents prévus notamment aux articles 16 et 19, sauf cas de force majeure et clauses légitimes de suspension de délai, l'aménageur pourra recevoir une indemnité dont le montant est fixé à 50 €/jour calendaire de retard

## ARTICLE 7 – VENTE : MORCELLEMENT DES TERRAINS CEDES

---

Les terrains ne pourront être cédés par le constructeur qu'après réalisation des travaux d'aménagement et constructions prévus au programme visé à l'article 3 ci-dessus.

Toutefois, le constructeur pourra procéder à la cession globale de la propriété des terrains ou si une partie des constructions a déjà été effectuée, à la vente globale de la partie des terrains non encore utilisés, à charge pour le bénéficiaire de la cession de réaliser ou d'achever les travaux d'aménagement et de construction. Avant toute cession, le constructeur devra aviser par écrit l'aménageur, au moins 3 mois à l'avance, de ses intentions.

L'aménageur pourra, jusqu'à l'expiration de ce délai, exiger que les terrains lui soient rétrocédés ou soient cédés à un acquéreur désigné ou agréé par elle.

En cas de rétrocession, le prix de rétrocession sera calculé dans les conditions prévues pour l'indemnité de résolution, sans qu'il y ait lieu à une réduction de 10 %. En cas de vente, à un acquéreur désigné ou agréé par l'aménageur, de la totalité des terrains ou d'une partie non encore entièrement construite, l'aménageur pourra exiger que le prix de vente soit fixé dans les mêmes conditions.

Le constructeur est cependant autorisé à céder le terrain à un organisme de crédit-bail, à la condition expresse que celui-ci consente le crédit-bail au profit du constructeur lui-même.

Aucune location des terrains cédés ne pourra être consentie tant qu'ils n'auront pas reçu l'affectation prévue. Toutefois, le constructeur aura la possibilité de consentir des contrats de crédit-bail immobilier à la condition que les crédit-preneurs aient reçu l'agrément préalable de l'aménageur.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables en cas de mise en copropriété des locaux dans les termes de la loi du 10 juillet 1965, ni en cas de vente d'immeuble à construire.

En cas de cessions successives, les acquéreurs successifs seront tenus par les dispositions du présent article.

Tout morcellement ultérieur sera soumis à la réglementation en vigueur.

Tout regroupement de lots individuels sera interdit.

## **ARTICLE 8 – OBLIGATION DE MAINTENIR L’AFFECTATION PREVUE APRES REALISATION DES TRAVAUX**

---

Après l'achèvement des travaux, le constructeur est tenu de ne pas modifier l'affectation administrative du bâtiment telle que définie au permis de construire sans avoir préalablement obtenu l'agrément de l'aménageur et ceci pendant toute la durée de la ZAC. L'affectation du bâtiment est définie à l'article 3 ci-dessus.

A cette fin, il devra informer l'aménageur par courrier recommandé avec accusé de réception au moins deux mois à l'avance.

En tout état de cause, le changement d'affectation ne pourra être autorisé que s'il est conforme à la destination de la zone.

## **ARTICLE 9 - NULLITE**

---

Les actes de vente, de partage, de location ou de concession d'usage, etc, qui seraient consentis par le constructeur ou ses ayants-cause en méconnaissance des interdictions, restrictions, ou obligations stipulées dans le titre 1er du présent cahier des charges seraient nuls et de nul effet conformément aux dispositions de l'article L.411-3 du code de l'expropriation.

Cette nullité pourra être invoquée pendant un délai de 5 ans à compter de l'acte par l'aménageur ou à défaut par le préfet du département, sans préjudice, le cas échéant, des réparations civiles.

## TITRE II

### CHAPITRE I : TERRAINS DESTINES A ETRE INCORPORES A LA VOIRIE OU AUX ESPACES LIBRES PUBLICS

#### ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DE L'AMENAGEUR

---

L'aménageur exécutera, en accord avec le dossier de réalisation, le programme des équipements publics et leurs éventuelles modifications, tous les ouvrages de voirie, de réseaux et d'aménagement des espaces publics autres destinés soit à être incorporés au domaine des collectivités, soit à être remis aux organismes concessionnaires ou à l'association syndicale prévue éventuellement au présent cahier des charges.

Les limites des prestations dues à ce titre par l'aménageur sont respectivement définies dans le cahier de limite de prestations, puis la fiche de lot ou d'emprise ou dossier de développement annexée au compromis de vente.

Sous réserve que d'autres délais ne soient pas fixés dans l'acte de cession ou dans ses annexes, l'aménageur s'engage à exécuter :

- ✦ Les travaux de voirie à sa charge pour assurer une desserte des bâtiments à la réception de ceux-ci. Afin de permettre à l'aménageur de tenir cet engagement, le constructeur devra libérer les abords de son bâtiment (emprise chantier, zone stockage chantier) sur lesquels s'implanteront les voiries dans un délai de **4 mois** avant la réception du bâtiment et à compter de la signature d'un procès-verbal constatant la libération des abords des bâtiments, établi contradictoirement entre l'aménageur et le constructeur à la demande de ce dernier.
  - ✦ Les travaux de réseaux à sa charge pour permettre au constructeur de réaliser les branchements de ses bâtiments **6 mois** avant la réception de ceux-ci. Afin de permettre à l'aménageur ou au concessionnaire de tenir cet engagement, le constructeur devra libérer les abords de son bâtiment (emprise chantier, zone stockage chantier) sur lesquels s'implanteront les réseaux dans un délai de **10 mois** avant la réception du bâtiment et à compter de la signature d'un procès-verbal constatant la libération des abords des bâtiments, établi contradictoirement entre l'aménageur et le constructeur à la demande de ce dernier.
- L'opérateur s'engage à exécuter les travaux de branchements de son bâtiment **4 mois** avant la réception de ceux-ci. Afin de permettre au constructeur de réaliser ses travaux de branchements, l'aménageur s'engagera à libérer les emprises foncières nécessaires.
- ✦ Les travaux d'aménagements définitifs (autres que voiries de desserte et réseaux) situés aux abords des bâtiments dans un délai de **12 mois** à compter de la réception de ceux-ci.

Toutefois, lorsque l'îlot comprend plusieurs bâtiments ou lots faisant l'objet d'un programme échelonné de réalisation par tranche, ces délais s'appliqueront au périmètre concerné par la tranche considérée.

Les tranches considérées sont par défaut les tranches décrites au cahier de phasage établi par l'OPCU et OPCIC de la ZAC.

### **Cas particulier des constructions réalisées sur une voirie existante ouverte au public :**

Ces voies ne sont pas concernées par un programme de viabilisation à l'exception de travaux qui ne sont pas propre à l'opération concernée tels que renforcement ponctuels, renouvellement, dévoiements, adduction d'une nouvelle énergie...). Ces voies sont gérées par la collectivité compétente.

Aussi, dans la mesure où la desserte réseau et accès est déjà convenable, les délais cités ci-avant sont sans objets et deux cas se distinguent :

- Si la reprise des voies où s'adresse l'opération est prévue au programme de la ZAC, le calendrier de reprise de la voie pourra être postérieur à la finition du bâtiment pour des raisons de phasage et de coordination et ce sans que le constructeur ne puisse effectuer de réclamation.
- Si la reprise n'est pas prévue au programme de la ZAC, le constructeur de rapprochera du gestionnaire de la voirie pour définir les modalités de reprises ponctuelles de la voie au droit de son opération.

Les délais prévus ci-dessus ne sauraient être opposés à l'aménageur si les travaux étaient rendus irréalisables du fait de la saison ou des intempéries ou en cas de force majeure. La preuve de la force majeure étant à la charge de l'aménageur.

Par ailleurs les délais prévus ci-dessus pourront être adaptés préalablement à la phase chantier après accord réciproques de l'aménageur et de l'opérateur à travers la signature d'une convention d'occupation précaire ou de mise à disposition de terrains appartenant à l'aménageur.

## **ARTICLE 11 – VOIES, PLACES ET ESPACES LIBRES PUBLICS**

### **11.1 Établissement des projets – Coordination**

L'acquéreur devra communiquer à l'aménageur les projets concernant le programme en matière de réseaux et le plan de synthèse, les voiries de desserte, les parcs de stationnement et les espaces libres afin que l'aménageur et son urbaniste puissent s'assurer que les travaux projetés sont compatibles avec l'utilisation future, qu'ils permettent une circulation normale et non dangereuse, une bonne desserte et d'assurer aisément la sécurité publique (éclairage). Les modalités de coordination sont décrites ci-après à l'article 19.

Le raccordement aux voies et réseaux pourra être refusé par l'aménageur si les ouvrages de raccordement de la construction aux réseaux publics ne sont pas compatibles ou si les règlements n'ont pas été observés.

L'examen du dossier par l'aménageur ne saurait engager sa responsabilité, l'acquéreur restant seul responsable de ses études, de ses choix, comme du respect de ses obligations.

En aucun cas l'EPA ne pourra être tenu d'apporter des modifications aux ouvrages extérieurs au périmètre de l'opération concernée et qui lui incombent ou d'en modifier les plans.

### **11.2 Utilisation**

Jusqu'à l'obtention de l'arrêté municipal d'ouverture à la circulation publique, l'aménageur pourra interdire au public, et notamment aux constructeurs, la circulation et le stationnement sur tout ou partie des voies et places qu'elle aura réalisées. Etant ici précisé que l'arrêté d'ouverture à la circulation interviendra concomitamment à la mise en



service des bâtiments réalisés par l'opérateur, la mise en service ayant lieu après que les réceptions des ouvrages (bâtiment et espaces publics aux abords de ce dernier) aient été prononcées.

Dès leur ouverture au public, la police y sera assurée par la personne publique compétente conformément à la loi.

Les acquéreurs seront tenus de rester dans les limites des terrains qui leur sont cédés.

### **11.3 Entretien des voies**

Le Règlement de chantier à faible nuisance prévoit un maintien de la propreté des voies.

## Chapitre 2 : TERRAINS DESTINES A ETRE VENDUS OU DONNES A BAIL

### ARTICLE 12 – URBANISME ET ARCHITECTURE

---

#### 12.1 PLU

Le constructeur et l'aménageur s'engagent à respecter les dispositions du PLU. Il est rappelé à ce sujet que le PLU est un document réglementaire et que son règlement et les documents graphiques associés sont notamment opposables à toute demande d'autorisation d'urbanisme.

En aucun cas la responsabilité de l'aménageur ne pourra être engagée en raison des dispositions du PLU ou des modifications que l'autorité compétente apporterait à ce dernier, quelle que soit leur date.

#### 12.2 Prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales

Le constructeur devra respecter les directives de l'architecte-urbaniste et du paysagiste de la ZAC ou à défaut, de l'aménageur, afin que le projet de construction soit bien intégré et en cohérence avec le parti architectural, urbanistique, paysager et environnemental de la ZAC tels qu'inscrits dans la fiche de lot ou d'emprise ou dans le dossier de développement annexée au compromis de vente et à l'acte authentique de vente.

Jusqu'à la cession du dernier lot de la ZAC, l'EPA se réserve le droit de modifier ou compléter les dispositions du plan masse de l'opération, relatives aux lots non cédés, sans que le Cessionnaire, quelle que soit la date de son acquisition, ne puisse élever de contestations.

### ARTICLE 13 – BORNAGE ; CLOTURES

---

- 13.1** L'aménageur procédera, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, au bornage du terrain conformément aux dispositions de l'article L.115-4 du Code de l'urbanisme.

Dans les cas où les terrains cédés contiennent des constructions rendant impossible la pose physique des bornes, le compromis de vente fixera les modalités au cas par cas.

- 13.2** Tout cessionnaire d'une parcelle contiguë à des lots non encore cédés par l'aménageur, ne peut, en aucun cas, réclamer à celle-ci la moitié du coût d'établissement de la clôture.

En revanche, tout constructeur sur une parcelle bénéficiant d'une clôture mitoyenne déjà existante a l'obligation de rembourser au constructeur voisin qui aura supporté les frais d'établissement de cette clôture, la moitié de la dépense engagée, dans les conditions de droit commun en matière de mitoyenneté.

Le constructeur maintiendra en l'état la clôture posée par ses soins, autour de son terrain dès la signature de l'acte authentique et assurera l'entretien de son terrain (fauchage des herbes, ramassage d'épaves, d'ordures, etc.).

## **ARTICLE 14 – DESSERTE DES TERRAINS CEDES OU LOUES**

---

Comme indiqué à l'article 10, la limite des prestations dues par l'aménageur et la définition des obligations du constructeur au titre des divers réseaux de desserte des terrains cédés ou loués sont précisées dans le CLPT et dans la fiche de lot annexée au compromis de vente et à l'acte authentique de vente.

## **ARTICLE 15 – SANCTIONS A L'EGARD DE L'AMENAGEUR**

---

En cas d'inexécution par l'aménageur des travaux qui lui incombent, dans les délais prévus, et sauf dispositions particulières de l'acte de cession, le constructeur est en droit, après mise en demeure restée sans effet dans le délai d'un mois, de réclamer à l'aménageur une indemnité pour le préjudice direct, matériel et certain qui aura pu lui être causé du fait de la défaillance de l'aménageur.

Il appartiendra néanmoins au constructeur de réclamer directement auprès des concessionnaires et délégataires de services publics les indemnités pour les préjudices découlant de la défaillance de ceux-ci dans la réalisation des travaux dont ils sont maîtres d'ouvrage.

## **ARTICLE 16 – BRANCHEMENTS**

---

Jusqu'à la remise des ouvrages par l'aménageur à la collectivité intéressée ou aux concessionnaires, le constructeur devra se brancher à ses frais sur les canalisations ou ouvrages d'eau potable et pluviale, d'eaux usées, de gaz, de réseau de chauffage urbain, d'électricité, ..., existants ou établis par l'aménageur et :

- suivant le planning des travaux et conformément aux dispositions des plans joints au permis de construire ;
- conformément aux dispositions du cahier de limites de prestations dues par l'aménageur annexé à la promesse de vente et à l'acte authentique de vente ;
- conformément aux dispositions de la fiche de lot ou d'emprise ou dossier de développement joint à la promesse de vente et à l'acte authentique de vente.

Le cas échéant, il aura le droit d'ouvrir des tranchées, après demande d'autorisation à l'aménageur, pour l'exécution de ces branchements. Ceux-ci, ainsi que les installations intérieures correspondantes, devront respecter les lois et règlements qui leur sont applicables et que le constructeur est réputé connaître.

En outre, en cas d'installation spécifique des concessionnaires à réaliser à l'intérieur du bâtiment du constructeur, ce dernier s'engage à prendre tous les contacts nécessaires avec les concessionnaires intéressés afin que ces installations soient réalisées dans le respect des normes spécifiques imposées par lesdits concessionnaires.

Il fera son affaire personnelle de toutes demandes de raccordements, contrats et abonnements à passer avec les services publics et les concessionnaires au plus tard dans les délais indiqués au CLPT.

Le constructeur fera son affaire de la remise en état des sols et revêtements à l'identique après l'exécution des travaux de branchements sur le domaine public, ainsi que, éventuellement, du versement des taxes et des indemnités de branchement à l'égout, paiement des consommations d'eau, d'électricité, de téléphone, susceptibles de lui être réclamées par la collectivité ou le service public.

Après remise des ouvrages, ceux-ci seront soumis au règlement applicable à chacun des réseaux.

Les prescriptions indiquées ci-dessous sont susceptibles d'évolutions sur décisions des autorités organisatrices compétentes et des instances de régulations (ARCEP, ...) fluide par fluide. En cas de modification, les constructeurs s'engagent à les intégrer sans préjudice pour l'aménageur.

### **16.1 Assainissement : eaux usées et eaux pluviales**

Les installations situées à l'amont des points de raccordements devront respecter les lois, normes et règlements qui leur sont applicables et que l'acquéreur est réputé connaître, notamment le règlement des travaux d'assainissement de Bordeaux Métropole.

Dans chaque construction, la séparation des réseaux devra être assurée entre les eaux pluviales (EP) et les eaux usées (EU). La séparation des réseaux EP/EU devra également être assurée par le constructeur pour les branchements se raccordant sur des réseaux publics d'assainissement qu'ils soient unitaires ou séparatifs.

L'évacuation des EP vers le réseau public de collecte au moyen d'un dispositif de pompage est interdite. Le débit est rejeté gravitairement au réseau public et limité à 3L/s/ha par la mise en œuvre de solutions susceptibles de limiter et étaler les apports pluviaux. Les constructeurs doivent traiter, à la parcelle, les EP provenant de leur parking ou de leur voirie interne avant rejet dans les réseaux métropolitains (séparateur hydrocarbure,...) conformément à la législation en vigueur.

L'aménageur indiquera dès finalisation de ses études d'avant-projet et au plus tard au démarrage de la phase DCE du constructeur les cotes altimétriques des fils d'eau pour le rejet des eaux pluviales et pour le rejet des eaux usées. Le constructeur devra respecter ces cotes altimétriques.

La fiche de lot définit pour les eaux usées d'une part et les eaux pluviales d'autre part, les travaux réalisés par l'aménageur et ceux devant être réalisés par le constructeur. Dans le cas contraire, se référer au CLPT.

### **16.2 Eaux potable**

Toute construction ou installation doit être raccordée obligatoirement au réseau public de distribution d'eau potable. Le constructeur doit se référer au règlement du service public de l'eau qui définit les conditions et modalités suivantes lesquelles est accordé l'usage de l'eau potable. Il doit veiller à ce que les réseaux intérieurs des constructions et installations soient réalisés selon les normes en vigueur.

Les terrains sont desservis par un réseau situé sous la voirie publique et dimensionné pour assurer la défense incendie (Cf. fiche de lot ou d'emprise). Dans le cadre du dossier de permis de construire, le constructeur soumettra à l'aménageur les plans des rez-de-chaussée ainsi que les notices relatives à la défense incendie. Ces documents permettront à l'aménageur d'implanter, suivant la réglementation et les prescriptions du SDIS33, les bornes incendie.

La fiche de lot définit pour le réseau d'eau potable, les travaux réalisés par l'aménageur (y compris dimensionnement et débit du réseau d'AEP) et ceux devant être réalisés par le constructeur. Dans le cas contraire, se référer au CLPT.

### **16.3 Télécommunications**

Tous les immeubles neufs de plus de 12 logements ou locaux à usage professionnel dont le permis de construire a été déposé après le 1er avril 2012 ont une obligation d'équipement en fibre optique (l'arrêté du 16 décembre 2011 modifié par l'arrêté du 17 octobre 2016 et

le décret 2016-1182 du 30 août 2016 relatifs à l'application de l'article R.111-14 du Code de la construction et de l'habitation).

L'équipement intérieur (Point de mutualisation d'immeuble – PMI) de ces nouveaux bâtiments devra être réalisé conformément aux recommandations en vigueur sur l'équipement en fibre optique des immeubles neufs émises par le comité d'experts de l'ARCEP de façon à permettre une desserte des logements et locaux à usage professionnel par tous les opérateurs. En outre, le constructeur prévoira l'implantation d'un point de mutualisation de rue en prévision du raccordement de programmes diffus non identifiés à ce jour (folies notamment).

Le constructeur prévoira un local technique d'au minimum 6 m<sup>2</sup> (1,8 mètres de recul minimum et 2,2 mètres minimum de hauteur) en pied d'immeuble et accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 depuis l'espace public, regroupant les besoins des services de télécommunication (fibre optique, cuivre et câble) et un espace d'attente pour les besoins FTTO (dans le cas d'immeubles mixtes ou dédiés aux entreprises).

Le constructeur s'engage en outre à consentir aux exploitants des services (antenne / service universel / opérateur d'immeuble) tous les droits nécessaires à l'équipement et à l'exploitation de ce local, notamment celui d'établir et d'entretenir en amont et en aval de ces ouvrages toute infrastructure de raccordement et branchement au réseau principal, ainsi que le libre accès à tout moment de leur personnel et celui de leurs entreprises aux infrastructures et locaux, et les dégagements permanents permettant le passage du matériel.

#### **16.4 Énergie**

Les constructeurs s'engagent à fournir leur note thermique avec détail des besoins fluide par fluide au plus tard lors du passage en commission des avants projets avec indication des ratio utilisés et leur origine. Ces hypothèses devront être concertées avec les concessionnaires et délégataires. En cas d'absence de réponse, une indemnité de 50 €/jour calendaire sera due.

##### **a/ Réseau de chaleur (Chauffage et eau chaude sanitaire)**

Un réseau de chaleur (Chauffage et Eau Chaude Sanitaire) valorisant les calories issues de l'incinération des ordures ménagères de l'usine de la Communauté Urbaine de Bordeaux situé à Bègles (UIOM) alimentera la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier.

Toute construction ou installation devra se raccorder obligatoirement au réseau de chaleur mis en œuvre sur la ZAC selon les dispositions des délibérations indiquées au CLPT.

La chaleur nécessaire à la couverture des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire sera produite dans des unités centralisées puis acheminée jusqu'aux utilisateurs, qui se définissent comme étant "abonnés" aux services, au moyen de réseaux de tuyauteries enterrées cheminant essentiellement par les voies du domaine public.

La livraison de chaleur aux abonnés se fait alors dans leurs locaux au moyen de sous-stations d'échange. Une sous-station d'échange est constituée principalement de la partie terminale du réseau primaire exploité par l'exploitant, soit :

- ✓ les tuyauteries primaires,
- ✓ les organes de commande, de contrôle, d'isolement, de comptage et de régulation,
- ✓ l'échangeur à plaques.

Le local dans lequel sera installée la sous-station sera mis gratuitement à la disposition de l'exploitant par l'abonné. Il sera conforme à la réglementation en vigueur et notamment aux dispositions relatives aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, de bureaux ou recevant du public :

- ✓ au DTU 65.3.
- ✓ au cahier des charges du délégataire
- ✓ à l'arrêté du 23 juin 1978
- ✓ à l'arrêté du 30 novembre 2005

Les agents de l'exploitant devront avoir en permanence libre accès à la sous-station depuis le domaine public sans passer par un hall.

Les engagements du constructeur, ci-dessus définis, ont été requis par l'aménageur tant à son profit qu'à titre de stipulation pour autrui au profit du délégataire. En conséquence, cet organisme pourra s'en prévaloir pour obliger directement le constructeur, au besoin par voie de justice, au respect de ses engagements, à moins que mieux ne lui plaise l'allocation de dommages intérêts.

Le constructeur s'engage à

- remettre la demande d'abonnement signée au démarrage du chantier de construction. Cette demande d'abonnement constitue le document de confirmation des besoins exprimés par le porteur de projet. Elle permet au délégataire de constituer le dossier contractuel définitif. L'aménageur sera destinataire en copie de ce document.
- La signature de la police d'abonnement sur la base des besoins définitifs au plus tard 12 mois avant la mise en service de la sous-station.

### **c/ Eclairage public**

Dans un souci de cohérence architecturale et urbaine, il sera demandé à l'acquéreur de prévoir une réservation en façade de bâtiment donnant sur l'espace public pour intégration d'une armoire d'éclairage public d'environ 2 m<sup>2</sup>.

### **d/Electricité**

#### Haute tension :

L'EPA a réalisé auprès d'Enedis une demande de raccordement à l'échelle de la ZAC pour garantir aux programmes immobiliers ou équipements publics les dessertes prévisionnelles de puissance. Cette demande de raccordement a abouti à la réalisation d'un schéma de desserte électrique de la ZAC.

Le constructeur prévoira la présence d'au minima deux postes DP par lot au sein de son projet, sous réserve de la prise en compte du décret IRVE.

Afin de vérifier la cohérence avec ce schéma de desserte électrique le promoteur est invité à se rapprocher de l'EPA dès l'APS pour vérifier la cohérence des informations. En tout état de cause, le promoteur aura pour obligation de communiquer au plus tard lors du passage

en commission des avants projets, le bilan des puissances électriques lié à son opération (y compris les besoins provisoires pour la réalisation du chantier).

En cas d'incohérence entre les puissances prévisionnelles indiquées dans le schéma et le bilan de puissance du programme, des échanges entre le concessionnaire, l'aménageur et le constructeur devront avoir lieu afin de mesurer les incidences sur le schéma de desserte électrique de la ZAC.

Pour garantir l'application des paragraphes ci-dessous, l'EPA a mis en place un tableau de suivi des lots immobiliers. Le constructeur s'engage à actualiser les informations fournies au stade permis de construire dans les 2 mois d'une demande de l'EPA.

En fonction des types de programme et de la puissance nécessaire, ce schéma pourra imposer l'implantation d'un poste d'abonné privé. Par ailleurs, ce poste pourra être jumelé avec un poste de distribution publique ou d'alimentation de l'éclairage public ou avec un poste d'un autre abonné. Un poste privé sera systématiquement prévu en cas de puissance supérieure à 250 kVa.

Lorsque des postes de transformation et de distribution publique d'électricité seront prévus par le concessionnaire sur leur terrain ou dans leurs bâtiments, les constructeurs devront mettre à la disposition du service public distributeur d'énergie électrique, les terrains ou les locaux nécessaires au titre des dispositions du décret du 20 mars 1970. L'implantation et les caractéristiques de ceux-ci devront être établies en accord avec ce service. Une isolation par rapport aux ondes électromagnétiques sera exigée. Ces locaux devront être réceptionnés par le concessionnaire dans le délai indiqué au CLPT.

Cette mise à disposition, qui se fera dans le cadre des textes réglementaires, fera l'objet d'une convention de servitude établie entre Enedis et le propriétaire du terrain. Cette convention précise les accès à maintenir pendant la durée d'exploitation de l'ouvrage. Son enregistrement auprès du notaire est à la charge du Demandeur.

Le constructeur s'engage, en outre, à consentir à l'exploitant du service public, tous les droits nécessaires à l'équipement et à l'exploitation de ces postes de transformation, notamment celui d'établir et d'entretenir, en amont et en aval de ces ouvrages, toutes canalisations de raccordement aux réseaux, le libre accès, à tout moment, de son personnel et celui de ses entreprises, aux canalisations et aux locaux en cause, et les dégagements permanents permettant le passage du matériel.

#### Basse tension :

La demande de raccordement du point de livraison est à réaliser dans les délais indiqués au CLPT.

Suite à la réalisation des travaux consécutifs à la demande de raccordement et pour disposer de l'électricité dans les locaux construits à usage résidentiel ou tertiaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le promoteur doit adresser au Distributeur, avant la demande de mise en service, l'attestation de conformité de chaque lot construit délivrée par l'installateur et visée par CONSUEL. Le constructeur informera au fur et à mesure de l'avancement l'EPA de l'avancement

- Chaque occupant doit demander sa mise en service auprès du fournisseur d'électricité de son choix. La liste des fournisseurs est disponible sur le site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou bien au 0810 11 22 12.

Dans certains cas, dits de « mise en service groupée » et réservés aux programmes immobiliers, une convention passée entre ERDF et le promoteur peut permettre de donner un accès temporaire à l'énergie électrique dans l'attente de la souscription d'un contrat de fourniture (hors services généraux et communs) par les futurs clients occupants des logements.

Les engagements du constructeur, ci-dessus définis, ont été requis par l'aménageur tant à son profit qu'à titre de stipulation pour autrui au profit du service public. En conséquence, ce service pourra s'en prévaloir pour obliger directement le constructeur, au besoin par voie de justice, au respect de ses engagements, à moins que mieux ne lui plaise l'allocation de dommages-intérêts.

La fiche de lot définit d'une part pour le réseau HTA et d'autre part pour le réseau BT, les travaux réalisés par l'aménageur et ceux devant être réalisés par le constructeur. Dans le cas contraire, se reporter au CLPT.

## **ARTICLE 17 – AUTRES LOCAUX ET PRESCRIPTIONS**

---

### **17.1 Déchets**

#### Les déchets professionnels (commerces, Bureaux, Hôtels):

La collecte des déchets professionnels sera assurée en « porte à porte » par la mise en place de bacs roulants grandes capacités qui devront être stockés dans des locaux en pieds d'immeubles, si possible mutualisés à l'ilot.

Selon l'application de la loi de 1993 relative au financement du service public, deux solutions s'offrent au gestionnaire du futur programme immobilier concernant la collecte et le traitement de ses déchets professionnels :

- Soit faire appel au service public (Bordeaux Métropole) via une souscription à un contrat de redevance spéciale
- Soit faire appel à un prestataire privé. C'est le prestataire retenu qui fournira alors les bacs de collecte et prendra en charge leur ramassage

Il appartiendra au constructeur de se rapprocher du prestataire de son choix pour définir les dispositifs à mettre en œuvre concernant le local. On citera néanmoins le dispositif suivant :

Création d'un local afin de pouvoir recevoir les déchets qui devra être situé au rez-de-chaussée et qui sera accessible depuis l'espace public. Par ailleurs, le traitement intérieur du local devra être soigné et d'entretien facile, ventilé avec un point d'eau.

#### Les déchets ménagers - (logements)



### Porte à porte - Cas implantation et collecte depuis le domaine privé

La collecte des déchets ménagers sera assurée en « porte à porte » par la mise en place de bacs roulants grandes capacités qui devront être stockés dans des locaux en pieds d'immeubles, si possible mutualisés à l'ilot. Ils seront collectés dans un local dédié situé au pied d'un bâtiment du lot et non accessible aux usagers. Une convention d'exploitation est à établir entre BORDEAUX MÉTROPOLE et le propriétaire du mobilier environ 4 mois avant la livraison du bâtiment

Création d'un ou plusieurs locaux de stockage afin de pouvoir recevoir les déchets qui devra(ont) être situé(s) au rez-de-chaussée des immeubles, selon les règles de dimensionnement de Bordeaux métropole.

Création d'un local de collecte au rez-de-chaussée des immeubles accessible pour la collecte depuis l'espace public selon les règles fixées par Bordeaux Métropole, mais non accessible aux usagers.

Par ailleurs, le traitement intérieur du(des) local(aux) de collecte devra(ont) être soigné(s) et d'entretien facile, ventilé(s) avec un point d'eau et accessible(s) de plein pied.

### La Collecte du verre :

La collecte du verre sera assurée par la mise en œuvre de « Bornes d'apport volontaires » sur l'espace public et qui desserviront plusieurs programmes immobiliers.

Le Ratio retenu est de 1 bac pour 500 habitants.

La fourniture, la pose, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement seront assurés par les services de Bordeaux Métropole

## **17.2 Numérotation – plaques de rue – plaques**

Conformément à l'article R 2512-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le constructeur, hors lots individuels, s'engage à faire apposer au droit de chaque entrée principale de l'immeuble, ou du groupe d'immeubles, une plaque en matériau pérenne, mentionnant la numérotation issue de l'arrêté délivré par la collectivité compétente.

Les plaques numérotatives doivent être conforme à la charte graphique de la Ville où est situé l'immeuble (Bordeaux : en tôle d'acier émaillé, bombé, ovale de 20 centimètres, fond bleu (RAL 5022) numéros et liseré blancs à la date d'établissement du présent CCCT).

Le constructeur, hors lots individuels, s'engage à faire apposer, sur la façade principale, ou au droit de l'entrée principale de l'immeuble, ou du groupe d'immeubles, une plaque en matériau pérenne, mentionnant la date de réalisation ainsi que les noms du maître d'ouvrage et de l'architecte d'opération

Le constructeur s'engage à déposer une demande de numérotage dès le dépôt du permis de construire. En cas de présence de plusieurs locaux au rez-de-chaussée (commerce, ...), un numéro distinct des cages d'escalier sera demandé pour ces locaux afin de les différencier.

## **ARTICLE 18 – STATIONNEMENT AUTOMOBILES**

La politique de mobilité au sein de l'OIN retient le principe de développement du stationnement mutualisé. Il s'agit en effet de reconsidérer la place de la voiture dans l'espace public et de favoriser les changements de comportements en faveur des modes de déplacements alternatifs à l'automobile.

L'économie générale de ces parcs de stationnement mutualisés repose essentiellement sur les amodiations attachées aux terrains à construire à proximité, et sur le niveau de

ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier – Lot 9.12

Page **18** sur **28**

foisonnement potentiel entre les programmes immobiliers concernés, la mixité bureaux-logements étant la plus favorable.

La déclinaison opérationnelle effective de ce principe nécessite donc la disponibilité foncière permettant de planifier de façon concomitante la programmation des constructions avec celle de leur parking de rattachement.

La dimension programmatique et architecturale de ces parkings doit aussi être en adéquation avec la qualité urbaine recherchée et les besoins précis des projets immobiliers. Le volume d'un parking silo a en effet un impact important dans le paysage urbain.

Enfin, pour l'implantation réussie d'un projet, il ne peut être exclu un panachage entre des places réalisées sur le terrain d'assiette du projet et dans le parking mutualisé de proximité.

Pour ces raisons, au sein de la ZAC Bordeaux St Jean Belcier, l'EPA définit les conditions de satisfaction des obligations réglementaires de stationnement, à la fois sur le plan fonctionnel et financier. De façon circonstanciée en fonction du contexte géographique et temporel, l'EPA arrête pour chaque projet immobilier la répartition entre les places réalisées sur la parcelle et celles réalisées en dehors dans un parking mutualisé.

L'interdiction de construire tout ou partie des places de stationnement réglementaires sur sa parcelle au motif de la politique d'intérêt général de stationnement de la ZAC est une condition de vente de l'EPA, et constitue une servitude d'usage, valant impossibilité urbanistique au sens de la Circulaire n°2001-56 UHC/DU/16 du 27 Juillet 2001 relative à la réforme des contributions d'urbanisme issue de la loi no 2000-1208 du 13 décembre 2000. Le pétitionnaire pourra s'en prévaloir lors du dépôt de son permis de construire pour justifier, conformément à l'article L 151-33 du Code de l'Urbanisme qu'il ne peut réaliser lui-même tout ou partie de ses places réglementaires.

Pour le présent projet, les places réglementaires au titre du PLU seront satisfaites de la manière suivante :

- au sein d'un parking mutualisé en sous-sol de l'ilot 9.12 pour **333 places**.

En cas de sollicitation de stationnement externalisé supplémentaire, le constructeur sollicitera l'avis de l'EPA avant toute contractualisation avec le gestionnaire d'un parking de la ZAC d'une réservation de places en location ou en amodiation, que ce soit pour les besoins du projet ou du chantier. Sans réponse dans un délai d'un quinze jours, cette contractualisation est considérée comme refusée.

## ARTICLE 19 – ÉTABLISSEMENT DES PROJETS DU CONSTRUCTEUR

### 19.1 Coordination des études

La désignation de la maîtrise d'œuvre du constructeur s'effectuera en étroite coordination avec l'EPA et en cohérence avec sa politique architecturale.

Le processus de mise au point du projet architectural fera l'objet d'une démarche concertée s'accompagnant de validations systématiques par l'urbaniste de la ZAC aux différentes étapes de sa conception (esquisse – APS - APD – accord préalable au dépôt de PC).

La nature du contrat passé entre le constructeur et son maître d'œuvre devra permettre à ce dernier d'assurer pleinement sa mission de conception et de maîtrise du projet architectural, depuis la phase de programmation de l'opération jusqu'à son complet achèvement.

L'EPA n'a pas établi les fiches de lots définissant l'utilisation du sol pour les îlots ou parcelles cédés. La fiche d'emprise définit l'organisation du lot : les contraintes techniques particulières qui en procèdent seront transmises au plus tard dans les 2 mois précédant le dépôt du permis de construire.

D'une façon générale, la qualité architecturale s'imposera comme une donnée fondamentale dans la démarche de conception des projets et devra notamment prendre en compte les principaux thèmes de composition de l'architecture urbaine (socle, entrée, couronnement ou toiture...).

L'architecture du bâti devra s'intégrer dans l'environnement du quartier. Le constructeur devra soumettre pour accord à l'EPA son projet architectural et son plan de principe de traitement des espaces libres. Le traitement des limites de propriété, de même que le choix des matériaux, devront faire l'objet d'une coordination avec l'EPA.

L'EPA s'assurera, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre, que les prescriptions architecturales ont été observées et que l'aspect extérieur des bâtiments que le constructeur se propose de construire ne peut nuire à l'utilisation des terrains voisins vendus ou non encore vendus.

L'aménageur fournira aux constructeurs le plan d'étude de ses ouvrages d'infrastructures dans leur état d'avancement, avant le dépôt des permis de construire, à savoir :

- plans de voirie avec nivellement
- plan de coordination des réseaux
- plan des aménagements extérieurs

Dans le cas des projets réalisés sur une viabilisation existante et en l'absence de programmation de travaux par l'aménageur dans le délai du projet du constructeur, le constructeur se basera :

- Sur le nivellement actuel de l'îlot (relevé de géomètre à sa charge)
- Sur la desserte réseau présente sur site au moment des études (émission d'une DT/DICT d'étude à sa charge).

Le constructeur devra communiquer à l'aménageur une copie du dossier complet de demande du permis de construire déposé dans le délai prévu au sein du compromis de vente, pour que l'aménageur puisse s'assurer que les travaux projetés sont compatibles avec les ouvrages à sa charge, qu'ils permettent une circulation normale et non dangereuse, une bonne desserte et d'assurer aisément la sécurité publique (éclairage). Si ce délai n'est pas fixé à la promesse de vente, ce délai est par défaut de 15 jours calendaires à compter du dépôt.

L'aménageur pourra vérifier que l'architecture du projet est compatible avec l'environnement général et la destination de la zone et pourra subordonner son accord aux modifications qui s'avèreraient nécessaires de ce chef.

Pendant la phase de conception (fin APS notamment) le constructeur accepte de droit la participation de l'aménageur à des réunions de projet pour s'assurer du bon déroulement des études en conformité avec les prescriptions et en accord avec les collectivités, en amont du dépôt du PC.

Une remise par le cessionnaire à l'aménageur du dossier de PC (papier + numérique), 1 mois avant le passage en commission des avants projets par courrier d'autorisation à déposer.

Il en est de même pour toute demande de PC modificatif.

De la même manière, le constructeur fournira à première demande de l'aménageur l'ensemble des pièces de niveau PRO puis marché contenant les informations suivantes :

- Plan de nivellement
- Plan de voirie
- Plan de terrassement
- Plan des réseaux
- Plantations
- Eclairage interne de l'ilot
- Plan des espaces rétrocedables
- Descriptif des façades
- Descriptif des toitures

L'examen du dossier par l'aménageur ne saurait engager sa responsabilité, l'acquéreur restant seul responsable de ses études et de ses choix comme du respect de ses obligations. A défaut de transmission, une pénalité de 50€/jour calendaire de retard sera exigée.

## 19.2 Coordination des travaux

### Composition du dossier voirie et raccordement aux réseaux divers :

Un dossier est constitué par l'acquéreur et sera transmis à l'aménageur dans les délais indiqués ci-dessous. Il comprendra les éléments décrits ci-après.

Pour les voiries et aménagements du sol : au plus tard dans les 6 mois avant le dépôt de la Déclaration Réglementaire d'Ouverture de Chantier (DROC). \_

Les côtes finies des entrées des bâtiments, des accès et des dalles parkings en cohérence avec les projets de VRD établis par l'aménageur (Cf. Article 18.1.). Il est expressément précisé que le projet immobilier de l'acquéreur devra respecter les côtes de seuils indiquées sur le plan de nivellement et, entre deux côtes, la géographie de l'espace public. Il est recommandé à l'acquéreur de se mettre en rapport avec le géomètre de la ZAC pour œuvrer de concert à l'implantation de son bâtiment.

Pour les réseaux & branchements définitifs : A fournir au plus tard 6 mois après la DROC

Assainissement : les niveaux des fils d'eau au droit des branchements sur les réseaux mis en œuvre par l'aménageur.

AEP : Les débits nécessaires et les points de branchements

Electricité : les puissances nécessaires définitives, les plans des postes de distribution publique, les points de branchements.

Réseau de chaleur (si opération concernée) : les puissances nécessaires et les puissances souscrites, les plans des sous stations, les points de branchements

Télécommunication : les points de branchements

Plans de récolement : A fournir au plus tard 1 mois après la livraison

L'acquéreur sera tenu de fournir à l'aménageur un support informatique sous format DWG et PDF les plans conformes à l'exécution concernant :

- principaux aménagement de surface et altimétrie
- réseaux enterrés
- fondations
- constructions au niveau du sol
- construction en surplomb

Ces documents sont à fournir au plus tard lors de la remise par l'acquéreur à l'aménageur des espaces environnant son opération, pour que ce dernier puisse réaliser les travaux d'aménagement extérieur autour de l'opération.

#### **Respect de la politique architecturale :**

Des échantillons de façades, en particulier des détails constructifs (angles, redents, ...), seront fournis au plus tard 2 mois avant leur mise en œuvre. Les constructeurs s'engagent à les présenter à toute personnalité qualifiée à première demande de l'aménageur.

Les constructeurs autorisent toute opération de contrôle par l'aménageur de la mise en œuvre de la façade.

#### **Planning des travaux :**

Sauf mention spéciale prévue aux termes de l'acte de vente, afin de permettre à l'aménageur de respecter ses obligations fixées par le présent CCCT, l'acquéreur fournira deux mois au plus tard après l'ouverture de ses chantiers, un échéancier d'exécution de ses travaux faisant apparaître en particulier les dates :

- des raccordements et des branchements
- de la libération des sols extérieurs à son terrain, éventuellement mis à disposition par l'aménageur et nécessaires notamment au passage des réseaux de l'aménageur
- de l'exécution des travaux extérieurs sur son terrain et des clôtures permettant l'aménagement des espaces publics riverains.

Toute réactualisation de cet échéancier devra faire l'objet d'un accord exprès de l'aménageur.

#### **Phasage des travaux réalisés par l'aménageur**

Les travaux réalisés par l'Aménageur seront a priori exécutés en plusieurs phases telles que décrites au cahier de phasage réalisé par l'OPCU de l'EPA. Les ouvrages répondront aux

ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier – Lot 9.12

Page **22** sur **28**

dispositions de la fiche de lot, d'emprise ou du Dossier de Développement et du cahier des limites de prestations.

Ainsi, la voirie publique sera réalisée au minimum en deux phases et ce indépendamment du planning longitudinal imposé par les impératifs d'avancement de chantier. Cependant, certains éléments de chaque phase pourront être réalisés suivant les nécessités de coordination entre travaux de viabilité et travaux de construction des bâtiments.

Première phase : viabilité aux abords du lot

- terrassements, nivellement, encaissement des chaussées,
- réseaux d'assainissement EU et EP - sur la rive des chaussées, réalisation des dispositifs visant à recueillir et évacuer les eaux de ruissellement,
- l'infrastructure des chaussées jusque et y compris la couche de roulement et le cas échéant, la pose des bordures et l'exécution des revêtements définitifs de voiries,
- les fourreaux et operculaires destinés au passage ultérieur de certains réseaux (le cas échéant),
- la constitution des trottoirs en phase provisoire,
- éclairage provisoire si nécessaire à la desserte routière et piétonne du chantier
- pose de réseaux passant sous trottoirs.

Deuxième phase : viabilité définitive aux abords du lot

Les travaux de réalisation de la voirie définitive ne pourront être engagés qu'après la libération totale d'un secteur par le Cessionnaire du chantier. S'il s'avère nécessaire de procéder à des réparations de la chaussée et des ouvrages d'assainissement réalisés en première phase en raison des travaux du Cessionnaire, celui-ci en supportera le coût conformément aux dispositions prévues à la promesse de vente et à ses annexes.

Les travaux de voirie définitive comprennent :

- la pose des bordures et l'exécution des revêtements définitifs de voiries,
- la constitution des trottoirs et les revêtements définitifs des trottoirs (le cas échéant),
- la réalisation des espaces verts publics et du mobilier urbain,
- l'installation des appareils d'éclairage publics,
- les plantations d'espace vert,
- la signalisation définitive.

### **Coordination Sécurité et protection de la santé**

Le Cessionnaire devra procéder à la désignation d'un coordonnateur SPS et / ou CGSPS dans les conditions de la réglementation en vigueur et notamment de la loi 93-1418 du 31 Décembre 1993. Il s'oblige à assurer ses obligations générales en matière de coordination inter chantier, et les prescriptions particulières.

Les travaux du Cessionnaire se réalisant dans le cadre d'une ZAC, il devra se rapprocher du coordonnateur SPS et / ou CGSPS de la ZAC, sans que celui-ci ne puisse être sollicité pour d'autres sujets que la coordination interchantiers. Les plans d'installation de chantier et les plans de circulation du cessionnaire seront soumis à la validation du coordonnateur SPS de la ZAC. Les constructeurs devront respecter le plan de coordination interchantiers annexé à la promesse de vente.

Enfin, le constructeur autorise expressément l'aménageur au plus tard au démarrage des travaux de construction à communiquer ces éléments aux partenaires de l'EPA, notamment la Métropole de Bordeaux et les organismes d'hygiène et de sécurité (CRAMIF, ...)

## **ARTICLE 20 – EXECUTION DES TRAVAUX PAR LES ENTREPRISES DU CONSTRUCTEUR**

---

Les entrepreneurs du constructeur auront la charge financière des réparations des dégâts causés par eux aux ouvrages de voirie, de réseaux divers et d'aménagement en général, exécutés par l'aménageur ou mis à disposition par ce dernier sans travaux préalables comme décrit au règlement de chantier à faibles nuisances (article 6.2). Il sera procédé contradictoirement, à l'entrée dans les lieux par le constructeur, à un état des lieux entre le constructeur et l'aménageur. Le constructeur devra imposer ces obligations et charges aux entrepreneurs participant à la réalisation de ses bâtiments et travaux par l'insertion des clauses nécessaires dans les marchés. En cas de défaillance des entrepreneurs pour le paiement, dans les trois mois, des sommes qui leur sont réclamées par l'aménageur, celle-ci pourra se retourner contre l'acquéreur qui sera tenu solidairement responsable des dégâts occasionnés par ses entrepreneurs.

Dans le cas où l'auteur des dégâts n'aurait pas pu être déterminé, le montant de la réparation sera réparti entre tous les constructeurs ayant des chantiers en cours d'exécution à l'époque où les dégâts auront été constatés, et ce, au prorata du nombre de m<sup>2</sup> de plancher des programmes alloués à chaque constructeur, tels qu'ils résulteront du permis de construire.

Les entrepreneurs du constructeur devront réaliser leur chantier en respectant les clauses du règlement de chantier à faibles nuisances annexée au compromis de vente.

## **ARTICLE 21 – MAQUETTE NUMERIQUE 3D / BIM**

---

L'acquéreur devra réaliser un modèle 3D ou BIM de l'ensemble des éléments constituant son lot dans un délai de 2 mois suivant l'acceptation de son permis de construire. Ce modèle sera géoréférencé selon le système de projection Lambert CC-45.

Ce modèle 3D ou BIM dit détaillé est une représentation texturée des bâtiments, mobiliers, espaces paysagers ou circulés du projet. Chaque élément du modèle devra être placé dans des calques spécifiques. Les arbres seront fournis sous la forme d'arbres « tranchés », constitués de plusieurs coupes d'arbre. Les bâtiments seront texturés pour permettre un rendu réaliste de toutes les façades.

Les principes suivants devront être respectés dans la modélisation 3D ou BIM :

- Le modèle des bâtiments est organisé par calques suivant le type d'éléments structurels qu'ils contiennent : murs, toitures, élément de façade, ...
- Le modèle exporté pour la livraison ne devra pas comporter de faces triangulées sauf dans les cas où la modélisation l'oblige
- Les faces de chaque polygone ne doivent jamais se superposer afin d'éviter les effets de Z-fighting
- Toutes les arrêtes sont jointives
- Le modèle 3D est modélisé sur une grille d'axe XYZ
- Le modèle 3D est géoréférencé par un fichier de calage de type .txt ou point contenant les coordonnées XY du centroïde du modèle dans le système de projection Lambert CC-45
- Pour une modélisation sous Sketchup, les éléments seront modélisés dans le calque 0 et l'organisation du modèle se fera par groupe et non par calque
- Pour une modélisation sous 3D Studio Max, les modificateurs utilisés dans le logiciel devront être écrasés
- Pour une modélisation en protocole BIM, les objets et pièces devront respecter une nomenclature cohérente avec une structuration projet > site > bâtiment > niveau > espace.
- Les modèles seront fournis au format IFC, 3Ds ou SKP.

Pour plus de précisions sur les modélisations et la structuration des maquettes numériques, se reporter à l'annexe « prescriptions numériques de l'EPA ».



### **TITRE III**

#### **ARTICLE 22 – ENTRETIEN DES ESPACES LIBRES AUTRES QUE CEUX FAISANT L’OBJET DE L’ARTICLE 11**

---

Chaque constructeur devra entretenir ses espaces libres en bon état, de façon permanente et à ses frais, de manière à conserver le site dans un état satisfaisant et à ne pas nuire à la bonne tenue des terrains voisins. Il aura la charge de faire remplacer les arbres morts ou détruits.

L’entretien des espaces privatifs devra se conformer à la fiche de lot.

#### **ARTICLE 23 – TENUE GENERALE**

---

Il ne pourra être établi, sur les façades des bâtiments ni sur les terrains, rien qui puisse nuire à la propreté, au bon aspect, à la tranquillité et à la sécurité des habitants.

Il est interdit, à tout propriétaire ou locataire, de céder pour publicité ou affichage ou d’employer soi-même à cet effet tout ou partie du terrain ou des constructions autres que ceux affectés à usage commercial. L’aménageur pourra, toutefois, accorder des dérogations et en fixer les conditions, mais seulement pendant la durée de la ZAC.

#### **ARTICLE 24 – ASSOCIATION(S) SYNDICALE(S)**

---

**24.1** Il pourra être créé, si nécessaire, et à l’initiative de l’aménageur, entre tous les propriétaires de fonds situés dans le domaine ou dans la ZAC, à l’exception des Administrations pour leurs bâtiments, une ou plusieurs associations syndicales libres.

Le cas échéant, le périmètre de chaque association sera défini par l’aménageur au fur et à mesure de l’avancement de l’aménagement de la zone.

Dans le cas d’une telle création, chaque propriétaire fera partie de plein droit de l’association syndicale dans le périmètre de laquelle se trouve son fonds. Au cas où le propriétaire céderait ses droits à construire à un preneur, celui-ci serait tenu, pendant toute la durée de sa jouissance, à faire partie de l’association en lieu et place de son bailleur.

En conséquence, le propriétaire, par le seul fait de la vente ou du bail, adhère définitivement à ladite association syndicale.

Le (ou les) association(s) syndicale(s) aura (auront) obligatoirement pour objet : la propriété, la gestion, l’administration, la police et l’entretien de la voirie, des espaces libres, des aires de jeux, des parkings, des parcs et espaces verts, des réseaux de toute nature, et généralement de tous ouvrages d’équipement d’intérêt collectif appartenant aux syndicaux ou à l’association syndicale elle-même.

La (ou les) association(s) syndicale(s) aura (auront) la propriété des terrains et ouvrages d’intérêt collectif réalisés par l’aménageur et que cette dernière n’aurait pas, soit cédé aux syndicaux, soit remis aux collectivités ou à leurs concessionnaires. L’association syndicale aura l’obligation d’accepter ce transfert de propriété dans la mesure où celui-ci serait consenti gratuitement ou pour une somme symbolique.

Elle ne pourra aliéner les biens immobiliers dont elle sera propriétaire sans les avoir offerts préalablement et gratuitement à la Commune ou à l'établissement public compétent (district, communauté urbaine...).

La répartition des voix et des charges sera proportionnelle au nombre de m<sup>2</sup> de surface de plancher (SP) pouvant être construits sur les parcelles de chacun des constructeurs.

- 24.2** Des associations syndicales spécifiques pourront être créées en ce qui concerne certains réseaux (chauffage, télédistribution...) auxquelles le constructeur adhère définitivement par le seul fait de la vente ou du bail.

Les voix sont réparties :

- ⊕ En ce qui concerne le chauffage, proportionnellement au nombre de calories souscrites, et les charges proportionnellement aux consommations indiquées par les compteurs.
- ⊕ En ce qui concerne la télédistribution ou le réseau d'antenne collective, proportionnellement au nombre de m<sup>2</sup> de planchers hors œuvre nette construits.

- 24.3** La ou les association(s) syndicale(s), selon le cas, pourra(ont) être constitué(es) à l'initiative de l'aménageur par la première vente ou location par l'aménageur d'une parcelle située à l'intérieur du périmètre syndical.

- 24.4** Pour la répartition des voix et des charges, les fonds non encore vendus ou loués par l'aménageur ne seront pas pris en compte.

Les statuts devront, en outre, stipuler qu'en cas de défaillance d'un syndicaire dans le paiement, à leur date, des charges lui incombant, les autres syndicaire(s) devront faire l'avance des fonds nécessaires pour parer aux conséquences de cette défaillance.

L'association ne pourra aliéner les biens immobiliers du "centre de vie" sans en avoir proposé l'achat, auparavant, à l'EPA.

L'association syndicale sera constituée dès qu'il y aura deux constructeurs dans le périmètre. Les statuts de cette association syndicale, auxquels chaque acquéreur sera réputé adhérer purement et simplement du seul fait de son acte seront insérés dans l'acte de cession.

## **ARTICLE 25 – SERVITUDES**

---

Le constructeur sera tenu de subir, sans indemnité, toutes les servitudes nécessitées par le passage sur son terrain, et éventuellement dans les immeubles bâtis, des canalisations publiques d'eau, gaz, électricité, chauffage urbain, réseaux de télécommunication, éclairage public, urbain, égouts, câbles..., telles qu'elles seront réalisées par l'aménageur, la Commune, les concessionnaires ou toute autre personne publique ou privée, ou pour leur compte.

Le CLPT précise les servitudes correspondantes.

## **ARTICLE 26 – LITIGES ; SUBROGATION**

---

Les dispositions contenues dans le titre III du présent cahier des charges de cession de terrain feront loi tant entre l'aménageur et chaque constructeur qu'entre les différents autres constructeurs.

L'aménageur subroge, en tant que de besoin, chaque constructeur dans tous ses droits et actions, de façon que tout constructeur puisse exiger des autres l'exécution des dispositions en cause.

#### **ARTICLE 27- ASSURANCES**

---

Tout constructeur devra faire assurer les constructions élevées sur son terrain à une compagnie notoirement solvable et pour leur valeur réelle. La police devra contenir une clause d'assurance contre le recours des voisins.

Le présent article n'est pas applicable aux personnes morales de droit public.

#### **ARTICLE 28 – MODIFICATIONS DU CAHIER DES CHARGES**

---

Les dispositions contenues dans le titre III du présent cahier des charges de cession de terrain pourront être modifiées dans les conditions de majorité prévues par la loi en matière de modification des documents d'un lotissement, sous la réserve que la majorité en superficie soit calculée, pour l'application du présent article, d'après le nombre de m<sup>2</sup> de plancher que chaque constructeur est autorisé à construire. Toutefois, les modifications qui intéressent les services publics distributeurs de fluides ou d'énergie devront, en outre, recevoir l'accord préalable du service concerné.

Lu et approuvé,

A Bordeaux, le... **30** JUIL. 2019 .

Madame la Préfète de la Gironde,

  
Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

Thierry SUQUET

DDTM33

33-2019-07-18-007

Arrêté préfectoral modificatif portant approbation de  
l'avenant n°1 au cahier des charges de cession de terrain  
(CCCT) du lot 9.11 de la ZAC Bordeaux Saint-Jean

*Arrêté préfectoral modificatif portant approbation de l'avenant n° 1 au CCCT du lot 9.11 de la  
ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier*



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Gironde  
Service aménagement urbain

Bordeaux, le 18 JUIL. 2019

**ARRÊTÉ DU 18 JUIL. 2019**

modifiant l'arrêté préfectoral du 9 février 2018 portant approbation de cahier des charges de cession de terrain dans la zone d'aménagement concerté « Bordeaux Saint-Jean Belcier » sur la commune de Bordeaux

**LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L311-1, L311-6, D311-11-1 et D311-11-2 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2013 portant création de la zone d'aménagement concerté « Bordeaux Saint-Jean Belcier » sur la commune de Bordeaux, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 février 2018 approuvant le cahier des charges de cession de terrain du « lot 9.11 » situé rue Amédée Saint Germain à Bordeaux ;

VU la demande de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique en date du 27 juin 2019 d'approbation de l'avenant n° 1 au cahier des charges de cession de terrain, afin d'acter la modification de la surface de plancher que le constructeur est autorisé à construire. La surface de plancher autorisée au titre du « lot 9.11 » est désormais de 16 468 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT que l'avenant n° 1 au cahier des charges de cession de terrain proposé est conforme au PLU et au dossier de réalisation de la ZAC Bordeaux « Saint-Jean Belcier » ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** : Le présent arrêté modifie l'arrêté préfectoral du 9 février 2018 publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Gironde.

Cité Administrative – B.P. 90 – 33090 BORDEAUX CEDEX

**ARTICLE 2 :** Est approuvé l'avenant n° 1 au cahier des charges de cession de terrain annexé, consultable pendant les 2 mois de recours à la Maison du Projet de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique, 74-76 rue Carle Vernet 33800 Bordeaux, aux heures d'ouverture : du mercredi au samedi de 14h à 18h.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Gironde. Il sera en outre affiché au siège de Bordeaux Métropole et à la mairie de Bordeaux pendant un mois.

**ARTICLE 4 :** En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**ARTICLE 5 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de Gironde, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, le Directeur Général de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique, le Président de Bordeaux Métropole, le Maire de Bordeaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

**La Préfète,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Buccio', with a long horizontal flourish underneath.

Fabienne BUCCIO

Cité Administrative – B.P. 90 – 33090 BORDEAUX CEDEX

**AVENANT AU CAHIER DES CHARGES DE CESSION  
OU DE LOCATION DES TERRAINS  
(C.C.C.T.)  
SITUÉS A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE LA ZAC SAINT JEAN  
BELCIER**

**Lot : 9.11**

**Acquéreur : BOUYGUES IMMOBILIER**

Localisation : Bordeaux

**AVENANT n°1**  
**AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIION OU DE LOCATION DES TERRAINS (C.C.C.T.)**  
**SITUES A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE LA ZAC SAINT JEAN BELCIER - LOT 9.11**  
**APPROUVE PAR MONSIEUR LE PREFET DE LA GIRONDE LE 9 FEVRIER 2018**

**ARTICLE 1 :**

En application des articles L311-1 et L311-6 du Code de l'urbanisme et du C.C.C.T lot 9.11 approuvé par arrêté de Monsieur le Préfet de la Gironde le 9 février 2018, l'article 3 « Objet de la cession » dudit C.C.C.T est modifié et remplacé par ce qui suit :

« La cession ou la location est consentie en vue de la réalisation du programme de bâtiments défini dans l'acte de cession ou de location.

Ces bâtiments devront être édifiés conformément aux dispositions du PLU en vigueur à la date du dépôt et du titre II ci-après.

La présente cession est consentie en vue de la construction dans les conditions définies ci-dessous d'un projet immobilier qui s'implantera sur les parcelles suivantes :

<b>DESIGNATION CADASTRALE</b>			
Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
BZ	199	200 Bd Albert 1er	0ha 03a 34 ca
	201	200 Bd Albert 1er	0ha 00a 19 ca
	203	200 Bd Albert 1 <sup>er</sup>	0ha 00a 10 ca
	206	200 Bd Albert 1 <sup>er</sup>	0ha 23a 53 ca
	208	200 Bd Albert 1 <sup>er</sup>	0ha 13a 81 ca
	215	200 Bd Albert 1 <sup>er</sup>	0ha 02a 14 ca
	220	200 Bd Albert 1er	0ha 01a 64 ca
	221	Rue Amédée Saint Germain	0ha 15a 87 ca

La superficie totale des terrains cédés est d'environ : **6 062 m<sup>2</sup>**

La surface totale de plancher des locaux que le constructeur est autorisé à construire sur la parcelle ci-dessus désignée est de : **16 468 m<sup>2</sup> et un parc de stationnement de 303 places**

Cette surface totale de plancher est destinée à la réalisation d'un projet immobilier à usage de :

Programme	Surface de Plancher (m <sup>2</sup> SDP)
Commerces / activité / centre des congrès	553
Logements	15 915

Le constructeur ne pourra déposer de demande de permis de construire modificatif (que cette demande augmente ou non la surface de plancher, qu'elle modifie ou non l'affectation des biens) qu'après accord préalable et exprès de l'aménageur et ce pendant toute la durée de réalisation de la ZAC BORDEAUX SAINT-JEAN BELCIER. »



**ARTICLE 2 :**

---

Les autres clauses du C.C.C.T lot 9.11 approuvé le 9 février 2018 par arrêté de Monsieur le Préfet de la Gironde demeurent inchangées.

Lu et approuvé

**18 JUIL. 2019**

A Bordeaux, le.....

Madame la Préfète de la Gironde,

  
Pour la Préfète, et par délégation,  
le Secrétaire Général

Thierry SUQUET

DIRA BORDEAUX

33-2019-07-26-009

Arrêté portant interdiction d'accès sur la route express  
RN89 PR 50+050 au PR 33+705



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

DIRECTION  
INTERDÉPARTEMENTALE  
DES ROUTES  
ATLANTIQUE  
District de Gironde

Arrêté du **26 JUIL 2019**

---

**Arrêté portant interdiction d'accès  
sur la route express RN89  
PR50+050 au PR 33+705**

---

LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

**VU** le code de la route ;

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes et les arrêtés qui l'ont modifiée ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I quatrième partie, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié ;

**VU** le décret du 27 décembre 1980 conférant le caractère de route express à la route nationale 89 entre le PK50,050 et 33,705 ;

**VU** l'avis favorable du 24 juillet 2019 de monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de la Gironde ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 3 du décret du 27 décembre 1980 confère à la route nationale 89 le caractère de route express et que pour assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer l'accès à la RN89,

**SUR PROPOSITION** de la directrice interdépartementale des routes Atlantique,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** – L'accès à la route nationale 89 est interdit en permanence du PR50+050 au PR33+705 dans les deux sens de circulation :

- aux piétons ;
- aux cavaliers ;
- aux cycles ;
- aux animaux ;
- aux véhicules à traction non mécanique ;
- aux véhicules à propulsion mécanique non soumis à immatriculation ;
- aux cyclomoteurs ;
- aux tracteurs, matériels agricoles, de travaux publics mentionnés à l'article R. 311-1 du code de la route ;
- aux véhicules automobiles et ensembles de véhicules qui ne seraient pas, par construction, capable d'atteindre en palier une vitesse minimum de 40km/h.

Sauf en cas de nécessité absolue, est interdit tout stationnement sur la section considérée.

Toutefois, ces interdictions ne s'appliquent pas aux personnels et aux matériels des administrations publiques, ni à ceux des entreprises appelées à travailler sur cette section, lorsque leur mission nécessite la présence de ces personnels ou de ces matériels sur ladite route nationale.

**ARTICLE 2** – Les prescriptions imposées par le présent arrêté sont signalées conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle – quatrième partie-signalisation de prescription, relative à la signalisation des routes et autoroutes précitée.

**ARTICLE 3** – Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde sous réserve de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 4** – Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux peut être déposé au tribunal administratif compétent de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5** –

- Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Gironde ;
- Madame la directrice interdépartementale des routes Atlantique ;
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de la Gironde ;
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le **26 JUIL 2019**

La préfète

Pour la préfète,  
La sous-préfète, directrice de cabinet,



2 / 2

Angélique ROCHER-BEDJOUJOU

# DIRA BORDEAUX

33-2019-07-26-008

Arrêté portant interdiction de dépasser pour les véhicules affectés au transport de marchandises de plus de 3.5T sur la RN89 sens Libourne Bordeaux au PR36+000 à 40+000



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

DIRECTION  
INTERDÉPARTEMENTALE  
DES ROUTES  
ATLANTIQUE  
District de Gironde

Arrêté du 26 JUIL. 2019

---

**Arrêté portant interdiction de dépasser pour les véhicules affectés au transport de marchandises de plus de 3,5T**

**RN89 – sens Libourne/Bordeaux**

**PR36+000 à 40+000**

---

LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code de la route ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-734 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes et les arrêtés qui l'ont modifiée ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I quatrième partie, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié ;

VU les arrêtés portant interdiction de dépasser pour les véhicules affectés au transport de marchandises de plus de 3,5T sur la RN89 sens Libourne/Bordeaux entre les PR46+670 et 50+260 du 12 septembre 2012, entre les PR43+500 et 46+670 du 20 juin 2013 et entre les PR40+000 et 43+500 du 19 septembre 2013 ;

VU l'avis favorable du 24 juillet 2019 de monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de la Gironde ;

**CONSIDÉRANT** que la largeur de la voie de gauche entre les PR36+000 et 40+000 sera réduite à 3 mètres pour permettre l'élargissement de la bande d'arrêt d'urgence de 0,50 mètre, dans le cadre des travaux de régénération de chaussée programmés en juillet 2019 dans le sens Libourne/Bordeaux ;

**CONSIDÉRANT** que, dans ces conditions, il convient pour assurer la sécurité des usagers, d'instaurer une interdiction de dépasser pour les véhicules de plus de 3,5T dans la continuité des interdictions introduites par les arrêtés du 19 septembre 2013, du 20 juin 2013 et du 12 septembre 2012 ;

**SUR PROPOSITION** de la directrice interdépartementale des routes Atlantique,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** – Il est interdit aux véhicules automobiles, véhicules articulés, trains doubles ou ensemble de véhicules affectés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge ou le poids total roulant autorisé est supérieur à 3,5 tonnes de dépasser tous les véhicules à moteur autres que ceux à deux-roues sans side-car sur la RN89 du PR36+000 au PR40+000 dans le sens Libourne/Bordeaux.

**ARTICLE 2** – Les prescriptions imposées par le présent arrêté sont signalées conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle – quatrième partie-signalisation de prescription, relative à la signalisation des routes et autoroutes précitée.

**ARTICLE 3** – Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de la mise en place de la signalisation correspondante.

**ARTICLE 4** – Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux peut être déposé au tribunal administratif compétent de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5** –

- Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Gironde ;
- Madame la directrice interdépartementale des routes Atlantique ;
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de la Gironde ;
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le **26 JUIL. 2019**

La préfète

Pour la préfète,  
La sous-préfète, directrice de cabinet,

  
Angélique ROCHER-BEDJOUJOU

# DIRA BORDEAUX

33-2019-07-26-005

Arrêté préfectoral portant modification des arrêtés préfectoraux portant réglementation de police sur l'A63 concernant la limitation de vitesse maximale autorisée entre le PR 2 et le PR 13 dans le sens Nord Sud





PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

DIRECTION  
INTERDÉPARTEMENTALE  
DES ROUTES  
ATLANTIQUE  
District de GIRONDE

### **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

**Portant modification des arrêtés préfectoraux portant réglementation de police  
sur l'A63 concernant la limitation de la vitesse maximale autorisée entre le PR 2  
et le PR 13 dans le sens Nord-Sud.**

---

LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

---

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant les dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 mai 2009 portant réglementation des vitesses maximales autorisées sur les pénétrantes de l'agglomération bordelaise (A10-RN89-A62-A63) ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2011 portant réglementation de la vitesse maximale autorisée des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur l'A63 ;

VU l'avis favorable du 24 juillet 2019 de Monsieur le commandant de la CRS Autoroutière Aquitaine ;

VU l'avis favorable du 24 juillet 2019 de Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de la Gironde ;

**CONSIDÉRANT** que pour améliorer les conditions de sécurité sur l'A63 dans le sens Bordeaux-Bayonne du PR2+000 au PR13+000 et pour améliorer les conditions de circulation sur la section à vitesse régulée située en aval, il convient de modifier les arrêtés préfectoraux en vigueur portant réglementation de police sur l'A63,

Sur proposition de madame la directrice interdépartementale des routes Atlantique

## **A R R Ê T É**

### **ARTICLE 1 – Réglementation de la vitesse**

La vitesse maximale autorisée est limitée à 110 km/h sur l'A63 du PR2+000 au PR13+000 dans le sens Nord/Sud.

### **ARTICLE 2**

Toutes les dispositions des arrêtés préfectoraux en vigueur, portant réglementation de la police sur l'A63 non contraires aux dispositions du présent arrêté, demeurent applicables.

### **ARTICLE 3 – Publication**

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde sous réserve de la mise en place de la signalisation réglementaire.

### **ARTICLE 4 – Voies de recours**

Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux peut être déposé au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

### **ARTICLE 5**

- Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Gironde ;
- Madame la directrice interdépartementale des routes Atlantique ;
- Monsieur le commandant de la C. R. S Autoroutière Aquitaine ;
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de la Gironde ;
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le **26 JUIL 2019**

La préfète

Pour la préfète,  
La sous-préfète directrice de cabinet,

  
Angélique ROCHER-BEDJOUJOU

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
ET DE LA MER

33-2019-07-26-007

Autorisation du permis d'exploitation du doublets  
géothermiques basse température des lycées Alfred Kastler

*Autorisation du permis d'exploitation du doublets géothermiques basse température des lycées  
et Victor Louis à Talence et Pessac.*

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer de la Gironde

Service des Procédures environnementales

Arrêté du 26 JUL. 2019

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**  
**octroyant un permis de recherche d'un gîte géothermique basse température**  
**et autorisant l'ouverture de travaux minier**  
**CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE**  
**sur le territoire de la commune de TALENCE**

**VU** le code minier ;

**VU** le décret n° 78-498 du 28 mars 1978 modifié relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie et notamment son article 16 ;

**VU** le décret n°80-331 du 7 mai 1980 modifié portant règlement général des industries extractives ;

**VU** le décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 modifié relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains ;

**VU** le décret n° 2016-1304 du 4 octobre 2016 relatif aux travaux miniers conduits à terre et en mer ;

**VU** le décret n° 2016-1303 du 4 octobre 2016 relatif aux travaux de recherches par forage et d'exploitation par puits de substances minières ;

**VU** l'arrêté ministériel du 14 octobre 2016 relatif aux travaux de recherches par forage et d'exploitation par puits de substances minières ;

**VU** la demande d'autorisation pour la réalisation de deux doublets géothermiques, présentée par le CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE dans sa lettre en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 à la préfecture de Gironde ;

**VU** l'avis de recevabilité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine du 14 décembre 2018 ;

**VU** l'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine sur le projet – n° MRAe 2019APNA28 du 6 février 2019 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 mars 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique du 1<sup>er</sup> avril au 2 mai 2019 sur la commune de Talence et autorisant la mise en concurrence à la demande d'autorisation de recherche du gîte géothermique ;

**VU** les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur du 31 mai 2019 ;

**VU** les avis formulés par le conseil municipal de la commune de Talence ;

**VU** les avis des services et organismes consultés ;

**VU** le rapport et l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle Aquitaine (DREAL) en date du 20 juin 2019 et le projet d'arrêté annexé à ce rapport ;

**VU** l'avis favorable émis par le conseil départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST) en sa séance du 11 juillet 2019 ;

**VU** l'avis du conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine sur le projet de prescriptions formulé dans son courriel du 8 juillet 2019 :

**Considérant** que la demande de permis exclusif de recherche et la déclaration d'ouverture de travaux de forage, présentée par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, comprend les éléments en relation avec l'importance des travaux projetés, avec ses incidences prévisibles sur l'environnement, les dangers potentiels et leurs conséquences prévisibles en cas de sinistre, au regard des intérêts visés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

**Considérant** que les mesures de prévention et de protection envisagées par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour maîtriser les risques, impacts et nuisances pour l'environnement et les populations sont suffisantes ;

**Considérant** que la demande de permis de recherche de gîte géothermique à basse température s'inscrit dans un cadre géologique favorable à cette activité ;

**Considérant** que les engagements financiers sont suffisants ;

**Considérant** que les éléments présentés dans le dossier montrent que les capacités techniques sont suffisantes ;

**Considérant** que le commissaire-enquêteur et les services consultés ont émis un avis favorable ;

**Considérant** que les conditions d'aménagement et de fonctionnement, telles qu'elles sont définies dans le présent arrêté, permettent de prévenir les dangers et inconvénients pour les intérêts mentionnés à l'article L 161-1 du Code Minier ;

**Considérant** qu'en application de l'article 14 du décret n° 2006-649 susvisé, le CODERST a été consulté sur le projet de prescriptions :

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture de Gironde ;

## ARRÊTE

### TITRE 1 – AUTORISATIONS

#### **ARTICLE 1 : BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION DE RECHERCHE**

Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, 14 rue de François de Sourdis – 33077 BORDEAUX, ci-après nommé l'exploitant est autorisé à rechercher par forage un gîte géothermique à basse température dont la représentation en surface est un quadrilatère dont les coordonnées Lambert III zone sud sont des sommets sont :

Coordonnées Lambert		
n°	X(m)	Y(m)
A	414 841	6 418 187
B	415 637	6 418 519
C	416 536	6 418 406
D	416 533	6 417 306
E	415 997	4 417 096
F	415 068	6 417 210

Ce périmètre porte pour partie sur le territoire des communes de Talence et Pessac.

La profondeur maximale des forages à exécuter est de 390 m pour le lycée Kastler et de 240 m pour le lycée Victor Louis.

**L'autorisation de recherche est accordée pour une durée de 3 ans à compter de la notification du présent arrêté.**

#### **ARTICLE 2 : AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS**

**Le titulaire est autorisé à exécuter les travaux nécessaires à la réalisation de 2 boucles**

**géothermales**, constituées chacune de deux forages permettant le prélèvement et la réinjection dans la même nappe souterraine.

Pendant la phase de forage, dont la durée prévisionnelle est d'environ trois mois, les principales installations techniques seront présentes sur le site, à savoir : une plate-forme de forage qui accueille la machine de forage et l'ensemble de ses équipements annexes (tiges, pompes, abris de chantier, basse de vie,...). Elle sert également à stocker le matériel qui sera installé dans le forage (tubages,...), les produits utilisés au cours du chantier (fluides de forage) et à recevoir les bassins de stockage et de traitement des fluides de forage et des eaux d'essais.

Les coordonnées prévisionnelles du puits producteur et du puits injecteur sont reportées dans les tableaux suivants :

#### **Lycée Kastler**

	Forage F0 producteur	Forage F1 injecteur
X (m)	415 355	415 470
Y(m)	6 418 150	6 417 740
Z(m)	20	21
Parcelle	66 section AD	42 section AD

#### **Lycée Victor Louis**

	Forage F0 producteur	Forage F1 injecteur
X (m)	416 050	416 150
Y(m)	6 418 020	6 417 680
Z(m)	21	22
Parcelle	220 section BC	220 section BC

## **TITRE 2 - CONDITIONS GENERALES**

### **ARTICLE 3 : CONFORMITÉ AU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION**

Les travaux de recherche, objet du présent arrêté, sont menés conformément aux conditions définies au dossier produit à l'appui de la demande.

### **ARTICLE 4 : MODIFICATIONS**

Toute modification apportée par le demandeur à ses installations, ses travaux, et à ses méthodes de travail de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'ouverture de travaux miniers et des conditions autorisées doit être portée à la connaissance du préfet, au moins un mois avant sa réalisation, avec tous les éléments d'appréciation, excepté dans le cas d'une situation présentant un risque pour la santé, la sécurité et ou l'environnement : dans ce cas, des mesures d'urgences appropriées sont mises en place par l'exploitant.

### **ARTICLE 5 : CONTRÔLES ET ANALYSES**

Indépendamment des contrôles explicitement prévus dans le présent arrêté et ses éventuels compléments, la DREAL peut demander, en tant que de besoin, la réalisation, inopinée ou non, de prélèvements et d'analyses des effluents liquides ou gazeux, de déchets, de sols, d'eaux dans les niveaux aquifères, ainsi que l'exécution de mesures de niveaux sonores ou de vibrations. Ces contrôles sont

exécutés par un organisme tiers choisi par la DREAL et soumis à l'approbation de la DREAL s'il n'est pas agréé. Tous les frais occasionnés sont supportés par l'exploitant.

## **ARTICLE 6 : OCCUPATION TEMPORAIRE ET PERENNE DE LA SURFACE**

Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine est propriétaire des parcelles BC 220 (lycée Victor Louis) et AD 42 (forage injecteur lycée Kastler).

L'ENSAM est propriétaire de la parcelle AD 145 (forage producteur lycée Kastler). Une autorisation d'implantation et de réalisation des travaux a été accordée au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Une fois les travaux réalisés, il devra être maintenu une surface suffisante afin de pouvoir accéder et/ou intervenir sur les quatre forages des lycées Kastler et Victor Louis.

## **ARTICLE 7 : DISPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT**

### 7.2 - Information du public

Sur le chantier, un exemplaire du présent arrêté est en permanence disponible pour être présenté à toute demande des autorités (forces de l'ordre, maires, administrations,...).

Une information du public est réalisée, a minima, par un affichage lisible sur les lieux du chantier, sur une ou plusieurs pancartes, visibles de la ou des voies publiques, comportant en caractères noirs sur fond blanc, les indications suivantes :

- le nom de l'opérateur, son adresse et son n° de téléphone ;
- le nom du permis ;
- les références de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux ;
- la nature des travaux ;
- le lieu où le public peut prendre connaissance des arrêtés susvisés.

Cette information est faite au minimum huit (8) jours francs avant le démarrage des travaux.

### 7.3 - Aménagement du chantier

Le démarrage des travaux est soumis à l'accord préalable du service en charge de la police des mines sur la base du rapport de diagnostic qui lui sera adressé ; ce rapport doit comporter les éventuelles mesures d'évitement, de réduction, de compensations proposées.

L'aménagement du chantier est réalisé de façon à interdire que d'éventuels déversements de produits polluants ainsi que les eaux d'extinction d'incendie ne soient susceptibles de polluer les sols, les nappes d'eaux utilisées en vue de la consommation humaine, ainsi que les eaux superficielles.

## **ARTICLE 8 : INFORMATION**

### 8.2 - Incidents ou accidents

Tout fait, incident ou accident de nature à porter atteinte aux intérêts énumérés à l'article L. 161-1 du code minier doit sans délai être porté par l'exploitant à la connaissance du préfet et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et, lorsque la sécurité publique est compromise et qu'il y a péril imminent, à celle des maires.

Tout accident individuel ou collectif ayant entraîné la mort ou des blessures graves doit sans délai être déclaré au préfet et au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Dans ce cas, et sauf dans la mesure nécessaire aux travaux de sauvetage, de consolidation urgente et de

conservation de l'exploitation, il est interdit à l'exploitant de modifier l'état des lieux jusqu'à la visite de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou de son délégué.

Dans un délai maximum de quinze jours calendaires, à compter de la date de l'incident ou de l'accident survenu du fait du fonctionnement des installations, l'exploitant transmet au préfet un rapport d'information sur l'incident ou l'accident survenu sur le site.

Dans un délai maximum d'un mois, l'exploitant transmet au préfet un rapport détaillé précisant notamment les circonstances et les causes de l'incident ou de l'accident, les installations touchées, les effets sur les personnes et l'environnement, les informations relatives aux accidents de travail ainsi que les mesures prises ou envisagées pour prendre en compte la santé et la sécurité au travail des travailleurs, pour éviter la survenue d'un accident ou d'un incident similaire et pour en pallier les effets à moyen ou à long terme.

### **TITRE 3 – TRAVAUX DE FORAGE**

#### **ARTICLE 9 : AMÉNAGEMENT DU CHANTIER**

Avant le début des travaux et pendant toute leur durée, l'emprise du chantier est délimitée et clôturée de façon à ce que toute personne non autorisée ne puisse y pénétrer et avoir accès à une zone dangereuse. Des pancartes signalant le danger sont placées sur la clôture ou à proximité de la zone clôturée. L'état des clôtures est régulièrement vérifié.

Le chantier sera surveillé 24h/24 7j/7 pendant toute la durée des travaux.

Les portes d'accès ouvrant ces clôtures sont fermées à clé.

Le mât de forage est balisé et éclairé de nuit pour des raisons de sécurité aérienne.

Pendant la phase de forage et de test, l'aire de chantier sera éclairée la nuit.

Une ligne téléphonique permettant l'appel des services de secours est présente sur le chantier.

#### **ARTICLE 10 : ACCÈS AU CHANTIER**

L'exploitant met en place, avec l'accord du gestionnaire de la voirie, la signalisation et les aménagements nécessaires à la sécurisation de l'accès au chantier.

#### **ARTICLE 11 : DÉROULEMENT DES TRAVAUX**

Les travaux de forage sont conformes aux dispositions du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers et l'arrêté 14 octobre 2016 relatifs aux travaux de recherche par forage et d'exploitation par puits de substances minières.

Les travaux de forage et d'équipement sont réalisés conformément au dossier de demande et à ses compléments ainsi qu'au programme de travaux prévu à l'article 13.

Les travaux de forage sont suivis par une assistance à maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage. Ils sont exécutés avec le plus grand soin et conformément à toutes les règles de l'art. Un échantillonnage de chaque terrain traversé est réalisé afin d'établir la coupe géologique précise des puits.

#### **ARTICLE 12 : PLATE-FORME – TERRASSEMENT**

Les plateformes des puits sont conçues pour recevoir l'ensemble des équipements et permettre la circulation des engins de transport et de manutention par toutes conditions climatiques.



## ARTICLE 13 : TRAVAUX DE FORAGE

### 13.2 - Programme préalable de forage

Chaque forage fait l'objet d'un programme de travaux de forage conforme aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif aux travaux de recherches par forage et d'exploitation par puits de substances minières. Celui-ci est établi proportionnellement aux enjeux et transmis au préfet et à la DREAL Nouvelle-Aquitaine à minima 1 mois avant le démarrage des travaux.

### 13.3 - Démarrage des travaux

La DREAL, service en charge de la police des mines est informé 8 jours avant la mobilisation de l'appareil de forage.

### 13.4 - Déroulement des travaux et suivi en interne des opérations

Les travaux de recherche et d'équipement des puits, objet du présent arrêté, sont menés conformément aux conditions définies au dossier produit à l'appui de la demande, sauf en ce qui serait contraire aux dispositions du présent arrêté ou aux dispositions réglementaires.

### 13.5 - Rapport hebdomadaire

Durant les travaux de forages, l'exploitant transmet au service en charge de la police des mines un rapport hebdomadaire contenant tous les renseignements utiles relatifs à l'avancement des travaux et à tout événement significatif pouvant survenir.

Ce rapport, permettant également d'informer de toute modification du programme de travaux, notamment de forage et de cuvelages, comporte les caractéristiques des opérations réalisées concernant :

- l'amenée ou le repli de matériels ;
- l'approvisionnement en eau (provenance et volumes consommés) ;
- le forage (durée, profondeur atteinte, formation traversée, déviation, section, équipement du puits...) ;
- la boue (densité, caractéristiques (additifs), ...) ;
- les incidents survenus et remédiations ;
- la cimentation (densité, caractéristiques, temps de pose, ...) ;
- les résultats succincts des contrôles effectués (type CBL) et mesures prises pour remédier à d'éventuels défauts de cimentation ;
- les modalités de gestion des déblais de forage (conditions de stockage, évacuation et destination) ;
- les opérations d'évacuation de déchets.

Ces informations sont complétées par les prévisions succinctes de travaux pour les jours suivants.

### 13.6 - Protection des eaux souterraines

L'utilisation de boues de forage, le développement de l'ouvrage, les cimentations, obturations et autres opérations nécessaires au développement de l'ouvrage sont effectués de façon à préserver la qualité des eaux souterraines.

Au cours des travaux de forage, toutes les dispositions sont prises afin d'éviter la mise en communication des nappes souterraines les unes avec les autres et de prévenir toute pollution des eaux souterraines. À cet effet, les puits sont isolés des terrains par des tubages métalliques cimentés selon la réglementation en vigueur.

### 13.7 - Dispositions relatives aux fluides de forage

Les fluides de forage utilisés ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux intérêts visés à l'article L.161-1 du code minier. L'exploitant se conforme strictement à l'utilisation des produits présentés dans le dossier déposé à l'appui de sa demande.

L'exploitant tient à disposition du préfet, sur site, les fiches de données de sécurité de tous les produits entrant dans la composition des fluides de forages utilisés. Il tient également à jour un tableau récapitulatif listant les produits présents sur le site avec indication des phrases de risques associées et des quantités présentes.

### 13.8 - Dispositions relatives aux équipements et cimentations

Les cuvelages sont conçus, fabriqués et mis en place de manière à :

- assurer le maintien physique des terrains ;
- assurer l'isolation entre les couches qui le nécessitent ;
- résister aux agressions chimiques des fluides auxquels ils sont susceptibles d'être mis en contact ;
- résister aux contraintes maximales auxquelles ils peuvent être soumis.

Les forages géothermiques sont cimentés sur toute leur hauteur.

Les cimentations sont conçues et réalisées de manière à :

- ancrer le cuvelage dans la formation et solidifier la structure du puits ;
- assurer l'isolation des niveaux perméables ;
- prévenir la migration de fluides de formation vers la surface.

Les caractéristiques du laitier de ciment sont connues avant mise en œuvre et adaptées aux conditions du milieu d'utilisation.

Pour la cimentation du cuvelage de surface, le volume du laitier de ciment injecté doit être suffisant pour que le ciment remonte au jour.

Pour les cuvelages suivants, la hauteur du ciment et la technique de mise en place sont déterminées de manière à garantir l'isolement des réservoirs de fluides éventuellement traversés par le cuvelage considéré et pour assurer la cimentation au sabot.

La partie profonde du forage est réalisée après isolement des horizons aquifères supérieurs. Le forage de la phase suivante ne peut être engagé que si les résultats du contrôle de la cimentation du tubage protégeant le(s) aquifère(s) traversé(s) tel que prévu au point 13.8 ci-dessous et les mesures prévues par l'exploitant pour remédier à d'éventuels défauts de qualité constatés lors du contrôle démontrent leur isolement.

### 13.9 - Contrôle des cimentations

Le contrôle de la qualité de mise en place du ciment et des hauteurs de remontée de ciment derrière le cuvelage est effectué sur toute la hauteur des cimentations. Les cimentations des cuvelages font l'objet, a minima, de mesures (diagraphies). Pour les cuvelages dont le diamètre ne permet pas l'utilisation d'outils fiables (notamment pré-trou), le programme de travaux visé à l'article 13.1 détaille précisément les moyens de contrôle et suivi d'indicateurs de la bonne cimentation. Les enregistrements relatifs à ces contrôles sont tenus à la disposition du service en charge de la police des mines.

À l'issue de chaque opération de tubage et de cimentation et avant descente du cuvelage suivant, l'exploitant atteste au service en charge de la police des mines, sur la base des contrôles réalisés, du bon état de la cimentation.

En cas d'anomalie détectée lors de ces contrôles, toutes mesures correctives sont prises afin de garantir l'isolement des formations traversées.

### 13.10 - Rapport de fin de travaux de forage

À l'issue des travaux de forage, l'exploitant adresse au préfet un rapport de fin de travaux de forage, répondant aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif aux travaux de recherches par forage et d'exploitation par puits de substances minières.

Il comporte également :

- le bilan des déchets produits et éliminés, avec leur destination et le mode d'élimination ou traitement retenu ;
- le bilan des eaux utilisées dans le forage.

## **ARTICLE 14 : ESSAIS DE PRODUCTION**

### 14.2 - Programme d'essais de production

Le programme d'essais de production est établi proportionnellement aux enjeux et est transmis au préfet au moins 1 mois avant le début des essais avec tous les éléments d'appréciation nécessaires, conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 14 octobre 2016. Le programme d'essais de production devra présenter la gestion des eaux géothermales (stockage sur site, analyse, contrôle et rejet).

Le démarrage des essais de production fait l'objet d'une information préalable du service en charge de la police des mines 8 jours avant mise en place du dispositif de test.

### 14.2 - Dispositions spécifiques aux travaux de complétion et d'essais de production

Lors des tests de formation ou d'essais de production, les équipements utilisés doivent être compatibles avec les caractéristiques des fluides attendus, être aptes à supporter les sollicitations maximales auxquelles ils sont soumis et permettre de traiter, d'éliminer ou d'évacuer les fluides produits sans porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.161-1 du code minier.

### 14.3 - Rapport hebdomadaire

Durant les phases d'essais de production, l'exploitant transmet chaque semaine au service en charge de la police des mines un rapport hebdomadaire contenant tous les renseignements utiles relatifs à la mise en œuvre du programme d'essais de production et à tout événement significatif pouvant survenir.

Ce rapport comporte à minima les informations suivantes :

- modalités de gestion des eaux de formation au cours du test (volume, conditions de stockage, évacuation, destination) ;
- durée des essais,
- gestion de l'éventuel présence de gaz,
- un point de situation des opérations dans le programme de tests et la nature des opérations envisagées pour la semaine suivante.

### 14.4 - Rapport d'essais de production

À l'issue de la réalisation des essais de production, un rapport d'essais de production est établi conformément aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté ministériel du 14 octobre 2016.

## TITRE 4 – SÉCURITÉ

### **ARTICLE 15 : GÉNÉRALITÉS**

#### 15.2 - Localisation des risques

L'exploitant recense, sous sa responsabilité, les parties de l'installation qui, en raison des caractéristiques qualitatives et quantitatives des matières mises en œuvre, stockées, utilisées ou produites, sont susceptibles d'être à l'origine d'un sinistre pouvant avoir des conséquences directes ou indirectes sur les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.

Il définit sous sa responsabilité pour les risques d'incendie, d'atmosphère explosive et d'émanations toxiques, les zones suivantes :

- les zones de danger permanent ou fréquent ;
- les zones de danger occasionnel ;
- les zones où le danger n'est pas susceptible de se présenter ou n'est que de courte durée s'il se présente néanmoins ;
- Les zones de dangers sont matérialisées par des moyens appropriés et reportées sur un plan systématiquement tenu à jour.

#### 15.3 - Circulation

L'exploitant prend les dispositions nécessaires pour que les véhicules sortant de l'installation n'entraînent pas de dépôt de boue sur les voies de circulation routière.

### **ARTICLE 16 : DISPOSITIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 16.2 - Accessibilité

L'installation dispose en permanence d'un accès au moins pour permettre à tout moment l'intervention des services d'incendie et de secours.

Au sens du présent arrêté, on entend par « accès à l'installation » une ouverture reliant la voie de desserte ou publique et l'intérieur du site suffisamment dimensionnée pour permettre l'entrée des engins de secours et leur mise en œuvre.

Les véhicules dont la présence est liée à l'exploitation de l'installation stationnent sans occasionner de gêne pour l'accessibilité des engins des services de secours depuis les voies de circulation externes à l'installation, même en dehors des heures d'exploitation et d'ouverture de l'installation.

#### 16.3 - Moyens de lutte contre l'incendie

La plate-forme est conçue et dimensionnée pour retenir les eaux d'extinction d'incendie potentiellement souillées.

L'installation est dotée de moyens internes de lutte contre l'incendie appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur, notamment :

- d'un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours, même en dehors des heures ouvrables ;
- de plans des installations facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours avec une description des dangers pour chaque local, comme prévu à l'article 4.1.1 ;
- les moyens de desserte doivent être entretenus et maintenus libres en permanence ;
- les bâtiments et installations sont accessibles au moyen de voies engins ;
- raccordement conformes aux normes en vigueur pour permettre au service d'incendie et de secours de s'alimenter et permet de fournir un débit de 60 m<sup>3</sup>/h. L'exploitant est en mesure de justifier au préfet la disponibilité effective des débits d'eau ainsi que le dimensionnement de l'éventuel bassin de stockage ;

- d'extincteurs répartis à l'intérieur de l'installation lorsqu'elle est couverte, sur les aires extérieures et dans les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les matières stockées.

Les moyens de lutte contre l'incendie sont maintenus en bon état, repérés et facilement accessibles. Ils sont capables de fonctionner efficacement quelle que soit la température de l'installation et notamment en période de gel. L'exploitant s'assure de la vérification périodique et de la maintenance des matériels de sécurité et de lutte contre l'incendie conformément aux référentiels en vigueur.

## **ARTICLE 17 : DISPOSITIF DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS**

### **17.2 - Système de détection**

Pendant toute la durée des travaux effectués sur des puits atteignant le réservoir géothermal, les appareils ou dispositifs permettant de détecter d'éventuelles émissions d'H<sub>2</sub>S gazeux sont installés sur le chantier en tenant compte de la configuration des lieux, et de l'étendue de la zone spécifique de danger conformément à l'article du décret 2016-1303.

Lors d'opérations de stimulation du réservoir par injection d'acide, une chaîne de neutralisation de l'H<sub>2</sub>S ou tout autre dispositif ayant la même fonction est installé sur le chantier en référence aux règles de l'art.

Ces détecteurs déclenchent une alarme visuelle et sonore au-delà du seuil de 10 ppm (valeur limite d'exposition sur 15 minutes). Le responsable du chantier fait alors appliquer les consignes de sécurité adéquates.

Des appareils respiratoires d'une autonomie suffisante sont mis à disposition du personnel intervenant afin de lui permettre d'intervenir en toute sécurité en cas d'incident.

Pendant toute la durée des travaux de forage, les chefs de poste sont munis d'appareils de contrôle permettant de détecter la présence de gaz inflammable. Les installations sont équipées d'appareils fixes de détection de gaz comportant une alarme sonore et visuelle à déclenchement automatique audible en tout point de l'emplacement de forage, y compris à l'intérieur des bureaux et visible de tous les postes de travail. Ces appareils sont implantés en des points stratégiques de l'atelier de forage (cave, plancher, bac à boues,...).

Un protocole d'urgence devra être mis en place avec le personnel du chantier de forage au moment des travaux. Une coordination sera mise en œuvre par le chantier via-à-vis des occupants des lycées de façon à ce qu'ils soient alertés et mette œuvre le protocole d'urgence.

### **17.3 - Prévention des éruptions**

Pendant toute la durée des travaux effectués sur des puits atteignant le réservoir géothermal, les têtes de puits sont équipées d'un système d'étanchéité adéquat pour prévenir toute éruption d'eau géothermale, ainsi que d'un flexible installé et branché sur une conduite latérale qui permet en cas de nécessité de neutraliser la pression en tête de puits par injection de saumure. Une telle réserve de sel en quantité suffisante est maintenue disponible sur le chantier

Lorsqu'un risque de venue de fluides inflammables, toxiques ou sous pression est identifié, l'exploitant s'assure de la mise en œuvre et de l'efficacité des moyens appropriés de maîtrise des venues. Ces moyens sont conçus et utilisés de manière à permettre, en toutes circonstances :

- L'obturation sur la garniture ou l'obturation totale du puits ;
- La circulation et la gestion en surface des fluides de forage et déblais de formation ;
- Le rétablissement de l'équilibre hydrostatique du sondage ou du puits.

Un bloc d'obturation de puits (BOP) est mis en place et testé avant le forage. Les fonctions du bloc d'obturation de puits sont assurées au moins jusqu'à la pression maximale attendue en tête de sondage ou de puits pour chaque phase de forage. Ces fonctions peuvent être effectuées depuis au moins deux

postes de commande séparés. Ces postes de commande, dont l'un est situé en dehors des zones ATEX, sont protégés des chocs et situés dans un lieu facile d'accès en toutes circonstances.

Les résultats des essais en pression et des essais de fonctionnement du bloc obturateur de puits, les lignes de contrôle et de la panoplie de duses sont consignés et tenus à disposition du préfet.

#### 17.4 - Matériels utilisables en atmosphères explosibles

Dans les parties de l'installation recensées comme pouvant être à l'origine d'une explosion, les installations électriques, mécaniques, hydrauliques et pneumatiques sont conformes aux dispositions en vigueur, relatives aux appareils et aux systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosible.

#### 17.5 - Installations électriques

Les installations électriques implantées dans les zones de danger sont conçues, réalisées et contrôlées conformément aux règlements en vigueur pour la protection des personnes ou de l'environnement. Elles font l'objet d'un contrôle au moins une fois par an par un organisme agréé.

L'exploitant tient à la disposition du service en charge de la police des mines les éléments justifiant que ces installations électriques sont réalisées conformément aux règles en vigueur.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent sans préjudice des dispositions du Code du Travail.

Les équipements métalliques sont mis à la terre conformément aux règlements et aux normes applicables.

## TITRE 5 – PRÉVENTION DES POLLUTIONS ET DES NUISANCES

### ARTICLE 18 : BRUIT, ÉMISSIONS LUMINEUSES ET DES VIBRATIONS

#### Bruit

Les travaux sont menés de façon à ce qu'ils ne puissent être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solidienne, de vibrations mécaniques et d'émissions lumineuses susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celle-ci.

Conformément au dossier de demande d'autorisation, le chantier est organisé pour limiter au maximum les niveaux sonores : position des bungalows, capotage des principaux organes à l'origine de nuisances sonores.

Une campagne de mesure de bruit et d'émergence est réalisée dès le démarrage des travaux pendant les périodes diurnes à proximité des habitations les plus proches des sites.

**Le pétitionnaire devra transmettre, à la DREAL les résultats des mesures acoustiques commentés notamment au regard de la campagne initiale de mesures sonores, dans un délai de 15 jours, après leur réalisation.**

Les riverains sont informés préalablement au début des travaux.

Les niveaux sonores des bruits aériens émis par les matériels de chantier ne doivent pas dépasser les limites fixées par les arrêtés ministériels du 11 avril 1972 modifiés et du 18 mars 2002.

#### Émissions lumineuses

Les phases d'éclairage et l'intensité lumineuse sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les émissions lumineuses provenant de la plateforme de forage ne doivent pas occasionner de gêne pour les utilisateurs des voies de circulation bordant le site.

#### Vibrations

Les installations sont exploitées de façon que leur fonctionnement ne puisse être à l'origine de vibrations susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou constituer une gêne pour celui-ci.

### **ARTICLE 19 : STOCKAGES AÉRIENS**

Tout stockage aérien d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100 % de la capacité du plus grand réservoir ;
- 50 % de la capacité des réservoirs associés.

Lorsque le stockage est constitué exclusivement en récipients de capacité inférieure ou égale à 250 litres, la capacité de rétention peut être réduite à 20 % de la capacité totale des fûts associés sans être inférieure à 1 000 litres ou la capacité totale lorsqu'elle est inférieure à 1 000 litres.

### **ARTICLE 20 : PRÉVENTION DES RISQUES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**

Les installations sont dimensionnées de façon à ce que leur fonctionnement minimise les nuisances olfactives ou la détérioration de la qualité de l'air.

### **ARTICLE 21 : GESTION DES EFFLUENTS**

L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires dans la conception, l'exploitation et l'entretien des installations de manière à limiter les émissions de toute nature notamment par la mise en œuvre de technologies propres, des meilleures techniques disponibles, du développement de techniques de valorisation, de la collecte sélective et du traitement des effluents en fonction de leurs caractéristiques et de la réduction des quantités rejetées en optimisant notamment l'efficacité énergétique.

L'approvisionnement en eau du chantier de forage est assuré par des apports extérieurs au site (réseau AEP).

Tout prélèvement d'eau dans le milieu naturel est interdit.

En cas d'approvisionnement en eau à partir du réseau public, il est fait recours à un système de disconnection afin de pallier à tout risque de retour d'eau polluée dans le réseau public.

Un suivi quotidien des consommations d'eaux utilisées dans le cadre des travaux de forage est réalisé par l'exploitant et est tenu à la disposition du service en charge de la police des mines.

Les effluents du chantier sont recueillis dans des borbiers ou des bassins métalliques parfaitement étanches afin de prévenir d'éventuelles infiltrations des effluents dans le sol. Les abords des borbiers ou des bassins métalliques sont balisés et surveillés pendant la durée du chantier afin que le public ne puisse pas s'en approcher dangereusement.

Les effluents liquides contenus dans les borbiers ou les bassins métalliques sont, après décantation, soit citernés ou évacués conformément aux dispositions de l'article 27.

### **ARTICLE 22 : GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA PLATEFORME**

Les plateformes des forages sont imperméabilisées.

Les eaux de ruissellement provenant des zones à risque de pollution sont collectées, pompées et traitées vers une filière de traitement dûment autorisée.

Pour les autres zones, les eaux pluviales sont collectées dans un caniveau en périphérie des plateformes, transitent par un débourbeur/deshuileur avant d'être rejeté dans le milieu naturel.

L'exploitant met en place une surveillance du bon fonctionnement et de l'entretien/ vidange de cet

équipement afin de s'assurer un rejet dans le milieu naturel (< 5 mg/l en HC).

### **ARTICLE 23 : GESTION DE L'EAU GÉOTHERMALE**

L'eau géothermale récupérée en surface lors des phases d'essais de production est refroidie, le cas échéant traitée, avant d'être évacuée dans un réseau d'assainissement avec l'accord du service gestionnaire de ce réseau, sous réserve du respect de la convention établie avec ce dernier, en particulier les valeurs limites de rejet.

La convention de rejet est mise à disposition du service de police des mines.

En aucun cas, il ne doit y avoir rejet d'eau géothermale en surface à même le sol.

L'eau géothermale issue des opérations de dégorgeage des puits peut être réinjectée dans le réservoir géothermal.

### **ARTICLE 24 : PRÉVENTION DES ÉPANDAGES ACCIDENTELS**

Le titulaire met en œuvre des moyens suffisants d'intervention pour faire face à tout épandage accidentel.

En cas d'épandage accidentel, le titulaire prend immédiatement toute mesure possible pour l'interrompre ou à tout au moins le limiter.

Les produits récupérés en cas d'incident ne peuvent être rejetés et sont, soit réutilisés, soit éliminés comme déchets.

### **ARTICLE 25 : DÉCHETS**

L'exploitant établit par ailleurs des procédures ou consignes permettant la maîtrise de la production de déchets et de leur traçabilité.

Les déchets sont éliminés conformément aux dispositions du titre IV, livre V du code de l'environnement relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, et des textes pris pour son application.

Le titulaire est en charge du respect du tri sélectif des déchets.

Les déchets sont acheminés vers un centre de stockages ou d'élimination adapté à leurs caractéristiques physico-chimiques.

Les déchets dangereux éliminés et les boues de forage, si elles sont dirigées vers une installation de traitement ou de stockage de déchets, font l'objet d'un bordereau de suivi.

Ces justificatifs, conservés pendant au moins 3 ans sont tenus à disposition du préfet.

## **TITRE 6 – FIN DES TRAVAUX**

### **ARTICLE 26 : MISE EN SOMMEIL DES PUIITS**

Un puits mis en sommeil est un puits sur lequel aucune opération n'est réalisée depuis plus d'un an mais dont la réutilisation est prévue à terme. L'exploitant informe le préfet de la mise en sommeil des puits et de leur réactivation. Chaque année, l'exploitant fournit au préfet une liste des puits mis en sommeil, le programme de maintenance ainsi que les résultats de la surveillance associée.

Les puits en sommeil sont soumis au respect des prescriptions des articles 36 et 37 du décret n°2016-1303 susvisé.



### **ARTICLE 27 : PROGRAMME DE FERMETURE**

Le programme de fermeture est adapté en fonction du résultat des contrôles de l'état des cuvelages et des cimentations. Il comporte a minima les éléments listés à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 14 octobre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 41 du décret n°2016-1303 du 4 octobre 2016, le programme de fermeture définitive est porté à la connaissance du préfet par l'exploitant, deux mois avant la date du début de réalisation des travaux avec tous les éléments recueillis au cours de l'opération de forage et ceux lui permettant de juger de l'efficacité des dispositions prévues.

Dans tous les cas, les travaux de fermeture ne peuvent débuter que lorsque le préfet a donné son accord.

### **ARTICLE 28 : MISE EN ŒUVRE DE LA FERMETURE DU PUIT**

La fermeture d'un puits répond aux conditions fixées par les articles 69 et 70 de l'arrêté ministériel du 14 octobre 2016. Les travaux de fermeture sont réalisés dans un délai n'excédant pas un an compté à partir de l'accord du préfet sur les travaux de fermeture proposés.

L'exploitant démontre que le site ne présente pas de risques pour les intérêts visés à l'article L. 161-1 du code minier.

En cas de pollution avérée, un programme de réhabilitation des sols est établi et fait l'objet d'une information préalable du préfet.

### **ARTICLE 29 : RAPPORT DE FERMETURE**

Conformément aux dispositions de l'article 42 du décret n°2016-1303 du 4 octobre 2016, l'exploitant transmet au préfet, au plus tard six mois après les travaux de fermeture, le rapport de fermeture définitive du puits, en au moins deux exemplaires.

Le rapport de fermeture de puits comporte a minima les éléments listés à l'article 12 de l'arrêté ministériel du 14 octobre 2016. Il comporte également une coupe géologique des puits indiquant l'emplacement exact des bouchons et les principaux niveaux géologiques traversés ainsi que les équipements restant dans les puits.

### **ARTICLE 30 : REMISE EN ÉTAT DU SITE**

À l'issue des travaux de fermeture des puits, le site est remis en état conformément aux modalités présentées dans le dossier de demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers.

Une demande d'arrêté définit des travaux devra être déposée conformément à l'article 43 du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain.

À l'issue de ces travaux, l'exploitant fournit au préfet un rapport de fin de travaux de remise en état du site comportant notamment un descriptif des travaux réalisés ainsi qu'un plan à jour du site et un montage photographique du site remis en état.

### **ARTICLE 31 : POURSUITE D'ACTIVITÉ**

En cas de résultats positifs des essais, le pétitionnaire devra déposer une demande de permis d'exploitation, conformément à l'article L134-5 du Code minier.

## **TITRE 7 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS – PUBLICITÉ – EXÉCUTION**

### **ARTICLE 32 : RESPECT DES AUTRES LÉGISLATIONS ET RÉGLEMENTATIONS**

Les dispositions du présent arrêté sont prises sans préjudice des autres législations et réglementations applicables, et notamment le code de l'environnement, le code du patrimoine, le code civil, le code de

l'urbanisme, le code du travail, le code général des collectivités territoriales et la réglementation sur les équipements sous pression. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

### **ARTICLE 33 : DÉLAIS ET VOIE DE RECOURS**

Le présent arrêté ne peut être déféré qu'au tribunal administratif de Bordeaux Le délai de recours est de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

### **ARTICLE 34 : PUBLICITÉ**

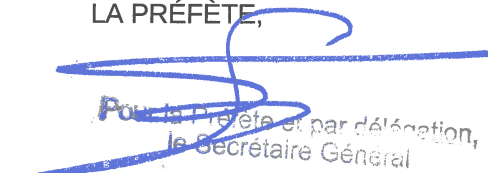
Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. En outre, un avis au public sera inséré par les soins du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et aux frais du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine dans deux journaux diffusés dans tout le département.

### **ARTICLE 35 : EXÉCUTION**

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Gironde, le maire de Talence sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux le , 26 JUL. 2019

LA PRÉFÈTE,



Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

Thierry SUQUET

## ANNEXES

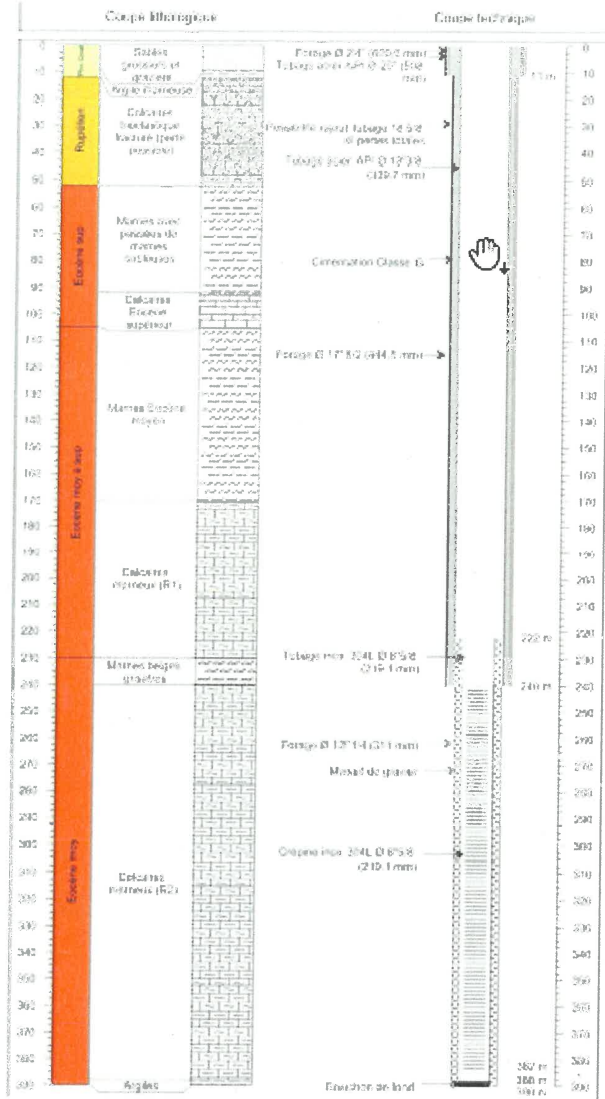


Figure 31 : Kastler - Coupe géologique et technique du forage F0 et F1

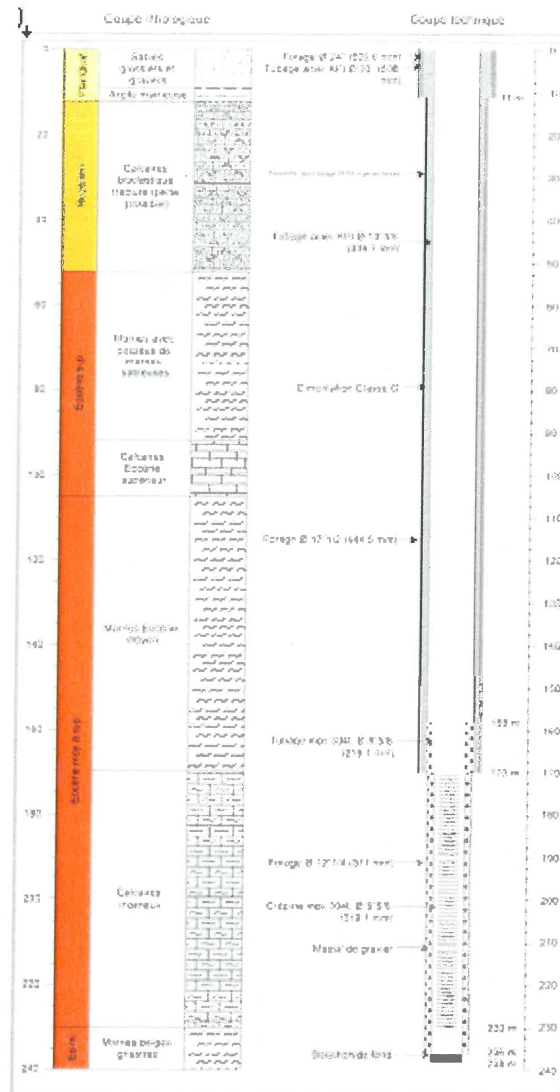


Figure 32 : Victor Louis - Coupe géologique et technique du forage F0 et F1

**PREFECTURE DE LA GIRONDE**

**33-2019-08-01-002**

**arrêté agrément VTC FORMATION**

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

DIRECTION DE LA  
CITOYENNETÉ ET DE LA  
LEGALITÉ

Bureau des Elections et de  
l'Administration Générale

---

*AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE FORMATION PREPARANT A  
L'EXAMEN ET A LA FORMATION CONTINUE DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE  
TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (VTC)  
AU PROFIT DE LA SOCIETE  
VTC FORMATION À BORDEAUX (33000)*

---

*AGREMENT N° 33 - 2019- 02*

---

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

VU le Code des transports ;

VU le Code du travail, notamment le titre V du livre III de sa sixième partie ;

VU le Code de la consommation, notamment son article L.113-3 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment le titre 1<sup>er</sup> de son livre III ;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi ;

VU le dossier de demande présentée par M. Loïc GOURVENNEC, gérant de la société « VTC FORMATION » à BORDEAUX (33000), reçue en Préfecture le 21 septembre 2018, et complété le 25 juillet 2019, sollicitant la délivrance d'un agrément d'exploitation ;

VU les pièces du dossier ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

**A r r ê t e**

**ARTICLE 1-** La société « VTC FORMATION » dont le siège social est situé au 11 rue de la Motte Picquet - 33000 BORDEAUX, représentée par son gérant M. Loïc GOURVENNEC, est autorisée à exploiter un établissement d'enseignement dispensant la préparation à l'examen et la formation continue de chauffeur de voiture de transport.

Les cours seront dispensés au 11 rue de la Motte Picquet – 33000 BORDEAUX .

**ARTICLE 2-** Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci peut-être renouvelé si les conditions requises sont remplies.

.../...

2, esplanade Charles-de-Gaulle – CS41397 – 33077 BORDEAUX CEDEX – Téléphone 05 56 90 60 60

Organisation de l'État en Gironde, horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles  
sur le site internet des services de l'État en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

**ARTICLE 3-** Les formateurs répondant aux conditions de qualification requises conformément au tableau figurant en annexe de l'arrêté ministériel du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation, autorisés à enseigner, sont :

- Pour la Réglementation du T3P et la Réglementation nationale : M. Didier ADAM
- Pour la Sécurité Routière et la conduite pratique : Mrs. Loïc GOURVENNEC, Didier ADAM et Marc NOLLET
- Pour la Gestion : M. Julien BELOT
- Pour le Développement Commercial : M. Didier HADDAD
- Pour l'expression et la compréhension de la langue française et anglaise : M. Jean-Louis ABOLLIVIER

Responsable pédagogique : M. Didier HADDAD.

**ARTICLE 4-** Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté susvisé.

**ARTICLE 5-** Pour tout changement d'adresse du (des) local (locaux) de formation ou toute reprise de ce (ces) local (locaux) par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**ARTICLE 6-** L'exploitant doit faire parvenir par courrier postal ou électronique à la Préfecture de la Gironde une déclaration concernant toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'établissement et concernant une des pièces énumérés à l'article 2 de l'arrêté du 11 août 2017 susvisé.

**ARTICLE 7-** L'agrément peut-être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'article R.3120-9 du Code des transports.

**ARTICLE 8-** M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde, et dont copie sera adressée au demandeur.

Fait à Bordeaux, le - 1 AOÛT 2019  
La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,  
Thierry SUQUET

2, esplanade Charles-de-Gaulle – CS41397 – 33077 BORDEAUX CEDEX – Téléphone 05 56 90 60 60

Organisation de l'État en Gironde, horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles  
sur le site internet des services de l'État en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)



PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2019-07-31-002

Arrêté agrément VTC UNIVERSITY

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

DIRECTION DE LA  
CITOYENNETÉ ET DE LA  
LEGALITÉ

Bureau des Elections et de  
l'Administration Générale

---

*AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE FORMATION  
PRÉPARANT A L'EXAMEN ET A LA FORMATION CONTINUE DE  
CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (VTC)  
AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ  
VTC UNIVERSITY À MERIGNAC (33700)  
AGREMENT N° 33 - 2019- 01*

---

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

VU le Code des transports ;

VU le Code du travail, notamment le titre V du livre III de sa sixième partie ;

VU le Code de la consommation, notamment son article L.113-3 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment le titre 1<sup>er</sup> de son livre III ;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi ;

VU le dossier de demande présentée par M. Faiz BACAR, Président de la société « VTC UNIVERSITY » à MERIGNAC (33700), reçue en Préfecture le 18 février 2019, et complétée le 15 juillet 2019, sollicitant la délivrance d'un agrément d'exploitation ;

VU les pièces du dossier ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

**Arrête**

**ARTICLE 1-** La société « VTC UNIVERSITY » dont le siège social est situé au 1 Av. Neil Armstrong - 33700 MERIGNAC, représentée par son Président M. Faiz BACAR, est autorisée à exploiter un établissement d'enseignement dispensant la préparation à l'examen et la formation continue de chauffeur de voiture de transport.

Les cours seront dispensés à l'Hôtel Mercure, 1 Av. Charles Lindbergh – 33700 MERIGNAC .

**ARTICLE 2-** Cet agrément est délivré pour **une durée de cinq ans** à compter de la date du présent arrêté.  
Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci peut-être renouvelé si les conditions requises sont remplies.

.../...

2, esplanade Charles-de-Gaulle – CS41397 – 33077 BORDEAUX CEDEX – Téléphone 05 56 90 60 60

Organisation de l'État en Gironde, horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles  
sur le site internet des services de l'État en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

**ARTICLE 3-** Les formateurs répondant aux conditions de qualification requises conformément au tableau figurant en annexe de l'arrêté ministériel du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation, autorisés à enseigner, sont :

- Pour la Réglementation du T3P, la Réglementation nationale, la Sécurité Routière et la conduite pratique : M. Nicolas BOURÉ
- Pour la Gestion : M. Julien PORCARELLI
- Pour le Développement Commercial : M. Steeve ANTCHOUO-EMBINGA
- Pour l'expression et la compréhension de la langue française : Mme Christine LANTRES
- Pour l'expression et la compréhension de la langue anglaise : Mme Cairiona COAKLEY

Responsable pédagogique : M. Faiz BACAR.

**ARTICLE 4-** Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté susvisé.

**ARTICLE 5-** Pour tout changement d'adresse du (des) local (locaux) de formation ou toute reprise de ce (ces) local (locaux) par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**ARTICLE 6-** L'exploitant doit faire parvenir par courrier postal ou électronique à la Préfecture de la Gironde une déclaration concernant toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'établissement et concernant une des pièces énumérés à l'article 2 de l'arrêté du 11 août 2017 susvisé.

**ARTICLE 7-** L'agrément peut-être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'article R.3120-9 du Code des transports.

**ARTICLE 8-** M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde, et dont copie sera adressée au demandeur.

Fait à Bordeaux, le 31 JUIL. 2019  
La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET

**PREFECTURE DE LA GIRONDE**

**33-2019-07-31-001**

**arrêté autorisant l'enregistrement audiovisuel des  
interventions des agents de police municipale de la  
commune de MARTIGNAS SUR JALLE**



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

DIRECTION DES SECURITES  
BUREAU DES POLICES  
ADMINISTRATIVES

Arrêté du **31 JUIL. 2019**

---

Arrêté autorisant l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale  
de la commune de MARTIGNAS SUR JALLE

---

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
préfète de la gironde,**

**Vu** le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 241-2 et R.241-8 à R.241-15 ;

**Vu** la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la demande présentée par le maire de la commune de MARTIGNAS SUR JALLE en date du 20 juin 2019 en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de sa commune ;

**Considérant** la convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État en date du 08 février 2018 ;

**Considérant** le dossier technique de présentation du traitement envisagé ;

**Considérant** l'engagement de conformité destiné à la CNIL faisant référence à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée et précisant le nombre de caméras et le service utilisateur ;

**Condidérant** que la demande transmise par le Maire de la commune de MARTIGNAS SUR JALLE est complète et conforme aux exigences de l'article R.241-8 à R.241-15 du code de la sécurité intérieure ;

---

**ARRETE**

Article 1 : L'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de la commune de MARTIGNAS SUR JALLE est autorisé au moyen de 3 caméras individuelles qui ne pourront être utilisées qu'au sein de cette commune.

Article 2 : En application de l'article R241-15 du Code de la sécurité intérieure susvisé, l'information générale du public sur l'emploi des caméras individuelles par la commune devra être délivrée sur le site internet de la commune ou, à défaut, par voie d'affichage en mairie.

Article 3 : Dès notification du présent arrêté, le maire de la commune adresse à la Commission nationale de l'informatique et des libertés un engagement de conformité aux dispositions des articles R. 241-8 à R. 241-15 du code de la sécurité intérieure et les éléments nécessités par les circonstances locales de mise en œuvre du traitement, complémentaires à l'analyse d'impact relative à la protection des données à caractère personnel adressées à la Commission nationale de

l'informatique et des libertés par le ministère de l'intérieur.

L'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale autorisé par le présent arrêté ne peut être mis en œuvre qu'après réception du récépissé de la Commission nationale de l'informatique et des libertés et avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés sur l'analyse d'impact relative à la protection des données à caractère personnel.

Article 4 : Toute modification portant sur le nombre de caméras individuelles et sur la commune d'installation du support informatique sécurisé doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services préfectoraux.

Article 5 : Madame la directrice de cabinet et Monsieur le maire de la commune de MARTIGNAS SUR JALLE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète,  
L'adjointe au chef de bureau des polices  
administratives,

Amandine ESPAGNET



PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2019-08-01-001

Arrêté portant interdiction de manifester le samedi 3 août  
2019 sur certaines voies et espaces publics de la ville de  
Bordeaux



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

CABINET

Arrêté du

01 AOÛT 2019

---

Arrêté portant interdiction de manifester le samedi 3 août 2019 sur certaines voies et espaces publics de la ville de Bordeaux

---

LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2214-4 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 211-1 et suivants ;

**Vu** le code de la route et notamment son article L. 412-1 ;

**Vu** le code pénal et notamment ses articles 431-3 et suivants ainsi que l'article R. 644-4 ;

**Vu** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

**Vu** le décret du 18 juillet 2018 portant nomination de Mme Valérie HATSCH, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

**Vu** l'arrêté du 17 avril 2019 portant délégation de signature à Mme Valérie HATSCH, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

**Considérant** que, en application de l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure, *sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique* ; que, en application de l'article L. 211-2 du même code, la déclaration est faite à Bordeaux à la préfecture de la Gironde, trois jours francs au moins et quinze jours au plus avant la date de la manifestation ;

**Considérant** que les rassemblements qui se sont tenus à Bordeaux depuis le 24 novembre 2018 dans le cadre du mouvement dit *des gilets jaunes*, rassemblements sans organisateur identifié, n'ont pas fait l'objet d'aucune déclaration auprès des services de la préfecture comme la loi l'exige ; que cette obligation légale de déclaration préalable a pour objet de permettre un échange entre l'autorité de police et des déclarants afin de mettre en place les dispositifs et mesures préventifs permettant de garantir le bon déroulement et la sécurisation de la manifestation ;

**Considérant** que le centre de Bordeaux, qui comprend notamment la mairie et des bâtiments publics ciblés par des mesures particulières et renforcées de sécurité en permanence, notamment dans le contexte actuel de menace terroriste qui demeure toujours à un niveau élevé, ne constitue pas un site approprié pour des manifestations non déclarées rassemblant un nombre important de personnes sur la voie publique ;



**Considérant** en outre que ces rassemblements qui se sont tenus sur la commune de Bordeaux ont été le théâtre d'affrontements violents avec les forces de l'ordre et ont eu pour conséquences de nombreux blessés et de nombreuses dégradations ; que, lors de ces troubles à l'ordre public, de multiples projectiles ont été lancés contre les forces de l'ordre (pavés, peinture, tessons de bouteilles, pétards...) et plusieurs manifestants ont été interpellés en possession d'armes ou d'objets pouvant servir d'armes par destination (boulons, ammoniac, eau de javel, pétards, couteaux, batte de base-ball ...) ; que, par ailleurs, le bilan humain s'élève, pour le département de la Gironde, à 241 blessés pour les forces de l'ordre et les manifestants ; que les interventions des forces de l'ordre ont conduit à l'interpellation de 911 personnes ;

**Considérant** par ailleurs que des manifestations non déclarées se sont déroulées sur la place de la Bourse à Bordeaux, le samedi 6 avril 2019, ont généré des troubles à l'ordre public après dispersion des attroupements à compter de 18h00 et ont nécessité une nouvelle intervention des forces de l'ordre ; que la dispersion des manifestants n'a pu être réalisée qu'après 21h00 ; qu'il est à craindre que de nouveaux troubles à l'ordre public surviennent à nouveau ce samedi 3 août à l'occasion de manifestations non déclarées après une première dispersion des attroupements ; qu'il importe, dans ces conditions, d'interdire toute manifestation à compter de 18h00 le samedi 3 août 2019 sur la place de la Bourse ainsi que les espaces à proximité constitués par le miroir d'eau, le quai de la Douane et le quai Richelieu ;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité de police compétente de concilier l'exercice du droit de manifester avec les impératifs de l'ordre public ; que, dans ce cadre, elle se doit de prendre les mesures de nature à prévenir, outre les infractions à la loi pénale, les troubles à l'ordre public, à partir de l'appréciation qu'elle fait du risque qu'ils surviennent ;

**Considérant**, dès lors, que répond à ces objectifs, une mesure qui, sans interdire de manière générale les manifestations, définit afin de garantir la sécurité des personnes et des biens le périmètre dans lequel des restrictions sont mises en œuvre, notamment à l'égard de rassemblements non déclarés, ne bénéficiant d'aucune organisation susceptible de l'encadrer et présentant des risques de troubles à l'ordre public ;

**Sur proposition** de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Les cortèges, défilés et rassemblements, sont interdits à Bordeaux le samedi 3 août 2019 :

- au sein du périmètre défini par :

- le quai Louis XVIII, de l'intersection avec l'allée de Bristol jusqu'au quai du Maréchal Lyautey ;
- le quai du Maréchal Lyautey ;
- le quai de la Douane ;
- le quai Richelieu jusqu'à l'intersection avec le cours d'Alsace-et-Lorraine ;
- le cours d'Alsace-et-Lorraine ;
- la place Pey-Berland ;
- la rue des Frères Bonie ;
- le cours d'Albret, de l'intersection avec la rue des Frères Bonie jusqu'à l'intersection avec la rue du Dr Charles Nancel Penard ;

- la rue du Dr Charles Nancel Penard ;
- la place Gambetta ;
- le cours Georges Clemenceau ;
- la place Tourny ;
- le cours de Tournon ;
- la place des Quinconces ;
- l'allée de Bristol ;

étant précisé que cette interdiction s'applique aussi sur les voies et espaces publics définissant ce périmètre à l'exception de la place de la Bourse, du quai de la Douane et du quai Richelieu qui ne sont concernés par cette interdiction qu'à compter de 18h00 ;

- sur les voies et espaces publics complémentaires suivants :

- la rue Duffour Dubergier ;
- le cours Pasteur ;
- le cours Victor Hugo ;
- la rue Sainte-Catherine ;
- la place de la Victoire ;
- le miroir d'eau (à compter de 18h00).

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée, s'agissant des organisateurs, dans les conditions fixées par l'article 431-9 du code pénal, à savoir six mois d'emprisonnement et de 7.500 euros d'amende et, s'agissant des participants, par l'article R. 644-4 du même code, à savoir une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

Article 3 : Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le directeur départemental de la sécurité publique de la Gironde et le maire de Bordeaux ou leurs représentants, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète et par délégation,  
La préfète déléguée pour la défense et la sécurité,



Valérie HATSCH